

JOUR DE TRIOMPHE DU CANADA

16 nouveaux membres admis aux Nations Unies

NATIONS UNIES, 15. (PCF) — M. Paul Martin, ministre de la Santé et chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, a connu hier son jour de triomphe. Jamais, affirment certains délégués, orateur ne fut plus applaudi que M. Martin, lorsqu'il se leva pour commenter l'acceptation de 16 nouveaux membres au sein des Nations Unies et lorsqu'il reprit son siège après un discours à l'emporte-pièce.

En ménageant une telle ovation à M. Martin, l'Assemblée générale a voulu rendre hommage au Canada pour le rôle qu'il a joué dans la rupture d'une longue impasse au sujet de l'admission de nouveaux membres.

Immédiatement après le vote, le président de l'Assemblée, M. Jose

Maza, du Chili, voulut entendre le principal architecte du plan d'admission de nouveaux membres. Et les nombreux orateurs qui suivirent M. Martin firent aussi grand état de l'initiative qu'avait prise le Canada.

L'un des témoignages les plus

flatteurs sortit de la bouche de sir Pierson Dixon, de Grande-Bretagne, qui se dit des plus satisfaits du "grand rôle que le Dominion senior avait joué dans cette affaire".

(Suite à la page 20)

Les quatre soeurs Dionne réunies au même hôpital

Le Dr G. Cousineau, directeur médical de l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, à Ville St-Laurent, a révélé hier que deux des jumelles Dionne ont été admises dans cette clinique où elles se reposent après avoir subi un examen médical.

On ne leur a trouvé aucun mal grave, a ajouté le Dr Cousineau, précisant que les deux jumelles admises à l'hôpital sont Marie et Annette.

On a expliqué qu'elles sont entrées à l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance parce que leurs deux soeurs Yvonne et Cécile y suivent leur cours d'infirmières. La cinquième, Emilie, est décédée en août 1954, à la suite d'une crise d'épilepsie, alors qu'elle se reposait dans une maison de convalescence, à Ste-Agathe, dans les Laurentides.

Le Dr Cousineau a dit que rien n'indique que Marie et Annette soient atteintes d'un mal identique à celui dont souffrait Emilie.

Annette se trouvait dans un couvent, à Nicolet, lorsque cette ville a été secouée par un éboulement de terrain. Elle s'en vint à Montréal lorsque les autorités du couvent où elle était décidèrent de renvoyer les élèves chez leurs parents.

Annette rejoignit ainsi ses deux soeurs infirmières à Notre-Dame de l'Espérance et Marie vint elle-même les rejoindre toutes trois après avoir quitté le cloître où elle était entrée à Québec.

On avait affirmé, le 26 novembre, que Marie souffrait de dépression nerveuse.

Le Dr Cousineau a expliqué qu'il y a nécessairement eu de l'inquiétude lorsque l'éboulement s'est produit à Nicolet, et que Marie et Annette ont démontré qu'elles étaient sages en se soumettant à un examen médical. On n'a du reste trouvé rien de très grave en ce qui concerne leur état général de santé.

Affirmant que les jumelles sont très "charmantes", le Dr Cousineau a dit qu'elles sont d'excellentes patientes et qu'elles se promènent gaiement dans les couloirs de l'hôpital.

"Marie et Annette bénéficient de la compagnie d'Yvonne et de Cécile tandis qu'elles se reposent, a-t-il ajouté, et elles sont toutes très gaies et de bonne humeur."

Le séjour de Marie et d'Annette à l'hôpital est cependant susceptible de se prolonger, au dire du Dr Cousineau, et on ne sait pas quand elles quitteront cette clinique.

Visite de la princesse?

LONDRES, 15. — (PCF) — Le Daily Mail dit que l'on annonçait bientôt une visite de la princesse Margaret au Canada l'an prochain. La princesse a présidé au lancement du nouveau paquebot Carinthia, de la Cunard, à Glasgow, et il est rumeur qu'elle soit à bord du navire quand il fera son premier voyage à Québec et Montréal le 27 juin prochain. Ce serait sa première visite au Canada.

Québec n'est pas représenté à la réunion des maires

Voici la réponse que l'hon. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, a fait tenir, par télégramme, au maire de Montréal, Me Jean Drapeau, concernant l'invitation que ce dernier lui avait faite d'envoyer un représentant de son gouvernement à la réunion des maires, qui a lieu ce matin dans le bureau du premier magistrat, à l'hôtel-de-ville.

"J'ai pris connaissance de votre télégramme au sujet du comité d'urgence que vous désirez former et relatif à la Commission de transport de Montréal. Comme vous le savez, tout l'actif de la CTM appartient à la Cité de Montréal à la suite d'une demande à ces fins faite par la Cité de Montréal à la Législature de Québec. Le gouvernement actuel de Québec a généreusement facilité la réalisation de ce désir de la Cité de Montréal en faisant cadeau, en faveur de la CTM, de plusieurs actions, d'une valeur d'environ \$200,000, et en libérant la CTM du paiement, à Québec, d'un montant de \$300,000 par année.

PROBLEME MUNICIPAL

Le problème que vous mentionnez est un problème municipal qui concerne directement la Cité de Montréal et, aussi, les corporations municipales desservies par la CTM. Respectueux de l'autonomie de la

(Suite à la page 20)



CONVOCACTION DES MAIRES A L'HOTEL DE VILLE DE MONTREAL — Cette photo a été prise peu avant le début des délibérations concernant le transport en commun dans les bureaux du maire de Montréal. Les maires de treize municipalités ont répondu à l'invitation faite par Me Jean Drapeau. L'hon. Maurice Duplessis a décliné, cet avant-midi, par télégramme, l'invitation du maire de Montréal à l'effet d'envoyer un représentant à cette réunion. Assis, de gauche à droite: MM M. Lafaille, leader du Conseil; Arthur-A. Duperron, président et gérant général de la Commission de Transport de Montréal; le maire de Montréal, Me Jean Drapeau; R. McDuff, maire de Montréal-Est; E. Wilson, maire de Verdun; P.

Pratt, maire de Longueuil. Debout, de gauche à droite: MM. A. J. Paris, maire de Côte St-Luc; L. Roberge, directeur du service des finances de la ville de Montréal; J. Langellier, maire de Pointe-aux-Trembles; L.-T. Gaston, maire de Lachine; L. I. Playfair, maire de Hampstead; F. N. Wiggins, maire de Montréal-Ouest; M. Falette, maire de Montréal-Sud; l'échevin Ryan, de Westmount. M. La-charité, maire de Ville LaSalle; J. P. Dawson, maire de Ville Mont-Royal. Le maire de la Cité de Saint-Laurent, Me Maurice Cousineau, C.R., et le maire d'Outremont, M. R. Bourque, assistaient également à la réunion.

(Photo Roger Janelle—La Patrie)

Au Kiwanis Saint-Laurent

La sécurité du piéton, objet des soins de l'hôtel de ville

Au Canada, 2,586 personnes ont perdu la vie, en 1954, au cours d'accidents de la rue. Sur ce nombre, 450 étaient des piétons.

A Montréal même, on a enregistré 104 pertes de vie l'an dernier, et à la fin de novembre de cette année, le bilan tragique enregistrait le chiffre de 108.

Le nombre de décès tragiques aux États-Unis l'an dernier, a atteint 38,000 pour les accidents de circulation et sur ce nombre 7,900 étaient des piétons. Au cours de la même année aux États-Unis, un million de personnes ont été blessées au cours d'accidents de la circulation et sur ce nombre plus de 100,000 étaient des piétons.

Voilà quelques statistiques que donnait au club Saint-Laurent-Kiwanis, Son Honneur le maire Jean Drapeau dans une causerie sur la sécurité du piéton.

Au cours du même déjeuner, Me Drapeau a aussi annoncé que pour réduire les accidents de piétons dans Montréal, on installera sous peu un nouveau type de sémaphores qui en plus des trois feux habituels comportera un quatrième feu réservé aux piétons. Ce feu comportera dans les deux langues, l'indication: "Traversez" et lorsqu'il s'illuminera, toute circulation dans ce sens sera interdite aux véhicules. Ce système est d'ailleurs en usage dans plusieurs villes, notamment dans la banlieue de Montréal.

De plus, la suppression progressive des tramways devrait réduire les accidents de piétons, a dit le maire, car ces derniers prendront les autobus au trottoir au lieu de dans la rue.

Devant la mauvaise foi de certains piétons qui s'aventurent dans les rues sans tenir compte des signaux, on sera peut-être aussi obligé, de dire le maire, d'imposer des peines. A Paris, la police gourmande les piétons qui traversent les rues sans se soucier des feux de la circulation, et on a même envisagé l'imposition d'une amende sur-le-champ aux piétons dont la conduite est répréhensible.

De toute façon, a dit le premier magistrat, Montréal s'attaquera au problème du piéton et des accidents des rues causés aux piétons.

Le piéton qui n'observe pas les règlements de la circulation, a dit aussi le maire en substance, est un danger pour lui-même et les auto-

mobiles qui ne peuvent souvent freiner à temps et risquent ainsi des embardées.

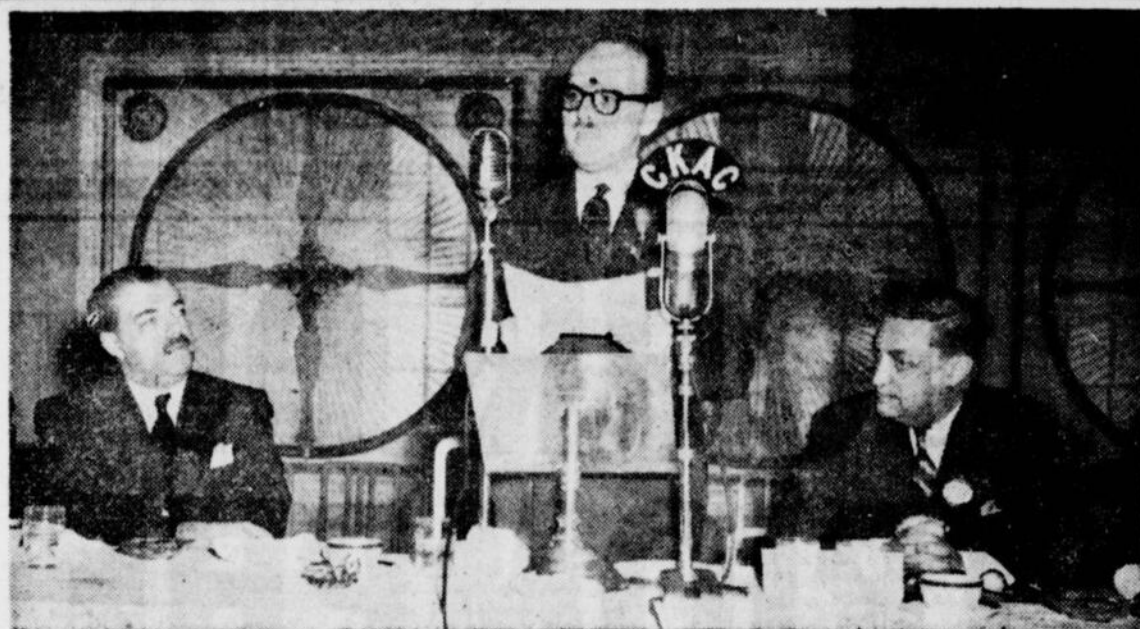
D'un autre côté, il y aura lieu de se montrer plus sévère envers les automobilistes qui conduisent à la ville comme en rase campagne. Les autorités des villes de banlieue affirment que la sensible diminution d'accidents de la circulation chez elles tient au fait que leurs règlements sont sévères et les punitions draconiennes.

L'automobiliste, a dit le maire, en particulier, doit toujours se rappeler que trois piétons sur quatre n'ont pas l'habitude du volant, sont donc incapables de prévoir la vitesse d'un véhicule et estiment souvent faussement leurs chances de traverser sans encombre. D'où la nécessité pour l'automobiliste de ralentir particulièrement aux intersections, de façon rigoureuse, et aussi aux approches des édifices publics, des écoles, des hôpitaux, des églises, etc. ainsi que des cinémas et autres lieux de récréation populaire.

Le piéton pour sa part doit se rappeler constamment que l'automobiliste ne peut ni tout voir, ni tout deviner et même qu'il sera porté parfois à négliger certaines règles de prudence. A ce propos, on ne saurait assez insister sur la valeur d'exemple qu'aura auprès des enfants la conduite de leurs parents. On ne blâmera jamais trop les parents dont l'attitude amène les enfants à considérer les sémaphores, les affiches de signalisation ou les agents de la circulation comme des "embêtements", alors qu'ils sont essentiellement des facteurs de protection.

De même faut-il convaincre les parents du danger grave qu'il y a à laisser les enfants jouer dans la rue ou dans la ruelle, en toutes saisons mais particulièrement au cours de l'hiver alors qu'une chaussée glissante rend difficile pour les automobilistes le freinage brusqué. Il importe également d'amener les parents à interdire strictement à leurs enfants de traverser entre deux intersections: en leur tolérant cette habitude, voire en les y encourageant, ils préparent les graves accidents qu'ils déploieront demain, quand il sera trop tard.

Amener les citoyens dans leur ensemble à agir de telle façon que notre ville soit un lieu de sécurité véritable pour le piéton, c'est la



(Photo J.-P. Laliberté—La Patrie)

AU KIWANIS SAINT-LAURENT — Son Honneur le maire Jean Drapeau a dévoilé hier midi au cours du déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis Saint-Laurent ce que la ville de Montréal entend faire pour réduire les accidents aux piétons. De gauche à droite, à la table d'honneur, Me Roger Duhamel, adjoint au rédacteur en chef de la "Patrie"; Son Honneur le maire Jean Drapeau et le Dr A.-D. Archambault, président du club Kiwanis-Saint-Laurent pour 1955.

une entreprise de longue haleine. Il s'avérera sans doute nécessaire que divers organismes lancent une campagne à cet effet, qu'ils s'efforcent par les moyens les plus divers d'attirer l'attention du grand public sur les dangers qu'il y a, dans une ville comme la nôtre, de conduire négligemment et de traverser la rue imprudemment.

Rien n'a été oublié sauf le danger d'incendie

Il y a des foyers où, à l'occasion des fêtes, tout n'est que décorations, cloches de papier rouge dans toutes les pièces, rubans de papier suspendus au-dessus des têtes, couronnes, chandelles de Noël, crèches, arbre de Noël, rien n'y manque. Parfois, cependant, il manque quelque chose et c'est de la prévoyance ou de la prudence, appelez ça comme vous voulez. La Ligue de Sécurité de la province de Québec nous enseigne, en effet, qu'il ne faut pas que toutes ces décorations, dont nombre sont superflues, deviennent une cause ou un danger d'incendie. Trop de papiers de soie autour de chandelles ou de lumières allumées sont des invitations au feu, notre grand ennemi quand l'hiver est arrivé. Soustrayons les causes d'incendies qui pourraient gâter toute la période des fêtes.

Un nouveau record aérien

Par suite de circonstances atmosphériques particulièrement exceptionnelles, la compagnie Air France annonce que le record établi le 16 novembre 1955 entre Paris-Montréal, a été à nouveau battu, lundi, 12 décembre, au départ de Brétigny, France.

Parti de Brétigny à 22 h. 46 le 12 décembre, l'appareil Super-Constellation G FBHBB s'est posé à Dorval à 10 h. 16 le 13 décembre, soit 5 h. 16 A.M., heure locale.

Le trajet a donc été effectué sans escale en 11 h. 30 minutes de vol, ce qui représente une moyenne de 309 milles à l'heure.

Le commandant de bord était le capitaine Forget.

Aliénés au large

Une mère risque sa vie pour sauver son enfant

WHITBY, 15. (P.C.F.) — Une jeune femme a risqué sa vie hier en s'offrant en otage à deux fuyitifs d'un asile d'aliénés afin que ceux-ci libèrent son fils de trois ans qu'ils avaient fait captif.

Mme Sam Barry a rapporté que les deux échappés de l'hôpital mental de Whitby étaient entrés dans sa maison. Ils lui ont dit qu'ils libéreraient son enfant si elle voulait bien leur faire à manger.

Les deux fuyitifs s'étaient évadés mardi soir de l'Ontario Mental Hospital. La police eut tôt fait d'entourer la demeure de Mme Barry, mais elle n'osa pas faire feu ni utiliser ses bombes lacrymogènes parce que l'un des deux aliénés est apparu dans la fenêtre tenant un couteau de boucherie sur la gorge de l'enfant.

Un sergent de police entreprit une conversation avec l'un des deux fuyitifs après qu'on eut libéré l'enfant. Mme Barry en profita pour s'esquiver par la porte d'arrière et la police bombarda aussitôt les aliénés de ses bombes lacrymogènes.

DURE LUTTE

Les deux fuyitifs durent sortir à demi-étouffés et ils ont été capturés et reconduits à l'hôpital après une dure lutte contre les policiers, tentant vainement de leur échapper.

On a précisé que les deux malades sont Paul Johnson, 16 ans, de Toronto, et Francis Fuller, 32 ans, apparemment de Gower, en Ontario. Tous deux prirent la clé des champs à la faveur de la nuit, à la suite d'une soirée récréative dans l'un des pavillons de l'asile où ils étaient détenus.

Ce n'est que vers les 11 heures de l'avant-midi, mercredi, qu'ils se présentèrent chez Mme Barry, lui demandant d'utiliser son téléphone. Ils s'emparèrent de son enfant dès qu'ils eurent pénétré dans sa demeure.

Elle réussit à s'échapper pour aller mander du secours et c'est à son retour qu'elle trouva l'un

des deux fuyitifs menaçant son enfant d'un couteau, dans une fenêtre.

"Nous libérerons l'enfant si vous entrez", lui cria l'un des deux aliénés. Elle répondit sans hésiter: "Je ne crains rien pourvu que mon fils soit sain et sauf". Elle entra et commença à leur servir un repas en attendant l'arrivée de la police.

Son mari était à son travail au moment de l'incident et deux autres de ses enfants étaient à l'école où ils ont été retenus avec 1,500 autres élèves sur les ordres de la police, tant que les deux aliénés n'ont pas été rattrapés.

Revendications des Indiens

OTTAWA, 15. (P.C.F.) — Les représentants des réserves indiennes du Canada, au cours de leurs entretiens avec les autorités fédérales, ont demandé au gouvernement d'amender la loi qui régit leur statut pour leur permettre d'apporter de la bière et des liqueurs alcooliques dans leurs réserves.

Ils ont également réclamé des prêts garantis par le gouvernement pour construire leurs maisons et la reconnaissance des biens immobiliers pour le consentement des prêts bancaires; ils ont aussi formulé des recommandations touchant le règlement des successions et l'usage des terres situées dans les réserves pour l'établissement d'écoles et de service de santé.

Ces recommandations ont été faites par les 26 représentants des 150,000 Indiens qui vivent dans les réserves à travers le Canada, à la fin d'une conférence qui a duré trois jours.

Les autorités fédérales ont promis d'étudier soigneusement ces demandes.



JEUDI, 15 DECEMBRE 1955

349e jour de l'année

Le soleil s'est levé à 7 h. 35 et se couchera à 4 h. 17

Pronostics

Prévisions de la météo: Synopsis: Il neige dans le Québec et l'Ontario. On peut s'attendre à des chutes de deux à quatre pouces. Le temps se refroidira dans le Québec, plus tard aujourd'hui, et la neige se mettra à tomber moins fort.



Pronostics pour les diverses régions:

Montréal, Ottawa, Laurentides et Mauricie: Neige, diminuant cet après-midi alors qu'il se mettra à faire plus froid. Vents légers devenant du sud-ouest de 15 milles, cet après-midi. Maximum aujourd'hui à Montréal et Ottawa 32, Sainte-Agathe 30, La Tuque 26.

Cantons de l'Est, Québec, lac Saint-Jean et Baie-Comeau: Neige moins abondante à mesure que la journée avancera. Il fera plus froid ce soir. Vents légers. Maximum aujourd'hui à Sherbrooke 32, Québec 30, Chicoutimi et Rivière-du-Loup 24.

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
D					1	2	3
E					8	9	10
C	4	5	6	7	14	15	16
E	11	12	13	14	15	16	17
M	18	19	20	21	22	23	24
B	25	26	27	28	29	30	31
R							
E							

Le "O Canada" est généralement accepté comme hymne national

(Le T. H. Ls. St-Laurent)

OTTAWA, 15. (P.C.F.) — Le premier ministre, M. Saint-Laurent, a indiqué hier que le "O Canada" est en passe de devenir l'hymne national du pays grâce à son acceptation de plus en plus généralisée et qu'il n'est pas nécessaire de le promulguer à ce titre par une loi. M. Saint-Laurent a également révélé aux délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada qu'il serait heureux si quelqu'un pouvait suggérer un drapeau na-

tional que la grande majorité des Canadiens approuveraient. Le premier ministre a fait cette remarque en réponse au mémoire annuel que venaient de lui présenter les représentants du CMTC. Ce mémoire réclamait spécifiquement l'adoption d'une loi promulguant le "O Canada" comme hymne national canadien. Précisant sa pensée au sujet d'un drapeau distinctif, M. St-Laurent a ajouté qu'il ne serait pas désirable

de créer un fossé au sein de la population canadienne en suggérant un drapeau auquel certaines personnes pourraient s'opposer.

"Quant à l'hymne 'O Canada', dit-il, on le joue même à l'étranger lorsqu'on veut accueillir officiellement des Canadiens. Cela est devenu une coutume naturelle et c'est probablement ce qu'il y avait de mieux pour le faire accepter comme hymne national du Canada."

Important mémoire présenté ce matin à l'hon. Duplessis

Les Chambres de Commerce de la province lui soumettent quatorze recommandations

La Chambre de Commerce de la province de Québec, groupant environ 25,000 membres, a présenté, ce matin, à l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province, un mémoire contenant les recommandations approuvées lors du dernier congrès provincial des Chambres de Commerce, tenu en septembre, à Rouyn-Noranda.

La délégation était dirigée par M. Fridolin Simard, président de la Chambre de Commerce de la province.

RECOMMANDATIONS

Après avoir déclaré au premier ministre que les membres des Chambres de Commerce lui présentaient leurs recommandations en toute

confiance parce qu'ils savent que les différents problèmes de la province préoccupent très sérieusement le gouvernement, le président Simard a fait la lecture des recommandations suivantes :

1) Amendements à la loi des syndicats professionnels : La Cham-

bres de commerce de la province de Québec recommande à la législature provinciale de rendre obligatoire la diffusion, par les unions ouvrières, de leurs renseignements administratifs et financiers par la tenue obligatoire d'assemblées générales annuelles, l'élection annuelle d'un conseil d'administration et la vérification annuelle des comptes par un comptable public.

2) Création d'un fonds de compensation pour les victimes d'accidents d'automobiles : La Chambre provinciale soumet respectueusement au gouvernement de créer un fonds spécial pour payer les dommages-intérêts dans le cas où une personne condamnée est insolvable.

3) Encouragement à la carrière de l'enseignement primaire : La Chambre soumet respectueusement au gouvernement provincial de prendre les mesures nécessaires pour encourager et stimuler la vocation à la carrière de l'enseignement primaire et assurer aux Commissions scolaires les ressources nécessaires pour leur permettre de faire dispenser l'enseignement par des instituteurs qualifiés.

4) Uniformisation de la vitesse maximum dans les municipalités : La Chambre recommande respectueusement à votre gouvernement d'uniformiser la vitesse maximum dans les municipalités afin d'éviter les abus de toutes sortes de la part de certaines autorités municipales.

5) Etablissement de parcs de repos en bordure des routes provinciales : Selon la Chambre, l'aménagement de tels parcs de repos comme il en existe aux Etats-Unis et dans certaines autres provinces du Canada contribuerait à réduire sensiblement les accidents et à faciliter le repos des voyageurs.

6) Construction de la route Belletre-O'Connell Lodge : La Chambre soumet respectueusement au gouvernement provincial d'entreprendre sans tarder la construction de la route Belletre-O'Connell Lodge pour faciliter l'exploitation minière et forestière de la région du Témiscamingue de même que son industrie touristique. Cette nouvelle route permettrait également de diriger le commerce de cette région vers la Province de Québec au lieu de la Province voisine.

7) Politique générale de l'aménagement de notre territoire : La Chambre de commerce de la Province (Suite à la page 20)

L'évaluation

Nouvelle procédure pour la contestation du rôle

Un débat s'est élevé, hier, au Conseil, concernant les procédures de contestation du rôle, d'après un article attaché au bill de Montréal, des amendements à la charte.

Lorsque la validité d'un rôle d'évaluation est contestée devant la Cour supérieure, cette contestation ne doit pas avoir pour effet d'empêcher ce rôle de devenir en vigueur et de servir de base à l'imposition des taxes foncières, y compris la taxe scolaire, pendant toute la durée du litige ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle.

Advenant que ce rôle d'évaluation soit annulé ou cassé, il ne peut être remplacé que par un rôle préparé spécialement à cette fin dans le délai fixé par la Cour.

REFECTION DU RÔLE

Sur réception de l'un des doubles de ce nouveau rôle, le directeur

des finances refait tous les rôles de perception de taxes foncières auxquels le rôle d'évaluation ainsi annulé avait servi de base, et dès qu'ils sont complétés, il donne l'avis public.

Les paiements effectués en vertu des rôles de perception de taxes foncières auxquels le rôle d'évaluation annulé avait servi de base ne sont pas invalides ; ils sont appliqués sur les montants fixés par les nouveaux rôles de perception.

LES MONTANTS

Si les nouveaux rôles de perception fixent des montants plus élevés, le contribuable est tenu de par-

(Suite à la page 20)

Les deux jeunes filles auraient menti pour toucher mille dollars

(par HERVE LEPINE, chroniqueur judiciaire)

Contrairement à ce qu'avait déclaré Lise Miron lors de l'enquête préliminaire de l'inspecteur Courval, ce dernier serait allé plusieurs fois au domicile de celle-ci, selon Dolorès Gariépy et des policiers.

Dolorès Gariépy a témoigné longuement hier au procès de Lise Miron. Cette dernière est accusée de s'être parjurée à l'enquête préliminaire de l'inspecteur Armand Courval qui fut libéré d'une plainte d'indécence le 3 novembre dernier. Dolorès n'a pas froid aux yeux et s'est très bien comportée dans la boîte aux témoins. Elle était bien vêtue : une jupe vieux rose et une blouse bleu turquoise à manches ballons sillonnées de fils argentés. Sur ses cheveux frisés un simple mouchoir.

Elle était très bien préparée pour rendre son témoignage. Elle l'était tellement que Me Dollard Danseur, l'avocat de l'accusée Lise Miron en même temps que l'avocat de l'inspecteur Courval en fit la remarque à la Cour, laissant entendre qu'elle avait été vue par d'autres personnes. Mes Alphonse Patenaude et Réal Gagnon, avocats de Dolorès Gariépy rétorquèrent à la Cour que c'était de la plus élémentaire logique qu'un avocat voit ses clients et les prépare à rendre témoignage.

Dolorès Gariépy semblait prête et décidée à faire des déclarations au delà des règlements légaux. Cette attitude de Dolorès donnait du fil à retordre à Me Dansereau qui devait en plus surveiller les questions (Suite à la page 15)

Les accidents ont fait 2 morts et sept blessés à Montréal hier

Deux hommes sont morts, hier, et sept autres personnes ont dû être transportées à l'hôpital, à la suite d'accidents divers survenus dans la métropole et le district.

M. Edouard Hudon, 53 ans, 3852, rue Newmarch, à Verdun, a succombé à l'hôpital du Sacré-Coeur, aux blessures subies lors d'un accident de travail survenu sur un chantier de construction angle de l'avenue De Salaberry et la rue Grenet, mardi.

Buddy Currie, 17 ans, 8369, rue De l'Épée, est mort à l'hôpital Notre-Dame des suites de blessures qu'il s'est infligées, dimanche, quand l'automobile dans laquelle il voyageait est allée s'écraser contre un poteau, en bordure de la route, près de Laprairie. Un compagnon de route de la victime, Walter Wolcheski, également âgé de 17 ans, qui conduisait la voiture, a été admis à l'hôpital St-Luc, souffrant de blessures faciales.

COLLISION : 3 BLESSES

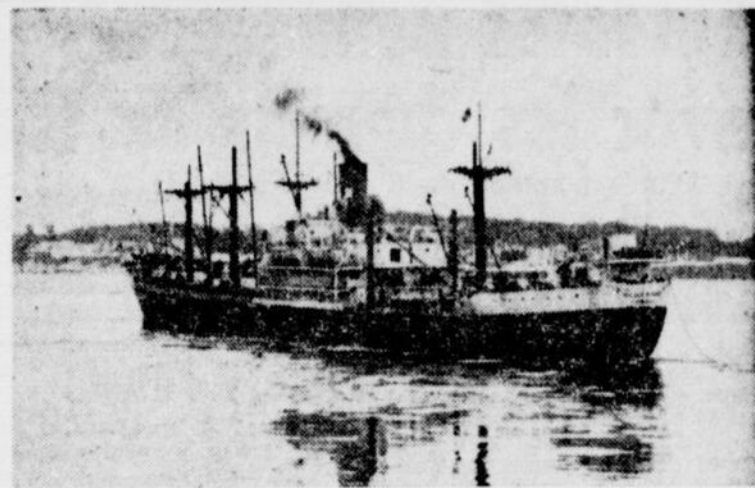
Deux jeunes filles et un jeune homme ont été blessés, hier soir, quand l'automobile dans laquelle le groupe avait pris place a dérapé sur la chaussée et est allée s'écraser contre un camion en stationnement à l'intersection de la rue Holt et de la 2e avenue.

Les victimes, toutes trois admises à l'hôpital de Maisonneuve, sont : Mlle Suzanne Cyr, 18 ans, 5480, 18e avenue, Rosemont, Mlle Madeleine Mongrain, 18 ans, 5536, 18e avenue, Rosemont, et Réginald Poirier, 23 ans, 5533, 8e ave, Rosemont. Ils sont hospitalisés pour diverses fractures et lacerations.

Le conducteur de l'auto, M. Gédéon Morin, 40 ans, 5679, 2e avenue, Rosemont, et celui du camion, M. Paul D'Amour, 42 ans, 256, rue St-Thomas, Longueuil, s'en sont tirés indemnes.

UN TAXI DERAPE

Un conducteur de taxi, M. Joseph



PAS DE TEMPS A PERDRE — Avec la venue de la température d'hiver et la formation de glace sur le canal Lachine, les quelques navires océaniques qui se trouvent encore dans nos eaux doivent lutter contre le temps afin de se rendre en mer le plus tôt possible. L'un des derniers navires à quitter le port de Montréal a été le cargo "Beaverford" du Pacifique Canadien, qui est parti aujourd'hui sous le commandement du capitaine N. C. Scallan. Le départ de ce cargo marque la fin des services maritimes du C.P.R. vers Montréal pour 1955. (Photo Pacifique Canadien)

Demain

La CTM ne projette aucun changement dans son horaire

Une flotte complète de quelque 1,600 tramways et autobus sera en service demain, en dépit de la menace de boycottage formulée par les mouvements ouvriers.

La Commission de Transport de Montréal a annoncé qu'elle ne projette aucun changement dans son horaire et elle a averti le public que si le boycottage réussit, "il souffrira d'un déficit accru et d'un service plus pauvre".

Le directeur des relations extérieures de la CTM, M. Robert Haineault, a dit que les billets sont la seule source de revenu de la commission et que la hausse récente du tarif était nécessaire pour améliorer le service.

Par ailleurs, la Fraternité des propriétaires de taxis de Montréal a déclaré que le service serait maintenu "comme d'habitude", mais a souligné qu'elle ne voulait pas s'immiscer dans les arguments et les

protestations en cours entre la CTM, les autorités locales, les organisations ouvrières et les marchands détaillants.

Certains chauffeurs de taxi se sont dits prêts à donner une ou deux heures de leur temps pour aider au transport des ouvriers avant le début de leur journée de travail régulière.

Cependant, les organismes ouvriers de la métropole contestent la prétention que le boycottage est illégal parce qu'il comporte l'auto-stop dans la ville.

"Ce n'est pas le piéton qui demande à se faire transporter", a dit un porte-parole syndical. "C'est l'automobiliste qui invite le piéton à monter dans sa voiture. Ce n'est pas contre la loi."

\$3,000 aux conseillers ?

Le maire et le président ne sont pas favorables à ce projet d'augmentation

Le président de l'Exécutif, M. Pierre DesMarais et le maire de Montréal Me Jean Drapeau n'approuvent pas une augmentation des émoluments aux conseillers municipaux.

En effet, un amendement à la charte de la ville, proposé par le conseiller Valère Vachon, demande que le traitement annuel des conseillers municipaux soit porté de \$990 à \$2,000 et que l'allocation de dépenses soit augmentée de \$600 à \$1,000.

Cette proposition d'amendement était appuyée par 31 conseillers : MM. Moore, Brown, Lessard, Sauvé, Lafaille, Lyall, Lépine, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Kolber, Bonnier, A. Tremblay, Leblanc, Kloger, Simo-neau, Lauriault, Lanciault, Despatis, Grégoire, E. Pigeon, Godin, Gauthier, Montpetit, Angers, Crompt, Moisan, Loisel, Bass et Desjardins. Ce projet d'amendement à la charte sera débattu lorsque le débat sur le bill de Montréal sera terminé.

Voici le texte complet de la déclaration de M. Pierre DesMarais, à ce sujet :

"Nous aurions préféré ne commenter publiquement la motion Vachon, relativement aux émoluments des conseillers municipaux, qu'après l'étude de cette motion au Conseil.

Les journaux s'étant fait l'écho de la question, je me vois dans l'obligation de faire connaître (Suite à la page 20)

Ententes permanentes avec les chemins de fer

Par un amendement à la charte de la cité de Montréal, le Conseil municipal a approuvé, hier, le principe des ententes permanentes entre la ville et les chemins de fer, concernant l'évaluation de certains de leurs immeubles et leur taxation.

DANS LE PASSE

Dans le passé, la ville devait signer des ententes séparées avec, tantôt le Canadien National, tantôt le Pacifique Canadien. Ces ententes ne se terminaient jamais en même temps, de sorte qu'il était extrêmement difficile de concilier les problèmes d'évaluation et de taxation de l'une et de l'autre compagnie.

ENTENTE PERMANENTE

On en est venu à une entente permanente entre la ville et les deux compagnies de chemins de fer: par rapport à ces deux compagnies de chemins de fer, le mot immeuble ne comprend pas les tuyaux, poteaux, soutiens caténaires, fils conducteurs, câbles, conduits, rails, dormants, accessoires d'assujettissement de rails, tunnels, ponts, viaducs, chevalets, avec leurs appuis et sous-structures, passages souterrains, ponceaux, aiguilles, réseaux de signalisation, d'aiguillage ou de contrôle de vitesse, les ouvrages d'empiérement, de nivellement, de terrassement ou de remblayage comme tels, et autres constructions ou appareils de même nature, possédés ou utilisés par une entreprise de chemins de fer pour les fins principales ou incidentes de son exploitation.

TAXES A 55%

Quant aux immeubles taxables, compris dans la convention avec le Canadien Pacifique, relative aux usines Angus et avec le Canadien National relative aux usines de la Pointe Saint-Charles, lesquelles se sont toutes deux terminées le 30 avril 1952, la taxe foncière ordinaire et la taxe d'affaires ne seront imposées que sur un pourcentage de 55% de la valeur réelle ou de la valeur locative desdits immeubles, telle que respectivement portée au rôle d'évaluation et au rôle de perception des taxes personnelles, à condition toutefois que le Pacifique Canadien emploie en tout temps un minimum de 2,500 employés à son usine Angus et le Canadien National, un minimum de 2,000 employés à son usine de la Pointe Saint-Charles, à moins d'en être empêchés temporairement et dans chaque cas par force majeure ou autre cause hors du contrôle desdites compagnies de chemins de fer.

Le conseiller Gérard Gauthier s'est élevé contre cette mesure en disant que les "gros" trouvaient toujours moyen de se faire exempter de taxes alors "que le petit, l'ouvrier, le gagne-petit, lui, doit toujours payer à 100%". Cependant, le commissaire Dozois a répondu que ces ententes étaient très avantageuses pour la ville, car auparavant, ces compagnies n'étaient taxées que sur une base, toujours la même de \$100,000 alors que maintenant, des usines du CNR et du CPR seront évaluées à leur valeur réelle, selon la norme générale, et qu'en suite, ces compagnies paieraient 55% de leur valeur, en taxation. Le commissaire Croteau s'est prononcé dans le sens du commissaire Dozois.

PORTES OUVERTES

En outre, le conseiller Bertrand a dit que ce nouveau processus laissait la porte ouverte à toute demande de ce genre, pour d'autres compagnies qui, elles aussi, à un moment donné, désireraient se faire exempter de la taxation dans une certaine proportion. Sur ce, le commissaire Dozois, le président de l'exécutif et le commissaire Croteau, l'ont assuré que cette clause du bill de Montréal ne concernait que les compagnies de chemins de fer.

Le Conseil a approuvé ces ententes permanentes, à l'exception des conseillers Bertrand, Gauthier et Despatis, qui se sont déclarés dissidents sur la mesure.

Toutefois, d'un accord commun, on a décidé de clarifier certains termes qui auraient pu se prêter à trop d'ambiguïté, et cela, à la demande des conseillers Bertrand et Provost.

Projet à l'étude

OTTAWA, 15. (PCF)—Le conseil de ville d'Ottawa étudiera lundi prochain un projet visant à traiter au fluor l'eau de l'aqueduc municipal. Le Bureau des commissaires a recommandé cette mesure, mais le maire Charlotte Whittton a enregistré sa dissidence. Milet Whittton est d'avis que les contribuables devraient se prononcer au préalable dans un plébiscite.

Le rôle d'évaluation

La Ligue des propriétaires continuera sa protestation

La Ligue des propriétaires de Montréal, dans une déclaration en réponse à une affirmation de M. Pierre DesMarais, président du Comité exécutif, maintient son attitude à l'égard du nouveau rôle d'évaluation municipale. Elle incite ses membres à le contester sans crainte. "La réponse de la Ligue", disent les auteurs de la déclaration, "est claire, précise et définie".

Le contexte de la déclaration se lit comme suit:

"La Ligue des Propriétaires de Montréal a été surprise de l'étonnante déclaration que les journaux prêtent à M. Pierre DesMarais, président du Comité exécutif de la Cité de Montréal, tant au sujet de 'La Ligue' que du rôle d'évaluation en question.

"Cette année, un nouveau rôle d'évaluation préparé sur une prétendue base de valeur réelle a été déposé le 1er décembre 1955. La Ligue prétend que ce rôle ne représente pas les propriétés foncières à leur valeur réelle, ce qui est une violation de la lettre et de l'esprit de la loi.

"Les méthodes d'évaluation employées sont erronées. Le rôle est affligé de manques considérables et injustifiés. Tous les contribuables ne sont pas traités sur un pied d'égalité: dans de nombreux cas, des propriétés de même catégorie sont évaluées différemment sans raison apparente. L'augmentation moyenne du rôle est considérable et ne fait qu'aggraver les injustices que comportait le rôle précédent.

"La suggestion de l'administration de fixer le taux de la taxe foncière à \$1.60 est un moyen détourné, une manoeuvre en sous-main d'obtenir une augmentation substantielle des taxes payables par le propriétaire et à ceci 'La Ligue' s'oppose de la façon la plus formelle; elle réitére son opposition à une telle manoeuvre. Dans cette attitude, nous avons le souci de protéger tous les contribuables de la ville de Montréal: les locataires tout aussi bien que les propriétaires.

"Il serait grandement temps que l'administration dise carrément et



M. CHATEAUGUAY PERRAULT, chef du contentieux du Canadien National, pour la province de Québec, qui vient d'être nommé conseiller de la Chambre de Commerce du district de Montréal. (Photo Canadien National)

nettement qu'elle désire des fonds additionnels et qu'elle veut les obtenir par une augmentation de la taxe foncière. Comme elle a négligé de s'exprimer clairement à ce sujet, on ne peut pas être surpris de l'opposition de 'La Ligue' au système préconisé par une publicité tapageuse et subtile invitant les propriétaires à dissocier complètement le facteur hausse de l'évaluation et celui du taux de la taxe. Cette manoeuvre insidieuse est de nature à placer les contribuables dans un état de fausse sécurité.

"Il est impossible, en pratique, de séparer ces deux éléments: l'évaluation et le taux de la taxe pour juger sainement du problème de la taxation. De plus, il ne faut pas oublier la taxe scolaire, problème qui ne relève pas, évidemment, de la juridiction du président du Comité exécutif. Toutefois, à ce sujet, des déclarations plus solennelles que précises ne présentent qu'une garantie bien fragile pour les contribuables qui seront appelés à payer la nouvelle imposition.

"Le questionnaire tel qu'imposé n'est pas conforme à l'esprit et à la lettre de la loi. Il est tracassier, vexatoire et compliqué à l'extrême, au point que, pour l'exécuter, le contribuable-propriétaire devra recourir aux services de son avocat, de son notaire, de son arpenteur-géomètre, de son constructeur et de son comptable agréé.

"Il abolit les prérogatives de tout contribuable qui doit conserver sa plus entière liberté lorsqu'il s'adresse soit à un tribunal, soit à un organisme d'organisation, soit à une commission, soit à un estimateur de biens-fonds pour faire valoir, à leur mérite, les justes raisons de ses revendications.

"Il constitue, d'une façon non déguisée, un épouvantail pour décourager les propriétaires d'obtenir justice et redressement de leurs griefs.

★ Le 2 décembre 1927, Henry Ford lançait son Modèle A, qui allait remplacer son Modèle T, dans trente-six villes des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. Le prix de cette voiture était de \$385 à \$570.

La ville sera sommée de réinstaller Gour et Sauvé

La Fraternité des policiers de Montréal a annoncé, hier, qu'elle soumettra à l'arbitrage le cas de deux constables suspendus il y a neuf mois et que la cité et le département de police de Montréal ont refusé de réintégrer. La fraternité prendra des procédures judiciaires si nécessaire pour obtenir la réinstallation des deux policiers et le remboursement d'arrérages de salaires au total de \$6,000.

La fraternité a pris cette décision après que son exécutif eut siégé toute la journée pour discuter les cas des constables Raymond Gour et Roger Sauvé.

Gour et Sauvé furent accusés

d'avoir accepté des pots-de-vin dans l'exécution de leurs fonctions. Après avoir été suspendus par une commission disciplinaire de la police, ils furent traduits en cour. Mais ils furent acquittés et n'ont pas encore été réinstallés par la force policière.

Le lieutenant Jean-Paul Lapointe, président de la fraternité, est d'avis que les chefs de la police ont commis de graves erreurs en recommandant les suspensions et en envoyant les deux hommes devant les tribunaux.

"Mais c'est encore plus grave de refuser de les réinstaller maintenant, après leur acquittement complet", dit-il.

Opinions de nos lecteurs

On s'est battu pour obtenir ce droit qu'on n'exerce pas

MONTREAL. — Monsieur le directeur de la PATRIE: — Dernièrement c'était le jour de l'élection de commissaires d'écoles d'une localité rurale.

Bien que la liste électorale comptât le nom de deux à trois cents individus ayant le droit de voter, deux seulement ont considéré qu'il valait la peine de se déranger, et se présentèrent au scrutin.

Il n'y a aucun intérêt à préciser l'endroit où ce fait s'est produit, et à blesser ainsi certaines susceptibilités: d'abord parce qu'une pareille occurrence n'est pas exceptionnelle, mais au contraire assez courante par toute la province; et en second lieu, que c'est surtout la signification de l'incident qu'il importe de signaler plutôt que le cas spécial.

Les corporations scolaires comme les corporations municipales sont les institutions les plus intimement liées à la vie du contribuable et celles sur lesquelles compte le citoyen pour la solution des problèmes particuliers affectant ses intérêts locaux et son bien-être: les membres de ces organismes sont en mesure de connaître et de comprendre mieux que qui que ce soit les difficultés qui surgissent au sein de la communauté dont ils font partie.

Pourtant lorsqu'il s'agit de choisir ses mandataires à l'administration des affaires qui le touchent le plus près, le citoyen manifeste une indifférence à exercer ses prérogatives d'électeur infiniment plus marquée que quand il est appelé à donner son suffrage dans d'autres sphères d'activité politique.

Au cours d'une allocution qu'il prononçait il y a cinq ou six ans, l'hon. M. Duplessis remarquait: "C'est contre une taxation sans représentation et pour que l'argent du peuple soit administré par les représentants du peuple que nos pères ont pris les armes."

Ces revendications impliquaient nécessairement le droit de vote auquel nos pères attachaient tant d'importance qu'ils n'hésitaient pas à risquer leur vie ou leur liberté pour l'obtenir. Aujourd'hui que ce droit est devenu l'apanage du citoyen canadien, trop de descendants de ces patriotes trouvent importun de s'en prévaloir à cause du minime dérangement auquel il oblige: l'effort de se rendre au bureau de scrutin.

Il arrive souvent qu'une majorité par son abstention de se présenter aux urnes laisse à une minorité le soin de choisir un mandataire dont la fonction sera en principe d'exprimer l'opinion de la collectivité. N'y a-t-il pas dans une démocratie une tendance dangereuse, quand la plupart des électeurs préfèrent laisser au plus petit nombre, le rôle électoral? Ce n'est certes pas la voix du peuple qui domine alors.

Souvent les citoyens ne votent point sous le prétexte que dans une élection quelconque aucun principe d'importance n'est en jeu. Mais sont-ils en mesure de prévoir les conséquences de telle ou telle élection sur l'avenir? En outre, en adoptant cette attitude, sauront-ils discerner le moment où leurs intérêts vitaux dépendent de leur vote?

Par exemple, aujourd'hui les citoyens de Montréal se plaignent amèrement des ennuis qu'ils éprouvent à cause des difficultés de la circulation et des piètres moyens du transport urbain. Difficultés dont le problème n'est pas près d'être résolu.

Est-ce que ces embarras seraient à l'état aigu actuel si dans les années passées, (l'administration municipale présente n'étant nullement en cause) les électeurs se fussent intéressés aux questions municipales en ayant le souci d'accorder leurs suffrages à des hommes réellement compétents et prévoyants? Combien de fois n'avons-nous pas eu l'évidence de l'abstention aux urnes d'un trop grand nombre d'électeurs qui, devant les appels démagogiques de toutes sortes, jugeaient inutile de voter alors que leurs voix auraient pu contribuer à mettre à la tête des affaires municipales des adminis-

trateurs se recommandant par leur mérite et leur capacité?

Le suffrage est un droit que le peuple a conquis après des luttes pénibles, si on le lui enlève aujourd'hui il serait prêt à se battre pour le reconquérir. Mais à quoi sert posséder la faculté d'agir si on n'en fait pas usage? Le bulletin de vote constitue en quelque sorte la base du régime démocratique: sans le vote, le gouvernement où le peuple exerce la souveraineté ne peut exister.

Il semble que le citoyen qui s'abstient de voter se dérobe à une obligation sociale essentielle. Il renonce assurément à toute raison de se plaindre des déboires qu'une mauvaise administration peut lui causer.

Pierre Legendre.

La circulation Boulevard St-Joseph

Montréal.

M. le directeur de la "Patrie":—

Depuis qu'il est ouvert jusqu'au boulevard Pie IX, le boulevard St-Joseph est devenu l'une des artères de la circulation les plus encombrées de la ville. La rue est large mais elle est divisée, du boulevard Pie IX à la rue Henri-Julien par une plate-bande d'une quinzaine de pieds de largeur. De la rue Henri-Julien au Chemin-de-la-Côte-St-Catherine, par une magnifique rangée d'arbres. Le résultat, c'est que les deux chaussées le long de cette bordure sont devenues beaucoup trop étroites pour répondre à l'augmentation de la circulation, surtout lorsque des voitures sont stationnées. Comme les autobus stoppent à presque tous les coins de rue, la circulation est arrêtée momentanément.

Serait-ce défigurer l'aspect du Boulevard que de rétrécir la largeur de cette plate-bande du Boulevard Pie IX à la rue Henri-Julien de quatre pieds chaque côté? Il resterait encore un espace raisonnable pour les fleurs et le gazon.

Quant à la partie du Boulevard, jusqu'au Chemin Ste-Catherine, c'est une autre affaire: il y a le problème des arbres, et rares sont les gens qui envisagent sans émoi l'idée d'abattre cette splendeur trop rare dans les villes. Dans ce secteur ces arbres occupent deux rangées de chaque côté de la plate-bande. Il y aurait bien l'alternative d'en planter d'autres au milieu de celle-ci. Malheureusement un arbre ne pousse pas du jour au lendemain.

Clovis B.

L'atelier fermé

STE-THERESE.—Monsieur le directeur de "La Patrie". Je lis tous les jours dans les journaux que des unions ouvrières insistent auprès des chefs d'entreprises pour obtenir l'atelier fermé, c'est-à-dire l'engagement par les patrons de n'embaucher que des travailleurs syndiqués.

Malgré que le syndicalisme soit une institution nécessaire, indispensable même, pour assurer la défense d'intérêts économiques communs qui ont besoin de cette sauvegarde, et qu'on ne saurait pas en encourager la diffusion, il semble que des dirigeants de groupement ne tiennent pas compte quand ils réclament l'exclusion de l'emploi des non-syndiqués, du principe fondamental à l'origine du syndicalisme moderne: la liberté d'association.

Parce que les uns possèdent la complète liberté de s'associer, cela enlève-t-il aux autres la liberté de ne pas s'associer? et en vertu de quel principe le droit du syndiqué peut-il primer sur celui qui ne l'est pas, et qu'on puisse exiger que l'accès au travail soit fermé à ce dernier?

Travailler n'est pas une prérogative réservée à un groupe, quelque nombreux qu'il soit, c'est une faculté dont le libre exercice appartient à chaque individu, et s'y opposer, par des moyens soit directs, soit indirects, apparaît comme de l'arbitraire, l'une des pratiques contre lesquelles les syndicats protestent avec le plus de véhémence.

Bernard MORIN

UNE OPINION DE NOS VOISINS DES ETATS-UNIS

La Grande-Bretagne se réveille

Collaboration spéciale à la "Patrie"
(Droits réservés)
par Paul HARVEY



Le vicomte William Waldorf Astor, parlant à la Chambre des Lords, s'est exprimé comme suit: "La Grande-Bretagne est aux prises avec une cinquième colonne qui ne respecte ni l'honneur ni le patriotisme ni la possibilité d'un compromis".

C'est du nouveau. Pendant 10 ans, les Britanniques ont dédaigné nos efforts de sécurité et nous ont blâmés de prendre les empreintes digitales des visiteurs venant de derrière le rideau de fer.

Mais, maintenant, les spectres de Burgess et de McLean commencent à en effrayer plusieurs... même dans les environs de Downing Street...

Pour la première fois depuis le règne d'Elisabeth Ière, nous avons une cinquième colonne qui a réussi à s'infiltrer même dans les plus hauts rangs du fonctionnarisme, du monde des savants et de l'Eglise (anglicane).

Astor a réclamé les plus strictes mesures de sécurité.

QUITTER LES NATIONS UNIES?

Et le même jour, le "London Daily Express" a lancé une violente attaque contre les Nations Unies, qu'il appelle "une agence pour fomenter l'hostilité" et il a demandé à la Grande-Bretagne de cesser d'en faire partie.

"L'Express" dit à ses quatre millions de lecteurs que les Nations Unies abritent des espions et fournissent un refuge pour les saboteurs et une base d'action pour leur travail de propagande.

Enfin, la Grande-Bretagne a fini par se réveiller et par comprendre que des espions, jusque dans le personnel du Foreign Office, ont eu une grande part de responsabilité pour les pertes de vies britanniques.

Avions retrouvés

EDMONTON, 15. (P.C.I.) — Deux avions manquant à l'appel ont été retrouvés dans le Nord canadien, mais un troisième est encore disparu et on a peu d'espoir de retrouver ses deux occupants vivants.

Le pilote Gordon Pettit, de Westlock, Alberta, a été trouvé sauf et apparemment indemne à côté de son appareil monomoteur Fairchild. L'avion était immobilisé dans la neige dans la région de McMurray, dans le nord de l'Alberta, 300 milles au nord d'Edmonton. Après avoir reçu une provision d'essence, il a pu repartir sous escorte.

Il était porté disparu depuis dimanche au cours d'une envolée de 95 milles entre Embarras Portage et McMurray.

Deux hommes qui voyageaient à bord d'un avion Beaver sont revenus mardi sains et saufs à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, après que six avions eurent survolé la région du lac Conwoyto, 250 milles au nord-est de Yellowknife, durant 20 heures.

Le Beaver transportait le pilote William Cooper, de Terrace, C.B., et le radiotechnicien Fred Cronk. Les autorités de Pacific Western Airways, propriétaires de l'appareil, ont dit que l'avion avait dû atterrir lundi à cause de la formation de givre. L'équipage repartit à l'aube mardi pour revenir à Yellowknife.

Dans le nord-ouest du Yukon, 1.100 milles au nord-ouest d'Edmonton, deux hommes de Fairbanks, Alaska, qui voyageaient dans un Luscombe monomoteur n'ont pas donné de leurs nouvelles depuis neuf jours.

Le pilote Forest Wright et Andrew Warwick, son passager, ont quitté Blackstone River, Yukon, le 6 décembre à destination de Eagle, Alaska.

Le CARC utilise deux Dakotas à longue randonnée dans les recherches et plusieurs avions américains survolent aussi la région, où le thermomètre s'est maintenu en moyenne à 40 sous zéro depuis la disparition de l'avion.

libre à quelques saboteurs.

Même aux Etats-Unis, on continue de prétendre que nous ne devons pas mettre en danger les libertés de la majorité, dans le seul but de nous protéger contre quelques salauds.

Mais les Polonais et les Tchécoslovaques pourraient nous démontrer qu'il suffit de quelques salauds pour ruiner une nation et lui faire perdre sa liberté.

Le grand chef du parti communiste mondial, le sieur Nikita Khrouchtchev, vient de se vanter dans un discours à la Nouvelle-Déhi:

—Le parti communiste en U.R.S.S. compte désormais huit millions de membres. La population et le parti sont inséparables.

Ce n'est probablement pas vrai. Il a dû, en tout cas, multiplier le chiffre réel par deux.

Mais puisque nous ne pouvons pas démentir le grand chef, faute de preuves, supposons qu'il dit la vérité, pour une fois.

Il y aurait donc en U.R.S.S. huit millions d'individus, sur deux cent vingt millions d'habitants, pour tout conduire et tout contrôler.

Cela veut dire que, selon M.

Khrouchtchev, quatre pour cent de la population est tout ce qui compte en U.R.S.S. N'est-ce pas la queue qui agite le chien, plutôt que le chien agitant la queue?

Trois hommes seulement pour diriger toute l'administration, et responsables seulement aux porteparole d'à peine 4% de la population. Mais l'expérience nous a enseigné que c'est plus qu'il n'en faut pour enchaîner des nations entières.

Jusqu'au jour où, comme dit le grand "boss" communiste, la population et le parti deviennent inséparables.

Comme John-Edgar Hoover l'a dit, la proverbiale tolérance des démocraties pour tous les peuples est devenue notre talon d'Achille entre les mains des communistes.

Première réunion collective de nos ass. de transport

Des associations représentant le transport routier dans la province de Québec, autobus, camions et Drive-Yourself, organisent un di-

ner à l'Hôtel Windsor de Montréal, vendredi le 16 décembre, à 7 h. p.m.

Ce dîner est en l'honneur de l'ex-président de la Régie des Transports, M. le juge Gérard Lemay de Québec et du nouveau président élu, Me J.-J. Harold, C.R., de Montréal. C'est la première fois dans le Québec que des représentants de l'industrie du transport motorisé organisent collectivement une telle réunion. Des délégués représentant les entreprises d'autobus et de camionnage sont attendus de toutes les parties de la province de Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et des Etats-Unis. Plusieurs officiels du gouvernement provincial prendront place à la table d'honneur, parmi lesquels, l'hon. Antoine Rivard, C.R., ministre des Transports et Communications.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE

DESSINS DE FABRIQUE

MARION & MARION

Raymond A. Robic J.-Alfred Bastien

1510, RUE DRUMMOND

MONTREAL

PARTICIPEZ À L'EXCITANTE SÉRIE DE CONCOURS "NOUVELLE BRADING"

UN NOUVEAU CONCOURS
TOUTES LES DEUX SEMAINES —

Voici les prix

Inscriptions SANS capsules:

1er PRIX:
BOURSE D'ETUDES
DE \$350.00 POUR LA
PERSONNE DE
VOTRE CHOIX

2e PRIX:
\$50.00 EN ARGENT

10 PRIX DE \$5.00 CHACUN

Inscriptions AVEC capsules:

1er PRIX:
BOURSE D'ETUDES
DE \$350.00 PLUS FORD
1956!

2e PRIX:
\$50.00 EN ARGENT
PLUS SURPRISE
DE \$100.00

10 PRIX DE \$5.00 PLUS
SURPRISE DE \$10.00

Voici tout ce qu'il vous suffit de faire...

1. Complétez simplement les deux mots du slogan Brading...

*B _____ AU R _____
POUR UNE
SAVEUR PLUS VELOUTÉE!

2. Inscrivez (en lettres moulées) votre nom et votre adresse, ainsi que le nom et l'adresse du licencié ou de l'employé de qui vous achetez vos produits Brading.

3. Incluez 6 capsules de bière Brading, lager Cinci de Brading ou porter Brading, ou toute combinaison de ceux-ci, afin d'être éligibles pour les surprises.

4. Ne manquez pas d'entourer vos capsules de papier avant de les glisser dans l'enveloppe.

5. Postez vos inscriptions à: Concours "Nouvelle Brading", C.P. 8900, Montréal, 3.

SOUVENEZ-VOUS QUE VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE PREUVE D'ACHAT POUR PARTICIPER... MAIS SI VOUS INCLUEZ 6 CAPSULES BRADING-BIÈRE BRADING-LAGER "CINCI" DE BRADING-PORTER BRADING-VOUS DEVEZ AUTOMATIQUEMENT ÉLIGIBLES POUR LES SURPRISES... DONT UN SEDAN FORD CUSTOMLINE 1956!

VOUS POUVEZ

GAGNER

TOUTES LES DEUX SEMAINES...

BOURSES D'ÉTUDES

plus surprises, dont

AUTOS FORD 1956

et plusieurs autres

BEAUX PRIX EN ARGENT!



DÉTAILS COMPLETS
SUR LES FORMULES
D'INSCRIPTION DISPONIBLES
À VOTRE ÉPICERIE LICENCIÉE
OU TAVERNE!



Conservez les capsules Brading pour avoir droit aux surprises!

BRASSERIE BRADING LIMITÉE

A la Radio — Demain

VENDREDI

6.15 A.M.
CKVL—Prière du matin
CFCE—G. Sinclair Show
CJAD—Sacred Heart

6.30 A.M.
CHLP—Ouverture
CJMS—Cocorico
CKVL—Express du matin
CFCE—News

6.45 A.M. et Réveil prov.
CJMS—Nouvelles
CJAD—N. et Musical Clock
CJMS—Cap la Madeleine
CKVL—Make Mine Morning
CJAD—Make Mine Morning

7.00 A.M.
CHLP—Revue métropolitaine
CKAC—Nouv. et Réveil
CJMS—La vie est belle
CKVL—Radio Journal
CKVL—Messieurs-dames
CFCE—Nouvelles
CBM—Radio Journal
CJAD—N. et Musical Clock

7.15 A.M.
CBF—L'Opéra de 4 sous
CBM—Concert Time

7.30 A.M.
CHLP—Sport
CKAC—Nouv. et Réveil
CBF—Radio Journal
CJMS—Nouvelles
CBM—Radio Journal
CFCE—Nouvelles
CJAD—News and weather

7.45 A.M.
CHLP—Nouvelles et sports
CKAC—Oratoire
CBF—L'Opéra de 4 sous
CJMS—Sport
CFCE—Sport
CBM—Concert Time

8.00 A.M.
CHLP—Sacré-Coeur
CKAC—Nouv. et météo
CJMS—La vie est belle
CBF—Radio Journal
CKVL—Bonjour, Messieurs
CFCE—Nouvelles
CBM—Radio Journal
CJAD—News and sports

8.15 A.M.
CHLP—Revue métropolitaine
CKAC—Les ailes de la liberté
CBF—Élévations
CFCE—Nouvelles
CBM—Dévotions

8.30 A.M.
CKAC—Nouv. et Fourchette
CBF—Coquelicot
CBM—March Past
CJMS—Nouvelles

8.45 A.M.
CHLP—Nouvelles
CKAC—Louis Bélanger
CJMS—Passé en mouvement
CJAD—Musical Clock

9.00 A.M.
CHLP—Madame Bonjour
CKAC—Nouv. et E. Genest
CBF—Radio Journal
CJMS—Réveil des vedettes
CKVL—Roger Baulu
CFCE—News and Music
CBM—Radio Journal
CJAD—News & Memo

9.15 A.M.
CHLP—Pour vous, Madame
CBF—Compitoir du disque
CKVL—Premiers du jour
CFCE—Breakfast club
CBM—Mus. in the Morning
CJAD—Memo fr. Morgan's

9.30 A.M.
CHLP—Pour vous, Madame
CBF—Radio-Bigoudi
CKVL—Bon à connaître

9.45 A.M.
CHLP—Pour vous, Madame
CKAC—Je pense
CBM—School Broadcast
CFCE—Spicy stories

10.00 A.M.
CHLP—Bai Musette
CKAC—Chambre à louer
CBF—Femina
CJMS—Pierre Valcour
CKVL—Le chanteur des rues
CFCE—Nouvelles
CJAD—N. & Wally's Mind

10.15 A.M.
CHLP—Canzone
CKAC—Marie-Rose
CBF—Les visages de l'amour
CKVL—Charlotte prie N. D.
CFCE—Morning Matinee
CBM—Kindergarten of the...
CJAD—Ballroom

10.30 A.M.
CHLP—Vedettes canadiennes
CKAC—A l'ombre du clocher
CBF—Entre nous, mesdames
CKVL—Album de Noël
CFCE—Foy Willing Show
CBM—Brett & Harding

10.45 A.M.
CHLP—Nouvelles
CKAC—Paul Dupuis vous...
CBF—Je vous ai tant aimée
CFCE—Good Neighbour
CBM—News and Food

11.00 A.M.
CHLP—L'heure féminine
CKAC—Nv. & pleine forme
CBF—Francine Louvain
CKVL—L'avocat des pauvres
CBM—Road of Life
CJMS—P. Valcour
CJAD—News—A & P. Calling

11.15 A.M.
CBF—Place Pigalle
CFCE—Young Widder Brown
CBM—Perry Mason

11.30 A.M.
CKAC—Nv. & pleine forme
CKVL—Par. de la chana.
CJMS—Nouvelles
CFCE—Eddie Cantor Show
CBM—Piano Interlude
CJAD—Kate Atken

11.45 A.M.
CHLP—Nouvelles
CKAC—Gare Centrale
CFCE—B. O'Connor
CKVL—Par. de la ch.
CBM—Laura Limited
CJMS—P. Valcour
CJAD—Young Widder Brown

12.00 (MIDI)

CHLP—L'heure féminine
CKAC—Angelus
CBF—Jeunesse dorée
CKVL—Zézette
CFCE—News
CBM—BBJ News
CJMS—Poète et paysan
CJAD—News and Songs

12.15 P.M.
CKAC—Table tournante
CFCE—Whispering streets
CBF—Rue Principale
CKVL—Par. de la ch.
CBM—Aunt Lucy
CJAD—News Quiz

12.30 P.M.
CKAC—Clinique du cœur
CBF—Réveil rural
CJMS—Nouvelles
CKVL—Calvaire d'une veuve
CFCE—Melody Parade
CBM—Farm Broadcast
CJAD—News

12.45 P.M.
CKAC—Les beaux jours
CKVL—Chansonnettes
CJMS—Intermède
CFCE—T.B.A.
CJAD—Our gai Sunday

1.00 P.M.
CHLP—Nouvelles
CKAC—Nouv. et actualité
CBF—Métropole
CJMS—Bons conseils
CKVL—Symphonie
CFCE—Ted Malone
CBM—Radio Journal
CJAD—News & make up

1.15 P.M.
CHLP—Chants de Noël
CKAC—Chans. du Far West
CBF—Vie de femmes
CFCE—Time out
CBM—The Happy Gang
CJAD—Top Tune Time

1.30 P.M.
CKAC—Le palmarès du diq
CBF—Joyeux Troubadours
CJMS—Nouvelles
CFCE—Whispering street
CJAD—My Living

1.45 P.M.
CHLP—Chants de Noël
CBF—Le dernier mot
CJMS—Fantaisie
CFCE—T.B.A.
CBM—Man around the house
CJAD—Hits fr. the albums

2.00 P.M.
CHLP—Mélodies magiques
CKAC—Nouv. & une vedette
CBF—Blanc et noir
CJMS—Paris-France
CKVL—Hd Parade
CFCE—New & Clubtime
CBM—CBC News
CJAD—News & day's work

2.15 P.M.
CBF—Maman Jeanne
CKVL—Parsifal

2.30 P.M.
CKAC—Espoir
CBF—Lettre à une Canad.
CJAD—Party Line

2.45 P.M.
CHLP—Nouvelles
CKAC—Chant d'amour
CBF—Quelles nouvelles?
CJAD—Make Up Your Mind

3.00 P.M.
CHLP—Cantiques de Noël
CKAC—Nouvelles
CBF—Chansonnettes
CKVL—Théâtre des étoiles
CBM—Guiding Light
CJAD—Star's Community N

3.15 P.M.
CBF—Visages de l'amour
CJMS—Guy Hoffman
CBM—Ma Perkins
CJAD—James & Grable

3.30 P.M.
CBF—Nv. & musique
CJMS—Nouvelles
CBM—Pepper Young
CJAD—Words and music

3.45 P.M.
CHLP—Cantiques de Noël
CJMS—Paris-France
CBM—Right to Happiness
CJAD—Fred Robbins Show

4.00 P.M.
CHLP—Radio Notre-Dame
CKAC—N. et Evénements
CJMS—Rive sud
CKVL—Succès du jour
CBM—Nouvelles
CJAD—News et Club 800

4.15 P.M.
CFCE—Hopalong Cassidy
CBM—Play It safe

5.00 P.M.
CHLP—Chansonnettes
CKAC—Nouv. et M. Millard
CBF—Caucasie aux malades
CJMS—Cocktail
CKVL—Chansonnettes
CFCE—News
CBM—Chamber Music
CJAD—News & Ballroom

5.15 P.M.
CHLP—Chansonnettes
CBF—Le Père Noël
CFCE—Western Swing
CBM—Chamber Music

5.30 P.M.
CBF—Pinochio
CBM—Music Picture Lady
CJMS—Mexicana
CFCE—March Time

5.45 P.M.
CKAC—Bon à connaître
CBF—Sur nos ondes
CJMS—Mexicana
CBM—As a matter of fact
CJAD—D. Vaughan Show

5.30 P.M.

CKAC—Nouvelles
CBF—Musique
CJMS—Emis. Tchecoslovaque
CJAD—News & Ballroom
CBM—Byline

6.45 P.M.
CHLP—Nouvelles
CKAC—Ici Jean-L. Gagnon
CBF—Un h. et son pécut
CJMS—Reportage
CFCE—Nouvelles
CJAD—Hommage du jour

7.00 P.M.
CHLP—Le Rosaire
CKAC—Le chapelier
CBF—Club des chansonniers
CJMS—Emission italienne
CBM—Récital
CJAD—Tennessee show

7.15 P.M.
CHLP—Soirée napolitaine
CKAC—Nouvelles
CBF—Le champion
CJMS—Emission italienne
CBM—Roving Reporter
CJAD—Ballroom

7.30 P.M.
CKAC—Clinique du cœur
CBF—Voix du CARG
CJMS—Emission allemande
CKVL—M. Baro et chans.
CFCE—How to fix it
CBM—John Fisher reports
CJAD—My son Jeep

7.45 P.M.
CKAC—C. et Roland
CBF—Confidant
CJMS—La voix de
CFCE—Make mine music
CBM—The Commodores
CJAD—Sports and News

8.00 P.M.
CHLP—Heure polonaise
CKAC—Music Hall
CBF—Neil Chotem, orch.
CJMS—Emis. Can.-allemande
CKVL—Musique en tête
CFCE—Clisco Kid
CBM—Music from Montreal
CJAD—Suspense

8.15 P.M.
CKAC—A l'ombre du clo
CKVL—Musique en tête

8.30 P.M.
CHLP—Un peu de tout
CKAC—Radio Vaudeville
CBF—Conc. Pop de Toronto
CJMS—Emission slovaque
CKVL—Paris swing
CFCE—Hor. Hornblower
CBM—Toronto Symphony
CJAD—Danny Galtivan

9.00 P.M.
CHLP—Musique pour les...
CKAC—Une lettre oubliée
CBF—Concert de Londres
CJMS—Concert populaire
CKVL—Situations & Paris...
CFCE—Sentenced
CBM—Curtain melodies
CJAD—News & Disk derby

9.15 P.M.
CJAD—Tenn. Ernie Show

9.30 P.M.
CHLP—Mus pour dilettantes
CKAC—Fiesta
CBF—Journal d'une mère
CJMS—Studio d'art
CKVL—Panorama
CFCE—Fibber McGee
CBM—Songs of my people
CJAD—Jack Carson

9.45 P.M.
CFCE—Great Gildersleeve
CJAD—Bang Crosby

10.00 P.M.
CKAC—Les manchettes
CBF—Radio Journal
CJMS—Studio d'art
CKVL—Placement
CFCE—Sammy Kaye
CBM—Radio Journal
CJAD—Dan Galtivan

10.15 P.M.
CHLP—Nouvelles
CBF—Albert Béguin
CKVL—On danse
CJAD—Amos n'Andy

10.30 P.M.
CHLP—Concert populaire
CKAC—Occupons-nous de...
CBF—Ces gens qu'on dit
sauvages
CKVL—Danse
CJMS—Nouvelles
CFCE—News - Sports
CBM—Sports page
CJAD—From Quebec

10.45 P.M.
CHLP—Intermède
CKAC—N. & J.-L. Gagnon
CBF—Danse & CKVL
CFCE—Sports
CJMS—Musique légère
CJAD—Moon dreamers

11.00 P.M.
CHLP—Danse & Montréal
CKAC—Bonsoir les sportifs
CBF—Adagio
CJMS—L'heure bleue
CKVL—Nouv. & Prières
CBM—Vancouver C. Orch.
CJAD—Sports & Fin. News

11.15 P.M.
CKAC—Sérénade
CKVL—Rhythm Rodes
CFCE—Bud's Place
CJAD—V. et with Val

11.30 P.M.
CKAC—Richard Matthy
CBF—Fin du jour
CKVL—News and Hit Par.
CBM—Point Counterpoint
CJMS—Nouv. sportives
CKVL—Rhythm Rodes

11.45 P.M.
CJMS—Jazz

12.00 (MINUIT)
CHLP—Fin
CKAC—Nouv. & Dansez
CJMS—Fin des émissions
CKVL—All Nite Star Rev
CFCE—Fin des émissions
CBM—Fin des émissions
CJAD—News and Music

Ottawa interviendra dans le cas d'une grève du rail

OTTAWA, 15. (PCf) — Le premier ministre, M. St-Laurent, a laissé entendre hier que le gouvernement fédéral pourrait intervenir pour empêcher une autre grève du rail.

Un porte-parole des unions ferroviaires a aussitôt déclaré que les unions pousseront leurs demandes à la limite légale, qui comprend une grève.

Le négociateur en chef des unions, M. Frank Hall, de Montréal, qui a entendu la déclaration du premier ministre, a dit plus tard: "Les employés de chemins de fer appliqueront tous les moyens légaux".

Ces moyens comprennent la grève, qui fut utilisée en 1950 par les 150,000 employés sédentaires pour appuyer leurs revendications. Une législation d'urgence mit fin à cette grève 11 jours plus tard.

L'an dernier, le gouvernement fédéral obligea les deux parties à accepter l'arbitrage de leur dispute, sous la menace d'une session d'urgence du Parlement pour adopter une législation qui empêcherait une grève.

Hier, le premier ministre a parlé indirectement de la possibilité d'une grève et de l'intervention possible du gouvernement devant quelque 150 délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada qui ont soumis au cabinet le mémoire annuel de cette centrale syndicale.

Des porte-parole du mouvement ouvrier ont dit plus tard que les paroles de M. St-Laurent signifient que le gouvernement imposera de nouveau l'arbitrage obligatoire aux unions ferroviaires si la dispute en vient au stade de la grève.

SERVICE ESSENTIEL

M. St-Laurent a exprimé l'espoir que la dispute actuelle ne conduira pas à une grève des chemins de fer et a exposé certaines mesures prises dans le passé par le gouvernement.

Il a toutefois ajouté que lorsque des impasses surgissent dans les négociations du rail, il faut trouver un moyen de les surmonter et de reprendre les opérations ferroviaires "nécessaires à notre existence même".

"J'espère que les deux parties en litige pourront éviter une situation qui leur serait préjudiciable ainsi qu'à la population canadienne à cause du caractère essentiel du service ferroviaire pour tous les Canadiens", dit-il.

Dans son mémoire, le CMTC a

demandé au gouvernement que les unions ferroviaires aient la liberté de faire la grève. Il soutient que le gouvernement a privé les unions de ce privilège l'an dernier en intervenant.

Après l'entrevue, M. Hall a dit que les unions désirent un règlement équitable de leurs demandes et qu'elles "exerceront tous les moyens légaux pour remédier à la situation".

"Rien dans ce qu'a dit le premier ministre ne changera les plans des unions dans la poursuite de leur cause", dit-il.

AUCUN ENGAGEMENT

Concernant les autres points du

mémoire du CMTC, M. St-Laurent n'a pris aucune attitude catégorique.

Dans le mémoire lu par M. Claude Jodoin, président, le CMTC demande une réduction des taxes, des mesures contre le chômage, un plan national d'assurance-santé et diverses autres mesures.

"Nous serions heureux de voir toutes ces recommandations appliquées", a dit M. St-Laurent. "Mais nous devons tenir compte de leur effet sur l'économie en général".

Il faut être réaliste, a ajouté le premier ministre. L'application de certaines recommandations nécessiterait des impôts plus élevés qu'ils le sont actuellement.

Trois enfants brûlés à mort dans un incendie

CHESLEY, 15. (PCf) — Trois enfants en bas âge ont suffoqué hier dans l'incendie qui a ravagé leur demeure dans cette municipalité ontarienne sise à 25 milles au sud-ouest d'Owen Sound.

Sandra Thomson, 4 ans, et ses cadettes jumelles Marilyn et Marlene, âgées de 18 mois, ont été tirées de la maison en flammes, mais elles étaient mortes lorsqu'elles sont arrivées à l'hôpital pour traitement.

Leur mère, Mme John Thomson, a elle-même été hospitalisée et l'on rapporte que son état est grave. Elle souffre de profondes brûlures.

Trois autres de ses enfants âgés de 6 à 8 ans s'en sont tirés indemnes. Leur père, un camionneur âgé de 31 ans, est accouru à l'hôpital dès qu'on l'eut prévenu à Walkerton, où il se trouvait.

On ignore la cause de l'incendie qui a apparemment débuté à l'heure du midi dans la cuisine de la demeure des Thomson. La partie arrière en a été détruite et l'on évalue les dommages à \$2,000.

La police a dit que Mme Thomson s'était rendue chez une voisine, Mme Wesley Raeburn, pour y prendre un gâteau de Noël. Une autre voisine, Clara Kiert, vint alors lui annoncer que la maison était en feu. Mme Thomson se précipita

ta dans la maison et réussit à en sortir l'un des enfants.

La Légion canadienne a annoncé qu'une souscription sera entreprise immédiatement au bénéfice des Thomson, déménagés récemment de Hamilton à Chesley.

HOROSCOPE DU JOUR

SAGITTAIRE (22 nov. au 21 déc.): — Il y a de l'imprévu aujourd'hui, mais rien de très grave de devrait arriver. Soyez tout de même prudent en toutes circonstances.

CAPRICORNE (22 déc. au 20 janv.): — Les idées nouvelles ont plus de chances de réussite que les autres. La soirée sera particulièrement intéressante si vous savez la mettre à profit.

VERSEAU (21 janv. au 19 février): — Ne prenez aucun risque et agissez avec beaucoup plus de prudence qu'à l'ordinaire. Vous ne savez pas ce qui vous pend au bout du nez.

POISSONS (20 février au 20 mars): — Vous répondez avec empressement, vous maintenez vos convictions. Les minutes sont précieuses quand il s'agit de gagner un point.

BElier (21 mars au 19 avril): — Que vos dépenses soient proportionnées à vos moyens financiers. Évitez le gaspillage, la prodigalité.

TAUREAU (20 avril au 20 mai): — Vous avez beaucoup d'aptitude pour les travaux scientifiques. L'étude vous passionne et les richesses, aussi bien que les honneurs, vous attirent peu.

GEMEAUX (21 mai au 21 juin): — Excellente journée pour les démarches relatives aux affaires et à la finance. Soirée également favorable.

CANCER (22 juin au 21 juillet): — Vous donnez une leçon à quelqu'un. Ne soyez pas trop exigeant. Vous admirez quelqu'un et vous vous empresses autour de sa personne.

LION (22 juillet au 21 août): — A tout seigneur, tout honneur. Vous vous inquiétez et vous tracassez sans aucune raison sérieuse: évitez l'énervement.

VIERGE (22 août au 22 septembre): — Prenez des décisions énergiques et sachez faire face à vos responsabilités. La soirée vous sera propice. Ne perdez pas de temps. Allez droit au but.

BALANCE (23 sept. au 22 oct.): — Les responsabilités sont plus lourdes qu'à l'ordinaire, aujourd'hui. Beaucoup de gens comptent sur vous.

SCORPION (23 oct. au 21 nov.): — Difficultés professionnelles et financières qu'aggraverait un manque de diplomatie. Malentendus avec vos chefs. Pratiquez une politique de souplesse.

Le blizzard s'est enfin calmé dans les Prairies

Nombreux disparus

REGINA, 15. (PCf) — Quinze personnes étaient encore officiellement portées disparues en Saskatchewan, hier soir, tandis que cette province commençait, par une température sous zéro, à se relever des effets de la pire tempête depuis huit ans. Une personne manquait aussi à l'appel en Alberta.

Des vents violents et une forte chute de neige ont semé la dévastation durant deux jours dans la Prairie. Mais la tempête s'est calmée hier.

Des charrires ont commencé à déblayer les routes et les voies ferrées bloquées par des bancs de neige atteignant parfois 12 pieds. La réparation des lignes de communications et d'électricité est commencée et la police recherche les personnes disparues.

La liste des personnes manquant à l'appel a varié à mesure que les chasse-neige pouvaient ouvrir les routes bloquées et que les lignes téléphoniques étaient réparées.

A Regina, la gendarmerie royale a une liste de 10 personnes qui n'ont pas été vues depuis que le blizzard a frappé la Saskatchewan après avoir paralysé certaines parties de

l'Alberta. Les autres personnes disparues venaient d'autres endroits.

La gendarmerie royale a exprimé l'avis que la plupart des hommes qui manquent à l'appel se sont réfugiés dans les maisons de ferme où il n'y a pas de téléphone.

Deux hommes précédemment recherchés ont été trouvés hier: l'un était dans un petit hôtel et l'autre dans une maison de la région de Prince-Albert.

CENTRES ENCORE ISOLÉS

En dépit de l'amélioration des conditions, des centaines de personnes sont encore isolées sur leurs fermes, dans de petits villages et dans de plus grands centres. La plupart des écoles sont encore fermées en Saskatchewan, mais la plupart des écoles rurales de la région d'Edmonton devraient ouvrir aujourd'hui.

Quatorze personnes sont arrivées à Quask, Sask., mercredi, après avoir passé 14 heures dans un train sans vapeur qui se rendait de North Battleford à Prince-Albert. La locomotive a manqué d'eau après avoir été immobilisée par un banc de neige. Les autres trains circulaient avec des retards allant jusqu'à 18 heures.

La Patrie

(Membre de la Canadian Press et de l'Audit Bureau of Circulation)
est imprimée et publiée au No 180 est, rue Ste-Catherine, Montréal, par la Compagnie de Publication de "La Patrie" Limitée, Roland Dubois, Secrétaire Trésorier, Téléphone : UN. 1-2701. Echange correspondant avec tous les différents services. Autorisée comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

PRIX D'ABONNEMENTS

Edition du dimanche, Canada, 1 an	\$5.00
Edition quotidienne, Canada, 1 an	5.00
Edition quotidienne, Canada, 6 mois	2.75
Edition quotidienne, États-Unis, 1 an	6.00
Edition quotidienne, États-Unis, 6 mois	3.00
Edition du dimanche, États-Unis, 1 an	5.00

REPRESENTANTS

TORONTO, Ont.: Hugh Rose chambre 101, Edifice McKinnon, 19, rue Melinda; Téléphone 4-1016.

ÉTATS-UNIS: Ralph R. Mulligan, 141 East, 44th Street, Room 911, New-York 17, N.-Y.; 35 East Wacker Drive Chicago 1, Ill.; 3049 East, Grand Boulevard, Détroit 2, Mich.

MONTREAL, 15 DÉCEMBRE 1955

L'ordre doit prévaloir demain

par Roger DUHAMEL

Malgré les recommandations de la sagesse et de la prudence, malgré l'expérience acquise la semaine dernière, le cartel des unions ouvrières a résolu de recourir à une mesure punitive contre la Commission de Transport de Montréal, tenue responsable de la hausse des billets de tram et d'autobus. Il insiste auprès de ses membres et du public en général pour que chacun se dispense le plus possible de monter dans les véhicules des transports en commun; il invite aussi les automobilistes à collaborer en transportant gratuitement les gens qu'ils verront aux différents points d'intersection. Pour ceux qui seraient dans l'obligation de recourir aux voitures de la Commission honnie, qu'ils présentent tous des billets de deux dollars, pour compliquer le travail des contrôleurs.

Telle est la situation qui devrait se répéter tous les vendredis. Il est clair que cette entreprise de boycottage systématique s'inspire du ressentiment plus que de la raison. Il est à la fois puéril, inefficace et dangereux. Ceux qui ont lancé l'idée de ces représailles témoignent une fois de plus de leur manque de sérieux, de leur inquiétant défaut de maturité pour prendre position sur les problèmes difficiles de la chose publique. Ce ne sont jamais des réactions d'humour qui modifient ou améliorent une situation jugée détestable.

C'est un moyen puéril. Obliger les voyageurs, par exemple, à ne présenter que des billets de deux dollars constitue une corvée pour les conducteurs. Ils feront la monnaie, comme ils y sont tenus, et le service sera ralenti d'autant. Qui donc y gagnera? Le boycottage est également inefficace. S'imaginer-t-on que le prix des billets baissera parce que les usagers se feront moins nombreux? En bonne logique, ce devrait être le contraire à se produire.

Si ces manifestations se contentaient d'être ridicules et inutiles, on pourrait passer outre. Mais elles sont dangereuses à plusieurs égards. Elles privent la Commission de Transport, qui n'est pas une entreprise privée mais la propriété de la collectivité, de revenus dont elle a instamment besoin pour assurer son administration et procéder au perfectionnement de son réseau. Elles nuisent aussi à de nombreux marchands, surtout à l'époque des fêtes, d'une partie de leur clientèle qui se pliera aux ukases du cartel ou qui redoutera le recommencement d'une émeute. Car n'oublions pas que ces différentes mesures vexatoires contribuent à énerver la population. Une résistance, si bien organisée qu'on veuille l'affirmer, connaît bientôt divers accrochages; une seule étincelle suffit pour mettre le feu aux poudres.

Les meneurs unionistes affirment que tout se passera dans l'ordre. Qu'en savent-ils? Ils s'abandonnent à un jugement téméraire. M. Arthur Duper-

ron, président de la Commission, a eu raison de le dire: «Le désordre engendre le désordre et crée des responsabilités graves». Il va sans dire que les citoyens respectueux des lois refuseront de s'associer à toute forme de boycottage contre leur propriété. Ce qui ne les empêchera pas d'user de toute leur influence pour amener les gouvernants provinciaux et municipaux à une réorganisation dans la structure économique des transports en commun à Montréal. Ce qui ne s'obtiendra jamais en brisant des carreaux ou en faisant grise mine aux employés de la Commission!

Contre les inondations

par Alonzo CINQ-MARS

La canalisation du fleuve Saint-Laurent pour le passage des océaniques suscite d'autres projets qui intéressent grandement les populations riveraines du lac Ontario au Canada et aux États-Unis, ainsi que celles des environs de Montréal. Il s'agit d'abord d'équilibrer le niveau du lac Ontario en l'élevant quand il est trop bas et en l'abaissant quand il est trop haut, projet qui est depuis longtemps le sujet de controverses dans les deux pays, puis de régulariser le débit des eaux du fleuve en vue de prévenir les inondations printanières dans la région de Montréal.

D'un côté, les gouvernements du Canada et des États-Unis viennent d'annoncer qu'ils ont approuvé la décision que la commission mixte internationale des eaux limitrophes a prise en vue d'assurer un niveau plus constant du lac Ontario grâce à la construction d'une série de barrages qui seront des auxiliaires de la voie maritime. D'un autre côté, le gouvernement canadien vient de faire connaître un projet destiné à protéger les riverains du Saint-Laurent dans les environs de Montréal contre les méfaits de la débâcle du printemps.

Quant à ce dernier projet, qui intéresse tout particulièrement les populations riveraines de la région métropolitaine de Montréal, il s'agit de modifier les plans de la future voie maritime de 27 pieds, dans la partie entièrement canadienne du Saint-Laurent, pour permettre l'écoulement de 40.000 pieds cubes d'eau à la seconde par ce canal durant tout l'hiver entre le lac Saint-Louis et Laprairie. On espère que les glaces se formeront ainsi dans des conditions plus favorables dans les passages étroits du fleuve entre le lac Saint-Louis et le bassin de Laprairie, ce qui réduira les dangers d'inondation en aval, et que, de plus, cette amélioration bénéficiera également aux riverains en amont jusqu'au lac Ontario.

Pour leur part, les riverains du Saint-Laurent dans les environs de Montréal ne peuvent que se réjouir de l'annonce de ce dernier projet qui leur donne l'espoir d'échapper aux inondations auxquelles ils sont exposés chaque printemps à l'époque de la débâcle, et même parfois en hiver. L'exécution de ce projet ne peut toutefois se faire du jour au lendemain. Les améliorations en question ne sauraient donner de résultat avant que la canalisation du Saint-Laurent soit terminée, ce qui prendra sans doute quelques années.

Les victimes des inondations dans les environs de Montréal veulent bien espérer que la régularisation projetée du débit des eaux du fleuve Saint-Laurent en hiver aura le résultat que prévoient les autorités, mais, en attendant, ils restent dans l'angoisse, craignant encore les méfaits de la débâcle. Ils ont donc raison d'espérer que, d'ici à ce que soient complétées les améliorations projetées en amont de Montréal, les brise-glaces redoubleront leurs efforts en aval pour tenir libre de glace le chenal du fleuve afin d'empêcher les inondations.

Ce travail des brise-glaces est

encore la meilleure méthode qu'on a pu trouver jusqu'ici pour prévenir ces désastres. Qu'ils se mettent à l'œuvre dès la formation de la première couche de glace sur le fleuve, qu'ils ne cessent de tenir le chenal libre jusqu'à la débâcle, voilà ce que les riverains si souvent inondés réclament à grands cris.

L'allocation de M. J.-E. Labelle

par Conrad LANGLOIS

L'allocation prononcée par M. J.-Édouard Labelle, O.B.E., C.R., lors de la 55e assemblée générale de la Banque Provinciale du Canada, constitue une excellente analyse de la situation actuelle des affaires dans notre pays. Cela se comprend facilement, car personne n'est mieux placé que les banquiers pour être bien au courant de notre prospérité, puisqu'ils en sont, dans une grande mesure, eux-mêmes responsables. À ce point de vue, la Banque Provinciale ne fait pas exception et son dernier bilan en est la meilleure preuve.

Un bon indice de l'expansion de l'économie canadienne se trouve dans le fait que la production nationale brute, cette année, est de l'ordre de \$26 milliards, soit \$2 milliards de plus que l'an dernier, ce qui est d'autant plus remarquable, comme le souligne M. Labelle, que les prix furent assez stables cette année, ce qui veut dire que l'expansion a été réelle et non pas seulement nominale.

Le président de la Banque Provinciale croit que l'amélioration des affaires provient surtout de l'augmentation de notre commerce extérieur, mais il faut également tenir compte de l'influence du «boom» de la construction et même de la forte demande des biens de consommation. Il faut reconnaître, en outre, que le gouvernement fédéral, tant par sa politique fiscale que par ses mesures financières et monétaires, a cherché à favoriser cet heureux état de choses. Mais, en l'occurrence, les résultats ont même dépassé les espérances.

Il y a malheureusement toujours un revers, même à la plus belle médaille... Il s'agit, naturellement, du danger que constituent les nouvelles tendances à l'inflation, dont les résultats contribuent à rendre la prospérité illusoire jusqu'à un certain point, au moins dans la mesure où le volume des marchandises disponibles n'augmente pas dans la même proportion que la quantité d'argent et de crédit en circulation.

Un autre aspect inquiétant de l'économie canadienne est évidemment celui des surplus agricoles, qui risquent de trop diminuer le pouvoir d'achat des cultivateurs. La véritable difficulté nous semble être de protéger les cultivateurs, sans qu'ils soient incités à trop produire. Mais M. Labelle a raison de dire qu'il faudra finir par découvrir un moyen de maintenir un juste équilibre entre les prix agricoles et industriels, tout en prévenant l'accumulation de surplus trop considérables.

Il reste que notre situation économique, au Canada, pourrait faire l'envie de la plupart des autres peuples de la terre, de sorte que nous avons certainement raison d'avoir confiance en l'avenir, sans pour autant nous reposer sur nos lauriers.

La pensée catholique française

Il est des livres qui ont valeur de témoignage. Tel celui-ci, qui paraît sous le titre *Cinquante ans de pensée catholique française*. Son animateur, Jacques Hérissey, qui préside aux destinées du Syndicat des Écrivains catholiques de France, a été heureusement inspiré en l'entretenant. Et si nos renseignements sont exacts, il a été aidé chaleureusement dans son initiative par des membres éminents de la Hiérarchie, notamment Son Excellence Mgr Courbe, directeur de l'Action catholique, et Son Excellence Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, qui a donné

au recueil une brève, mais substantielle et lucide préface.

Car il s'agit d'un recueil de textes, habilement ordonnés à un plan systématique. Sur chacune des formes d'activité — littéraires, scientifiques, artistiques, juridiques — où des intellectuels puissent se montrer créateurs, un spécialiste a été choisi, qui, en une vingtaine de pages, trace un tableau, non pas complet certes, mais évocateur, de ce que les catholiques français ont accompli en la matière. Et le résultat, il faut l'avouer, est saisissant.

Se souvient-on assez aujourd'hui où les perspectives ont tout à fait changé, de combien de dédain étaient accablés, à la fin du siècle dernier, ceux qui osaient se proclamer catholiques? De quels sarcasmes on couvrait ceux qui ne se réclamaient pas de Renan et de ses suiveurs? Un si prodigieux effort a été accompli en un demi-siècle qu'on a peine à imaginer le climat dans lequel les Huysmans, les Bourget, les Brunetière, les Ollé-Laprune et tant d'autres ont commencé à entreprendre cette campagne, dont nous sommes les bénéficiaires, pour la restauration de la pensée catholique, et pour son autorité parmi les laïcs.

Cette histoire devait être écrite: la voici pour le moins esquissée, et de telle sorte que tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin à ces problèmes, et surtout les amis étrangers de la France auront profit et plaisir à la lire ici. Il n'est aucune des sections où n'apparaissent des noms prestigieux, dont le rayonnement a dépassé de beaucoup les limites de l'Eglise: ici Branly, là Rouault et Maurice Denis, là Péguy et Claudel, là... mais il n'est pas le lieu d'établir un palmarès.

Enfin, une dernière observation doit être faite, et qui n'est pas seulement vraie dans le domaine intellectuel. Car enfin, sur le plan de la politique aussi, n'est-il pas significatif que tant d'hommes qui ont assumé ou assument la charge du pouvoir se proclament maintenant ouvertement catholiques, du général de Gaulle à Robert Schuman, d'Antoine Pinay à Georges Bidault? Les catholiques du siècle passé donnaient presque toujours l'impression de défendre une place assiégée et dont les murailles étaient si fort ébranlées qu'il fallait s'arc-bouter pour les soutenir et les empêcher de choir. L'attitude des catholiques d'aujourd'hui et spécialement des intellectuels n'a rien d'analogue. On s'affirme catholique sans gêne, sans respect humain, dans la certitude d'avoir à porter un message au monde et que ce message est celui de la Vérité. **Cinquante ans de pensée catholique française** respire, d'un bout à l'autre, cette conviction, sans fanfanerie. Par là aussi l'ouvrage a valeur de témoignage. En ce milieu du siècle, voilà posé un utile jalon. — (S.I.F.)

M. R. Seydoux,

M. Roger Seydoux, ministre délégué de haut-commissaire à la résidence générale à Tunis, a été nommé haut-commissaire de France en Tunisie. M. Roger Seydoux est né à Paris le 28 mars 1908.

Licencié en droit, il est diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique. Après un séjour à Londres, comme attaché d'ambassade, M. R. Seydoux est nommé, en 1933, adjoint au cabinet du résident général de France au Maroc, puis, en 1934, secrétaire général à l'Ecole des sciences politiques, dont il devient ensuite directeur. Il est mobilisé en août 1939. Il est engagé volontaire dans la 2e D.B. (août 1944 - juillet 1945). Nommé conseiller d'ambassade de première classe en octobre 1945, il est, tour à tour, délégué de la France à l'UNESCO (1946), chef de service des relations culturelles au ministère des Affaires étrangères (1947). Le 23 septembre 1950, il est nommé consul général de France à Washington. Nommé ministre plénipotentiaire en janvier 1951, il est désigné le 28 février conseiller d'ambassade à Washington. Le 20 août 1954, il est nommé ministre-délégué près la résidence générale de Tunisie. M. Roger Seydoux est officier de la Légion d'honneur.

En marge de l'actualité

Etat civil:
ménagère

(par Pierre SAUCIER)

Le genre humain est vaniteux. Il aime les titres. La carte de visite a même été inventée expressément pour les étaler. Le carnet mondain où défile les mérites de M. X, ingénieur, grand écuyer, et de Mlle Z, romancière, présidente de la Société des chiens de peluche, est lu avec avidité. On est très chatoilleux à l'endroit des titres. Malheur à qui fait un faux pas devant un ambassadeur ou commet un solécisme d'étiquette à un banquet.

Mais il arrive ceci que la plupart d'entre nous n'avons pour simple titre que la stricte mention de notre état civil: professeur, médecin, ouvrier, reporter, chauffeur d'autobus, ou... chômeur. Un des états les plus répandus est celui qui sert à désigner la femme célibataire ou mariée qui tient maison et n'a pas d'autre qualité. "Que faites-vous, madame, mademoiselle?" demande l'officier d'état civil aux élections ou simplement le commis de banque. — "Ménagère", répond en hésitant la digne interlocutrice avec un rougissement significatif. La personne du sexe féminin qui se voit dans l'obligation de donner ce "titre" se sent offensée dans son amour-propre: "Pensez donc, ménagère, ... mais je fais autre chose que le ménage, moi", se récrie-t-elle.

La protestation est fondée au premier coup d'oeil. C'est que le mot s'est évaporé et l'on n'a retenu que la note péjorative, assujétissante. "Ménagère" — évoque à tout coup le plat de vaisselle, la planche à repasser, bref, l'esclavage des travaux domestiques. L'étiquette est ingrate et révoltante, ma foi!

Il est malaisé de substituer à "ménagère" un vocable plus approprié aux fonctions d'ordonnatrice de la maison. Pourtant un minimum de réflexion permettrait de restituer au terme controversé sa dignité et sa noblesse. Seulement, la femme de plus en plus émancipée est satisfaite quand elle peut déclarer un état civil tel que conférencière, actrice, avocate, institutrice, ouvrière, vendeuse, manucuriste. Elle ne veut surtout pas passer pour une simple "ménagère". Il faut bien dire qu'elle rougit à tort de décliner sa compétence lorsqu'elle est tenue de s'en tenir tout uniment à "ménagère"! La fonction n'est pas une sinécure.

Ceux qui ne voient là que torchons, biberons, corvées et rhumatismes regardent à la surface des choses. Que de soins, de vigilance, d'économie, il faut réunir pour faire une habile ménagère! Celle-ci doit posséder à la perfection plusieurs métiers: cuisinière, réceptionniste, comptable, éducatrice, hôtesse, femme de chambre, elle est aussi parfois secrétaire et... un peu comédienne. Que de tact cela demande, que de renoncement et d'effacement!

Vous voyez, mesdames, mesdemoiselles, avec ces dispositions quand vous répondrez "je suis ménagère", vous n'aurez pas à baisser les paupières. Vous êtes des artistes consommées, aussi ingénieuses au moulin à coudre, que poètes devant le poêle, charmantes au téléphone et séduisantes pour tout le monde. L'art d'être une parfaite ménagère est très recherché de nos jours. Ce n'est pas en vain que l'on multiplie les écoles d'arts ménagers. Je serais même porté à croire aujourd'hui que la fonction de ménagère est plus qu'un simple état civil. C'est un titre, et non le moins reluisant!

Au procès du jeune Dalpé

La mère caresse les cheveux de son fils à son procès

SWEETSBURG, 15. (PCF) — Des témoins de la Couronne ont raconté, hier, les événements qui ont conduit à l'assassinat de Marcel Dalpé, le 25 octobre 1954, au cours du procès de son frère, Georges Dalpé, âgé de 16 ans, qui est accusé de meurtre.

Ronald Royer a déclaré que le drame s'est déroulé dans un garage appartenant à la famille Dalpé à Bromes. La victime, dit-il, mourut quelques minutes après avoir reçu une balle dans le cou. La Cour empêcha Royer de répéter une déclaration qu'aurait faite Marcel Dalpé avant de mourir.

Les quelques personnes qui assistaient à l'audience ont été témoins d'une scène touchante quand la mère de l'accusé s'est approchée du box des prisonniers, quelques minutes avant le début de la séance.

Funérailles du
Dr Jean Michon

Les funérailles du docteur Jean Michon, décédé à l'hôpital Notre-Dame, à l'âge de 40 ans, ont eu lieu en l'église Notre-Dame de Grâce. Le Dr Michon avait été radiologiste, attaché à cet hôpital. Le R.P. Henri Bradet, O.P., curé de la paroisse, a chanté le service funèbre. L'aumônier de l'hôpital Notre-Dame, M. l'abbé Omer Villeneuve, a fait la levée du corps. Les RR. PP. Augustin Langevin, O.P., et Albert Morin, O.P., assistaient le R.P. Bradet à l'autel.

Dans le sanctuaire, on remarquait le R.P. Roland Saint-Denis, S.J., M. l'abbé Marcel Laperrière, vicaire à Sainte-Madeleine d'Outremont, et les RR. FF. Irénée Rose et Roger Lapointe, C.S.V. Le chœur de chant, sous la direction de M. Lucien Tourangeau, exécuta la messe de Pèrosi-Gounod. M. Paul Doyon touchait l'orgue.

Conduisant le deuil, les frères du défunt, MM. Roland, Maurice et André Michon; ses beaux-frères, MM. Victor Guida, Charles Lemieux, Abel, Théogène et Alexis Fafard; son oncle, M. C.-E. Guay; ses cousins, MM. Pierre Michon et Philias Lajeunesse. Dans le cortège, précédé de six landaus de fleurs, on remarquait: MM. Henri Geoffrion, Paul Bienvenu et le docteur Albert Bertrand, directeurs de l'hôpital Notre-Dame; les docteurs Paul Bourgeois, Charles Hébert, René Grignon, André Mackay, Lucien Sylvestre, Léon Gérin-Lajoie, Origène Dufresne, Jacques Gauthier, L.-A. Grignon, R. Lussier, Alain Fleury, Yves Bélanger, I. Vallée, R. Larichelière, H. Lacharité, A. Vallée, G. Dubuc, G. Bégin, D. Rivenne, R. Randolph, I. Sedlezky, Albert Surprenant, Roland Cloutier, A. Deguise, Jules Prévost, Jules Braut, Yves Chaput, Armand Gratton, Yvan Rouleau, J.-M. Beauregard, Charles Guillemette, P. Montreuil, Yves Prévost, Maurice Déglise, François Archambault, Raymond Gratton, Lucien Huot, Georges Leblanc, Jean-Paul Beaudet, Jacques Léger, Paul Brunelle, D. Parent, M. Leblanc, C. Fortier, Gustave Roy, Guy Fortin, Georges Cloutier, Armand Trépanier, Paul Brodeur, Roland Simard et Charles Fortier.

Il y avait aussi MM. Marc Carrière, P. Quenneville, Paul Brunet, C.-H. Marotte, Gérard St-Cerny, P. Lajeunesse, J.-W. Gaudette, Roger Duhamel, J.-B. Caron, Bruno Paradis, A. Labrecque, J.-J. Robichaud, U. Villemure, P. Trudeau, L. Bergeron, Paul Brunelle, Gérard Brais, Pierre Lévesque, R. Santoir, A. Labrecque, P. Arcand, P. Levaque, C. Giroux, Gilles Guérin, A. Boucher, P. White, Robert Prévost, René Lafleur, Léopold Bergeron, Robert Elie, René Laberge, D.-J. Dumont, Marc Leroux, notaire, R. Sheen, G. Deslauriers, H. Côté, Paul Méthot, P. Turcot, Jean Richard, Raymond Ducharme, Sarto Beauchamp, A. Jetté, Armand Ferland, Eugène Michaud, et nombre d'autres.

Après les funérailles, le cortège se reforma pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

pour reconforter son fils. Elle lui parla doucement et lui caressa les cheveux avant de retourner prendre place parmi les spectateurs.

Le détective Roch Dandenault décrivit au jury la scène qui s'offrit à lui quand il fut mandé au garage après le drame.

Cette fillette de 4 ans
espère retourner voir
ses parents pour Noël

Une fillette de quatre ans se remet graduellement au Children's Memorial Hospital, de Montréal, de la grave intervention chirurgicale qu'elle a subie pour une péricardite.

La petite Diane Meisner, de East-River Point, en Nouvelle-Ecosse, est venue se faire traiter à Montréal, grâce à la générosité de la Croix-Rouge cadette de Halifax.

Elle fut opérée le 5 décembre, après deux mois d'examen méticuleux, et les spécialistes ont affirmé à la suite de cette intervention chirurgicale de trois heures que la fillette est en bonne voie de rétablissement.

"Ce serait bien agréable, a dit l'enfant au visage de poupée, de retourner chez nous pour Noël et y retrouver, papa, maman, mon petit frère et ma petite soeur."

Tout indique que ce rêve se réalisera, au dire des spécialistes qui la traitent.

Arbitre syndical

OTTAWA, 15. (PCF) — M. David Lewis, avocat de Toronto, représentera les unions à la commission fédérale d'arbitrage qui étudiera la dispute entre les chemins de fer et les unions représentant 150,000 employés sédentaires. Les compagnies n'ont pas encore donné qui les représentera à la commission. Le président sera choisi par les arbitres syndical et patronal ou par le ministre du Travail, M. Gregg.



(Photo Roger Janelle — La Patrie)

L'HOMME DU JOUR — Pitié pour nos facteurs à l'approche des fêtes! L'ange aux bonnes nouvelles, le porteur des souhaits de milliers de personnes, le facteur mérite le merci de toute la population pour son travail augmenté de ces temps-ci. M. Philippe Gauthier, de la station "N" à Montréal, distribue le courrier depuis 40 ans. Il nous fait voir ici le facteur d'avant Noël: surchargé, pressé, toujours à son poste. Il a juste eu le temps de poser pour notre photographie. L'homme du jour est ensuite reparti pour continuer son itinéraire.

Le trésor de la SANTÉ
par le DR. C.-A. DEAN

Diabétiques et insulines

Dans la plupart des cas, le diabète est une maladie facile à traiter. Le médecin dispose de diverses préparations d'insuline, les unes à action rapide, les autres à action lente. Certains cas des diabètes exigent une action immédiate, d'autres demandent de longues études. Pour juger de la nécessité des injections d'insuline, il faut recourir à certaines épreuves.

Q. — La colique peut-elle causer des douleurs abdominales au côté gauche?

R. — Oui, cela est certain, mais la cause peut être ailleurs.

Le prochain article du Dr Dean, intitulé: "Infirmités du nouveau-né", paraîtra dans la "Patrie" du samedi, 17 décembre.

Le premier des procès pour
obscénité débute aujourd'hui

La campagne de la ville de Montréal contre certains journaux, qu'elle qualifie d'obscènes, atteint son dénouement avec le procès devant jury, dont l'instruction a commencé ce matin, en Cour du banc de la reine, contre Serge Brousseau, éditeur de "Hebdo Magazine".

Cinq plaintes sont portées contre l'éditeur de ce journal, disparu de la circulation, d'ailleurs, depuis le 17 septembre dernier, mais l'hon. juge Wilfrid Lazure, sur la demande de Me Alexandre Chevalier, avocat de l'accusé, a décidé de ne procéder, ce matin, que sur une plainte. Il s'agit de l'exemplaire du 20 août 1955.

Le choix du jury a été assez laborieux. Un juré a déclaré avoir une idée arrêtée, et plusieurs autres, dont un typographe ont été refusés. Par contre, deux pressiers d'imprimerie ont été acceptés.

AUTRES ACCUSÉS

Plusieurs autres éditeurs d'hebdomadaires à sensation et propriétaires d'imprimeries ont été appelés pour la fixation de la date de leur procès dans des causes analogues d'obscénité.

Ce sont: l'imprimerie Hebdo; Gaston Houle, éditeur de "Nouvelles et Potins"; la société Lex; la compagnie de distribution Eclair; David Silverman et John Weder, éditeurs de Midnight; et la Montreal-Granby Press.

A la demande de la Ville, Me D. Dansereau a été nommé par Québec procureur spécial de la Couronne pour tous les procès intentés par la ville contre les hebdomadaires et les imprimeurs.

Aménager des
bases dans le
Cercle Arctique

OTTAWA, 15. (PCF) — Les responsables de la défense soulignent la nécessité d'aménager des bases aériennes dans la région septentrionale du Canada, plus précisément à l'intérieur du Cercle Arctique.

On croit savoir que la question fait présentement l'objet d'entretiens qui se poursuivent dans le plus grand secret.

A cet égard le commodore Clare Annis, chef du service des télécommunications du CARC, s'est dit d'avis qu'il importe de déplacer vers le nord le réseau d'avertisseurs au radar si l'on veut épargner un temps précieux en cas d'attaque aérienne dans les régions polaires.

Le commodore Annis a ajouté: "D'une façon générale, ce que je viens de dire au sujet du réseau d'avertisseurs s'applique également à la zone de combat".

Il est manifeste, en effet, que dans toute bataille aérienne sur l'Amérique du Nord, le Canada et les Etats-Unis voudraient porter le combat dans les secteurs les plus septentrionaux, ce qui réduirait d'autant les chances d'une explosion de bombe à l'hydrogène dans les centres urbains.

Un naufrage

LONDRES, 15. (PAF) — Le navire britannique Victory City, de 6,000 tonnes, a sombré à la suite d'une collision survenue dans un épais brouillard au large de la côte hollandaise. Des tempêtes désorganisaient cependant la navigation et endommageaient plusieurs petits bateaux. Plusieurs bateaux ont dit être ralentis par les fortes vagues mais on ne signale aucune perte de vie.

Wagon incendié

ROBERVAL, 15. (PCF) — Un incendie dans le wagon postal a retardé de 25 minutes le train de voyageurs Montréal-Rivière-à-Pierre, hier matin. Les autorités du Canadien National ont dit que personne ne fut blessé, mais qu'une partie du courrier fut endommagée.



Q.—Agée de dix-neuf ans, je suis fiancée depuis l'an dernier à un jeune homme intelligent, sage et sérieux qui plait beaucoup à mes parents, et avec qui j'ai commencé de sortir alors que je n'avais que quatorze ans. Nous devons nous épouser au cours de l'an prochain, c'est-à-dire dès que J... aura obtenu la bourse sur laquelle il compte pour poursuivre ses études dans une université étrangère. Mais voilà que des complications inattendues se produisent au point que j'en deviens toute bouleversée et que je doute de mes sentiments pour mon ami de toujours.

C'est que depuis quelques semaines, ma pensée se reporte continuellement vers un type charmant dont j'ai fait la connaissance et avec qui j'ai beaucoup dansé lors des deux derniers bals auxquels nous avons pris part, mon fiancé et moi.

Parfois, je suis même tentée de risquer une démarche pour revoir ce mystérieux jeune homme et lui faire comprendre à quel point son souvenir m'émue.

Dois-je faire part du changement survenu et de mes inquiétudes à ma mère? J'hésite, car je sais qu'elle et mon père estiment beaucoup mon fiancé et qu'ils n'admettront pas que mes préférences aillent à un autre. Je suis désolée, mais je n'y puis rien.

INCONSTANCE

R.—Si l'enchantement de quelques valse et le charme captivant d'un inconnu ont suffi à vous troubler au point de vous amener à douter de vos sentiments pour votre fiancé, je pense qu'il vaudrait mieux pour le moment reprendre votre liberté que risquer de conclure une union qui ferait deux malheureux.

Cela vos parents le comprendront sans doute, car apparemment, vous n'avez pas encore la maturité d'esprit voulue pour décider de votre avenir sans vous exposer à des regrets. Il se peut qu'une séparation temporaire vous aide à voir clair en vous-même. Il arrive que l'habitude et la monotonie minent plus sûrement l'amour que la saine intervention d'un tiers.

Q.—Comment préserver des engelures l'épiderme de mes mains, de mes talons? A cette saison-ci de l'année, ma peau très sensible, devient rugueuse, gercée et les lavages fréquents à l'eau tiède et au savon ne réussissent pas à l'assouplir.

ELIANE

R.—C'est l'application régulière d'émollients ou de crème spéciales qui vous permettra de parer à cet inconvénient. Evitez de laver vos mains à l'eau froide et asséchez-les soigneusement. Il vaut mieux ne pas attendre que l'épiderme soit devenu rude pour lui donner des soins.

Vous trouverez dans les pharmacies et au comptoir des produits de beauté dans les grands magasins, des crèmes excellentes pour les mains. Vous aimeriez peut-être aussi utiliser une solution de glycérine et d'eau de rose ou préparer vous-même un savon liquide dont voici la composition: faire fondre 15 gr. de sel marin dans autant d'eau et ajouter 10 gr. d'ammoniaque. Verser dans ce mélange 50 gr. d'huile d'olive et mélanger parfaitement le tout.

FLEURETTE:

Pour offrir à votre grand-maman un cadeau original qu'elle aura plaisir à faire admirer, avez-vous pensé aux nouveaux bracelets montés sur chaîne et qui présentent en guise de breloques des disques sur lesquels on fait graver les noms des enfants et petits-enfants de "mamie"? Sur les plus grands disques on inscrit les noms des enfants et sur les plus petits on fait graver ceux des petits-enfants. Et l'on ajoute des disques à mesure que la famille s'augmente de nouveaux membres.

La firme qui fabrique ces précieux articles a parait-il, reçu la commande d'un bracelet qui sera offert à une maman dont la famille se compose de cinq enfants et dix-sept petits-enfants. Belle parure au poignet d'une jolie femme à l'âge imprécis!

★ Les experts du gouvernement estiment que les insectes et les larves détruisent pour plus de \$250,000,000 de produits agricoles canadiens chaque année.



A LA CLINIQUE BCG, plusieurs des petits protégés sont des enfants naissants à qui l'on injecte dès leur arrivée le fameux vaccin destiné à les préserver de la terrible maladie qu'est la tuberculose.

A Hull

On a fait revivre une vieille légende suédoise

Nous sommes déjà engagées dans le tourbillon des festivités qui précèdent Noël. Plusieurs joyeuses réunions ont déjà eu lieu et un grand nombre d'autres s'annoncent au fur et à mesure que tout le monde entre dans l'esprit de la saison.

La capitale canadienne, qui supplée à son manque d'entrain coutumier par la tenue de grandes réceptions mondaines, a été tout dernièrement le théâtre de célébrations fort pittoresques pour marquer l'anniversaire de sainte Lucie, qu'on fête tous les ans en Suède un peu avant la Nativité.

En réalité, la journée de sainte Lucie, qui avait été organisée par la Société nordique d'Ottawa, s'est déroulée à Hull, ville voisine de la capitale.

MLLE ANITA LINDROS

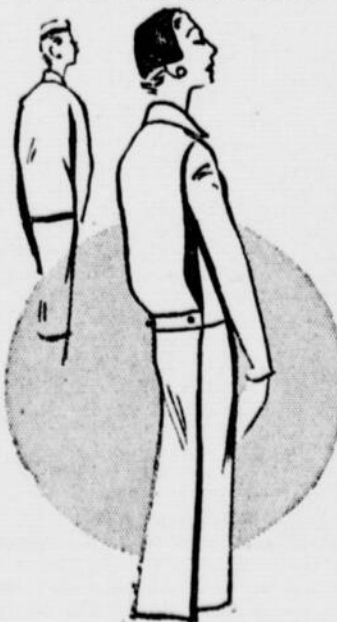
Personnifiant sainte Lucie, une belle et grande Suédoise aux cheveux blonds, Mlle Anita Lindros, s'avance majestueusement au milieu des invités, portant sur la tête une couronne ornée de sept chandelles allumées.

Quelque deux cents Scandinaves s'étaient rassemblés pour accueillir la "reine des lumières" et prendre part au traditionnel festival de la sainte Lucie.

La fête des lumières est observée chaque année en Suède pour marquer la fin de la nuit la plus sombre de l'année. C'est la reine des lumières, toujours personnifiée par une grande fille blonde couronnée de bougies allumées, qui annonce le début d'une nouvelle et brillante saison.

L'art DE BIEN S'HABILLER

Hanches accentuées



Evitez de porter des jaquettes droites moulant les hanches. Un pli dans le dos du gilet et de la jupe amincira vos hanches.

COSTUME

Mlle Lindros était vêtue d'une grande robe blanche retenue par un ceinturon rouge. Elle était escortée de quatre demoiselles d'honneur et de deux jeunes garçons. Mlle Lindros, aidée des membres de son cortège, servit ensuite du café et des brioches aux invités.

L'origine de cette tradition demeure obscure. Elle remonterait au troisième siècle, époque où vécut Lucie qui subit le martyre pour la foi chrétienne.

La cérémonie des bougies vient sans doute des villages de la Suède, où des festivals de lumière avaient lieu pour marquer la fin des saisons sombres.

On ne sait pas à quelle époque le nom de sainte Lucie a été mêlé à cette coutume, mais quoi qu'il en soit, de nombreuses légendes relatent la généreuse distribution de gâteaux et de café que la sainte organisait fréquemment.

Même s'il n'est pas facile de tenir en équilibre sur sa tête sept bougies allumées, Mlle Lindros, qui est âgée de 27 ans, considère qu'il s'agit là d'une des plus belles coutumes qu'elle connaisse.

Nouveau local de la clinique BCG

La Clinique B.C.G. de Montréal, qui hospitalise et isole les nouveau-nés lorsque les parents ne peuvent leur assurer l'application rationnelle de la vaccination antituberculeuse, prendra possession de ses nouveaux locaux en fin de semaine. Autrefois située à 2427 rue Létourneau, la Clinique ouvrira ses portes à 5200 rue Bélanger, Montréal. Son conseil d'administration se compose de la présidente: Mme Jean Raymond, des vice-présidents: Mme Jean St-Germain, Dr Armand Frappier, (directeur médical); trésorier: Juge en chef, Roland Paquette; secrétaire: Mme Daniel de Yturralde; conseillers: Mme Jacques Hébert, M. Louis P. Gélinais, M. George Daly; médecins assurant le service de Pédiatrie: Drs Gilles Huard, Jean Piette.

Le nouvel édifice de la Clinique a été construit grâce à un octroi de \$1,000,000 du gouvernement de la province de Québec. Le coût de son équipement scientifique a été défrayé par un octroi selon l'entente fédérale-provinciale. Les frais de la construction n'ont pas dépassé le montant de l'octroi. L'édifice est élevé sur un vaste quadrilatère, don de la Cité de Montréal. Les architectes sont MM. Morin et Cinq-Mars. Les travaux ont été faits par Quémont Construction Limited.

Samedi 17 décembre: On procédera au déménagement de la Clinique, sauf les pouponnières.

Dimanche 18 décembre: Le déménagement des bébés sera effectué BENEVOLEMENT par la Buaenderie Jolicoeur Limitée qui met à la disposition de la Clinique une flotte de cinquante camions de livraison stérilisés conduits par 50 de leurs chauffeurs d'expérience donnant leur temps BENEVOLEMENT.

Chaque enfant sera porté par une personne bénévole, et son petit mobilier sera transporté dans le

même camion, continuant ainsi l'isolement tel qu'établi à la Clinique B.C.G. A cette fin, des amies de l'oeuvre, parmi lesquelles d'anciennes gardes-bébés, donneront leurs services bénévolement de 8 h. 30 de l'avant-midi à une heure de l'après-midi.

Le programme du dimanche 18 a été tracé comme suit: 9 heures à midi: Départ toutes les deux minutes transportant ainsi les 95 bébés en temps pour la tétée de midi et demi.

Le transport des enfants sera contrôlé à cinq points différents: Au sortir de la pouponnière. Au sortir de la Clinique rue Létourneau. Au départ du camion. A l'arrivée à l'hôpital rue Bélanger. A l'entrée de la pouponnière.

Le Club Kiwanis St-Laurent a bien voulu offrir l'ameublement complet d'une pouponnière.

Démonstration culinaire

Une dernière démonstration de l'année 1955 sera présentée, vendredi soir, à sept heures et demie, à l'Institut Familial et Social, 1215 est, Blvd St-Joseph.

Le souper de Noël sera exécuté, ainsi qu'une table dressée pour la circonstance dans les tons de rouge et or.

Les cours de cuisine bourgeoise reprendront vendredi, le 20 janvier 1956.

MENU

Madrilaine
Canapés Clochettes
Jambon glacé à l'orange
Légumes à l'étoile
Salade en fleur
Vinaigrette
Sapin lumineux
Glacé italienne
Couronne des fêtes

Fête-anniversaire chez les Guides catholiques

Le journal "Vivre", revue officielle de la Fédération des Guides catholiques faisait ces jours derniers son 15e anniversaire de fondation.

A cette occasion les Guides du Feu provincial, responsables de la rédaction de cette revue, ont réuni toutes celles qui depuis quinze ans ont fait partie du groupe. Un rappel des souvenirs et des activités a fait revivre de belles heures.

Les Guides ont offert leurs hommages et leurs félicitations à leur aumônier Mgr Irénée Lussier, P.Pd. que sa nomination au poste de Recteur de l'université de Montréal a obligé à démissionner. En reconnaissance de son dévouement la Fédération des guides catholiques lui a décerné le titre d'aumônier honoraire.

Commissaire Fernande Bordeleau, Cheftaine du Feu provincial et ex-directrice de la revue "Vivre" pour ses bons et loyaux services. Cette décoration lui fut remise par Mlle Béatrice Nault, commissaire de la Fédération.

Parmi les invités d'honneur, en plus des personnes ci-haut nommées mentionnons: Rév. Père Oscar Bélanger, S.J., aumônier général adjoint de la Fédération et nouvel aumônier du Feu provincial, commissaire Gabrielle Moreau et Clotilde Tessier-Lavigne, membres de la commission de "Vivre".

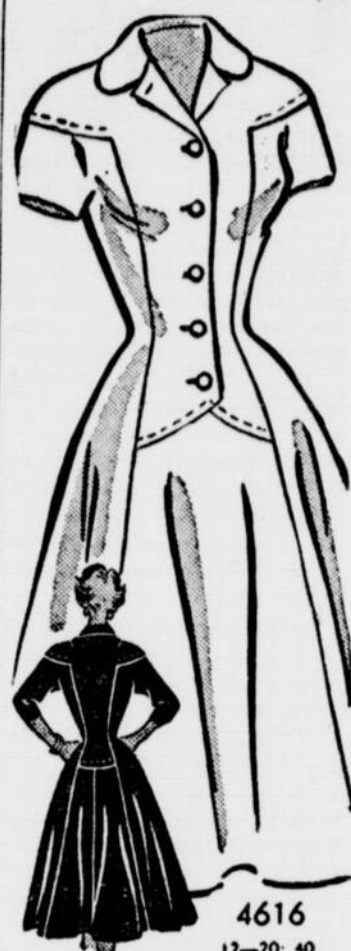
Pour les gourmets...

POUDING AU RIZ ET AUX PÊCHES

3 oeufs
1/4 de c. à thé de sel
1/2 tasse de sirop de fruits
1/4 de c. à thé de cannelle
1 1/2 tasse de pêches en conserve tranchées et parfaitement égouttées
1/4 de tasse de sucre ou de miel
1 1/2 tasse de lait chaud
1/2 c. à thé de muscade
1/4 de c. à thé d'essence d'amandes
1 1/2 tasse de riz cuit

Battre légèrement les oeufs avec une fourchette, puis ajoutez le sucre ou le miel, le sel, le lait chaud et le sirop de fruits enlevés des pêches en conserve. Faites cuire le mélange au bain-marie jusqu'à ce qu'il adhère à une cuiller; enlevez alors du feu et ajoutez toutes les épices et l'essence d'amandes. Combinez avec les pêches et le riz, puis mettez dans de petites assiettes in-

LES PATRONS DE LA "PATRIE"



4616

12-20: 40

PATRON No 4616. Cette robe aux lignes princesse, met en valeur la nouvelle taille allongée. La jupe très ample est coupée en avant et en arrière, mais se prolonge jusqu'à l'emmanchure sur les côtés, afin de dessiner une silhouette tout à fait émanante.

LE PATRON No 4616 vous est offert dans les tailles 12-14-16-18-20; 40. La grandeur 16 requiert 4 1/2 verges d'un tissu de 39 pouces de largeur.

Pour obtenir les patrons de la "Patrie" envoyez la somme de 40 cents plus 3 cents pour la taxe,

en mentionnant très lisiblement: Nom, adresse, taille et le numéro du patron désiré. Adressez le tout à: Bureau des modes, la "Patrie", 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Une jeune Canadienne boursière de l'Ordre des Filles de l'Empire

Une licenciée en droit de l'Université de Montréal, Mlle Juliette Barcelo, vient de remporter une bourse d'étude post-universitaire offerte par l'Ordre des Filles de l'Empire.

La jeune avocate, dont le père fit partie du régiment de Maison-neuve de 1940 jusqu'à sa mort en 1942, s'est vu remettre la bourse d'étude de deux mille dollars.

Mlle Barcelo, qui se prépare à passer ses examens du Barreau, travaille actuellement à une thèse de maîtrise en arts à l'Université de Montréal.

Pendant son séjour dans cette institution, elle a fait partie de nombreux mouvements culturels et s'est toujours distinguée dans les manifestations étudiantes. Ayant représenté son université lors de plusieurs rencontres nationales et internationales, Mlle Barcelo fit partie en 1953 de la délégation envoyée par l'Université de Montréal au Séminaire international organisé en Inde par le Service universitaire mondial.

Grâce à la bourse qu'elle vient d'obtenir, Mlle Barcelo peut aller étudier dans n'importe quelle université du Royaume-Uni. L'avocate fera probablement un stage de deux ans à la Faculté de philosophie et d'économie politique de l'université d'Oxford, où elle s'inscrira au début de la prochaine année scolaire.

dividuelles en verre et faites refroidir. Avec cette recette vous aurez une quantité suffisante pour 8 à 10 personnes de cet excellent dessert.

Mondanités

Dîner de Noël à bord du CNR

Chaque année, les membres de la presse, de la radio et de la télévision, sont les invités du Canadien National, à un lunch pris à bord d'un train spécial. Le trajet sera Montréal-St-Eustache. A l'issue de ce dîner, M. Donald Gordon, président du CNR et Mme Gordon, souhaiteront la bienvenue aux invités. Mlle Hilda Meehan, de la "Gazette", remerciera en anglais, tandis que Mme Suzanne Pluie du journal la "Patrie" remerciera en français. Mlle Madeleine Lalonde, secrétaire et M. Jean Dufresne, des relations extérieures, autrefois de la "Patrie" accompagneront les invités.

Cocktail

Le lieutenant-colonel J. Gauthier, officier commandant et Mme Gauthier, en compagnie du capitaine Grace Ford, recevront, le samedi, 17 décembre, à un buffet-cocktail, qui aura lieu de six à huit heures, à l'occasion de l'ouverture officielle du Mess des Officiers, 104 Manning dépot, 1179 rue Bleury à Montréal.

Dépouillement d'arbres de Noël

Le dépouillement des Arbres de Noël, pour les enfants malades des salles et du dispensaire de l'hôpital Sainte-Justine, aura lieu le mercredi, 28 décembre, à trois heures de l'après-midi, au no 6055, rue Saint-Denis. Cette fête sera sous la présidence d'honneur du R.P. Emile Legault, C.S.C.

La fête enfantine et le dépouillement de l'Arbre de Noël de la Ligue de la Jeunesse Féminine auront lieu le lundi après-midi 19 décembre, de 3 à 5 heures, au Cercle universitaire. Il y aura distribution de jouets, de bonbons, d'articles de tricot, etc. Cent-vingt-cinq enfants du service social de la Commission scolaire bénéficieront de ces douceurs de Noël. Un goûter sera servi aux jeunes invités.

Fiançailles

Me Jean Morin, C.R., et Mme Morin, d'Outremont, annoncent les fiançailles de leur fils, Jean-C., avec Mlle Abigail Sibley, fille de M. et de Mme Elbridge Sibley, de Washington, D.C. Le mariage sera célébré à Washington, le 27 décembre.

Les Amis de l'Art

La présidente et les membres fiduciaires de la Fondation Les Amis de l'Art recevaient, au club Canadien, mardi dernier, en fin d'après-midi, en l'honneur de M. Trefflé Boulanger, directeur général des Etudes à la Commission des Ecoles de Montréal, et vice-président de la Fondation des Amis de l'Art, à qui l'université de Montréal décernait, récemment, un doctorat honorifique en pédagogie.

Déplacements

Le baron et la baronne Philippe de Posson, de Bruxelles, et leur fille, Marina, arriveront dimanche par avion et seront les invités de Mme C.W. McLean, pendant le temps des Fêtes.

M. et Mme Jean-Paul Charbonneau, de Québec, accompagnés de leur fille, Lynn, passeront les fêtes de Noël à Montréal, les invités de l'hon. juge et de Mme Jean-Pierre Charbonneau.

Mme Jean-Robert Pierre, de Troyes, France, après avoir passé un mois à Montréal, chez son fils M. Michel Pierre, a pris l'avion pour rentrer chez elle.

Mlle Monique Drouin, qui poursuit ses études à Montréal, passera la quinzaine des Fêtes à Québec, chez ses parents, M. et Mme Ross Drouin.

Mlle Margaret Mercier, des "Sadler's Wells Ballet", arrivera de Toronto vendredi, et passera une dizaine de jours chez ses parents, M. et Mme Robert-B. Mercier, de ville Mont-Royal.

Mme Raymond Provencher est retournée à Sherbrooke, après avoir passé quelque temps en ville, l'invitée du Dr et de Mme E. H. Mason.

Mlle Louise Roy, de Québec, a passé la dernière fin de semaine à Montréal.

M. Pierre Choquette, de passage à Montréal, ces jours derniers, assistait au mariage Choquette-Clift.

M. et Mme Ernest Cullen, de Québec, ont fait un court séjour en ville.

Souper-dansant

Le docteur et Mme Conrad Archambault ainsi que Me Neopol Charbonneau, C.R., et Mme Charbonneau recevaient hier soir, au Cercle universitaire pour leurs filles Mlles Nicole Archambault et Francine Charbonneau, toutes deux débutantes de la saison. Les salons de réception et le hall étaient décorés de glaçons et de pompons blancs et rouges alors que dans la salle à manger, les tables étaient ornées de bougies rouges.

Mme Charbonneau portait une robe de soie brochée champagne et or à jupe rehaussée d'un large drapé de satin de même ton, un collier de perles bronze et des accessoires assortis; Mme Archambault : une robe noire au corsage de fin lainage et la jupe de satin incrustée de velours; Mlle Archambault : une robe de soie naturelle noire à long corsage et jupe très ample avec découpes de velours, un bouquet colonial d'oeillets rouges et blancs; Mlle Charbonneau portait sur un fourreau de satin coquille d'oeuf, une robe de chantilly noire avec plissé de velours noir à la taille, un bouquet colonial d'oeillets rouges et blancs.

M. Paul Cappelli dirigeait l'orchestre

Réceptions

En l'honneur de Mlle Huguette

Gamache dont le mariage avec M. Benoit Lacaille sera célébré le 7 janvier prochain, Mlles Lise Pagé et Francine Laurendeau ont donné un shower de verres au Cercle universitaire et Mlle Claire Fortier a reçu à l'heure du thé; Mmes Jacques Gamache, Marcel Gamache, Gilles Gamache et Claude Gamache ont donné une réception en fin d'après-midi; lundi, Mlle G. Casault et Mlle Claudette Lacaille donneront un shower de cristal et le mardi 27 décembre, Mme Bernard Lacaille recevra à six heures.

M. et Mme Philip Joseph recevaient hier soir en l'honneur de Mme Pauline Donald.

QUEBEC

Mlle Monique Duval recevra les journalistes québécoises à l'heure du thé cet après-midi au Château Frontenac, en l'honneur de Mlle Mathilde LaRoche, dont le mariage avec le docteur Cyrilas Ouellet sera célébré prochainement.

M. et Mme Guy Chenail ont reçu à un cocktail, dimanche après-midi, à leur résidence, du boulevard Laurier.

M. Albert Béguin, directeur de la revue Esprit, fut reçu à déjeuner récemment par le Conseil de la Société des Ecrivains Canadiens, au Cercle universitaire de Montréal.

La section féminine du Club de Curling Jacques-Cartier recevra à un thé cet après-midi dans les salons du club, boulevard Saint-Cyrille, à l'issue du "Jitney" organisé à l'occasion de la visite du club de curling Etchemin.

La section féminine du club de curling Victoria recevra à l'heure du thé aujourd'hui dans les salons du club. Mmes W. F. McColm et W. J. Britt, présideront à la table qui sera ornée de décorations de Noël.

Le mariage de Mlle Jeannine Ménard, fille de M. et de Mme Willie Ménard, avec M. Roger Parenteau, fils de M. et de Mme Albert Parenteau, décédés, a été célébré à l'église Saint-Eusèbe de Verceil, samedi dernier, à dix heures, par le R. P. Paul-Marie Pilon, O.P., cousin de la mariée. Pendant la messe, M. Louis Bourdon interpréta le programme de chant. L'église était alors décorée de glaçons et de pompons blancs. M. Lucien Parenteau était le témoin de son frère. La mariée, au bras de son père portait une robe de tissu broché blanc aux lignes classiques et à longue traîne, un voile de tulle illusion, retenu sous un bandeau de pierreries et une gerbe de lis. Mlle Thérèse Ménard, soeur de la mariée, dame d'honneur, portait une robe de velours émeraude avec large col de renard vert pâle, un manchon de même fourrure et un bandeau de velours. M. Roland Pratt était garçon d'honneur tandis que MM. G. Bald Parenteau, Léonard Parenteau, Georges-Emile Parenteau, Albert Teasdale, et Maurice Cloutier plaçaient les invités. Mme Ménard, mère de la mariée, portait une robe de poul de soie bleu Dior, une jaquette de vison, un chapeau de satin cuivre surmonté d'une aigrette et des roses jaunes. Mme Lucien Parenteau portait une robe de poul de soie brun, une jaquette de vison, un chapeau de nylon chatoyant beige, orange et brun et un bouquet de roses talisman. Après une réception dans le salon espagnol de l'hôtel Queen's, M. et Mme Parenteau partirent en avion pour Miami. Pour voyager, la mariée portait une robe de cachemire parme, un petit feutre de même teinte brodée de perles roses, un manteau de phoque brun, garni de vison, cadeau du marié et des accessoires bruns.

OTTAWA

Le ministre des Affaires étrangères du Portugal et Mme Cunha, qui sont en visite officielle au Canada à l'invitation du gouvernement canadien, ont reçu lundi, en fin d'après-midi.

M. et Mme Luc Laroche recevaient dimanche en l'honneur de Mlle Lilliane Dostaler à l'occasion de son départ pour New-York, d'où elle s'embarquera le 16 décembre pour un voyage en Amérique du Sud.

L'amicale des infirmières de l'hôpital avec le concours de l'Ecole



Mlle LUCILE RICHARD, fille de M. Gustave Richard, d'Ahuntsic, et de Mme Richard, décédée, et M. GUY de VARENNES, fils de M. et de Mme Georges E. de Varennes, également d'Ahuntsic, dont les fiançailles ont eu lieu, récemment.

Installation d'un nid coquet

Au retour de la lune de miel, la mariée de décembre s'attaque à une tâche aussi agréable que délicate, la décoration du foyer.

Il y a vingt-cinq ans, sa mère faisait de même. Mais à cette époque, il était plus facile de garnir une maison. De bons meubles solides finis en des couleurs "où la poussière ne paraît pas", des murs peints en beige "pour s'harmoniser avec tout", et voilà!

La souveraineté de la couleur étant d'ores et déjà consacrée, la décoration du foyer est devenue occupation plus passionnante, mais aussi plus compliquée pour la jeune mariée.

De nos jours, les assembleurs ne commencent pas par le choix des meubles. Ils décident d'abord du coloris, puis y harmonisent les meubles. La jeune Madame serait bien avisée de choisir un bout de tissu aux couleurs qui lui plaisent, disons un tissu à tentures imprimées. Elle y trouvera l'inspiration d'un agencement de couleurs pour la pièce à décorer.

Mieux vaut choisir primo la couleur dont on parera le mur. Cette vaste surface sert d'écrin aux meubles, offre une base à tous les accents d'autres couleurs et fonde harmonieusement les éléments en un tout agréable à l'oeil.

Les peintures murales modernes offrent une gamme illimitée de teintes. Le bleu et le vert donnent une impression d'espace et conviennent à une pièce ensoleillée. Un beige chaud rehaussé de brun adoucit la lumière d'une pièce exposée au nord, que les meubles soient de style conventionnel ou moderne. S'agit-il de mettre en évidence des meubles de prix ou des tableaux? Le gris est tout indiqué. Les tons vifs et clairs flattent les bois pâles, mais, attention! Des tentures à grands ramages contre un mur brillant surchargent le décor!

Dans un agencement de couleurs, les parquets suivent en rang d'importance. Le tapis s'harmonise avec le mur. Si on le choisit de la même couleur, mais d'un ton plus clair ou plus soutenu, on obtiendra un fondu de bon aloi. Soit dit en passant, toute pièce requiert des effets de contraste. Aussi faut-il tâcher de rapprocher le pâle et le foncé, le mat et le lustré, le neutre et l'éclatant. Le plafond? Un truc à peu près infailible consiste à l'enduire de peinture blanche additionnée d'un peu de la couleur du mur.

Le moment est venu de choisir

des infirmières de l'Université d'Ottawa tiendront leur bazar annuel, le lundi 15 décembre de 4.30 heures de l'après-midi à 10 heures du soir au numéro 100 de la rue Cathcart.

THE DES DAMES AUXILIAIRES

Les dames auxiliaires de l'hôpital Saint-Louis-Marie-de-Montfort désirent mentionner le nom de Mme Léon Lemieux, qui était organisatrice du thé annuel qui avait lieu jeudi dernier.

Confort et beauté



PATRON no 503.—Ce joli boléro, au point peu compliqué, s'exécute en un tournemain. Il vous rendra de bons services et enjolivera vos toilettes sombres, si vous employez des teintes pastelées.

Le patron Laura Wheeler comprend toutes les indications nécessaires au succès du travail.

Pour obtenir les patrons de la "Patrie" envoyez la somme de 40 cents plus 3 cents pour la taxe,

en mentionnant très lisiblement: Nom, adresse, taille et le numéro du patron désiré. Adressez le tout à: Bureau des modes, la "Patrie", 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.



Mlle PIERRETTE PANNETON, fille de M. et de Mme Michel Panneton, et M. RAY DEVER, fils de M. et de Mme Arthur Dever, dont les fiançailles sont annoncées.



NOS PARLEMENTAIRES à l'action

(par DOSTALER O'LEARY)



QUEBEC, 15. — La Chambre a procédé assez rapidement hier. Elle a adopté plusieurs mesures de nature diverse, notamment la loi pour venir en aide aux sinistrés de Nicolet et la loi concernant les ressources hydrauliques de la province.

Les députés ont également terminé le débat sur le projet de loi visant à mettre à la disposition du gouvernement une somme de dix millions pour aider les municipalités à se doter d'un système d'aqueduc et d'égouts. Le débat sur cette mesure a rebondi en 3e lecture avec un discours de M. Duplessis et un discours de M. Lapalme. La loi fut finalement adoptée à l'unanimité des 75 députés présents.

Au début de la séance, le président de la Chambre avait déclaré irrégulières les deux motions de M. Jean-Paul Noël, député de Jeanne-Mance, demandant toutes les deux, en substance, une révision de la carte électorale de la région de Montréal. M. Noël en appela de cette décision qui fut maintenue par un vote de 50 contre 21; M. Hanley, député indépendant de Montréal-St-Anne, vota contre la décision du président.

NICOLET

Après que le premier ministre, M. Duplessis, eut rappelé l'objet du projet de loi qui est de mettre trois quarts de million de dollars à la disposition des sinistrés de Nicolet et, aussi, de permettre aux municipalités de leur venir en aide au moyen de souscriptions, M. Lapalme posa quelques questions au gouvernement. Il s'étonne d'abord de voir les mots "provinciaux" à la suite des mots "municipaux" et "scolaires". Il voudrait savoir si le gouvernement entend consacrer une partie de cette somme à la réparation des routes. M. Hamel, député de St-Maurice, trouve pour sa part qu'il s'agit encore une fois de pouvoirs discrétionnaires que le gouvernement veut se faire accorder pour dépenser de l'argent. Par contre, le député de Nicolet, M. Camille Roy, déclare que le projet de loi, tel que rédigé, rencontre l'assentiment de toute la population de Nicolet et en son nom, il veut remercier le gouvernement.

Reprenant la parole, M. Duplessis répond qu'il est bien difficile d'établir avec exactitude de quelle façon l'argent que l'on demande de voter sera dépensé. Une école, une partie de l'évêché, une propriété privée ont été englobées.

Ce que le gouvernement demande à la Chambre, c'est de voter un montant qu'il pense actuellement suffisant pour payer les dommages les plus importants. Si ce montant s'avère insuffisant, on reviendra devant la Chambre. Il reproche à l'opposition de toujours vouloir embrouiller les questions. Le gouvernement veut faire son devoir: Le maire de Nicolet, M. Caron, qui cependant, n'est pas un ami politique de l'Union Nationale, la loi parfaitement au point.

La loi fut ensuite votée à l'unanimité.

LE NOMBRE DE JUGES

La discussion du projet de loi qui permettra au gouvernement d'augmenter, jusqu'à concurrence de quatre, le nombre de juges de la Cour Supérieure fut assez courte. Le premier ministre souligna l'importance de décentraliser la justice afin que tous les contribuables de la province aient des tribunaux dans la région où ils vivent. La politique de l'Union Nationale en la matière a toujours visé à ce résultat.

Deux députés libéraux, MM. Hamel (St-Maurice) et Noël (Jeanne-Mance) soulevèrent que le nombre maximum de quatre juges n'est pas suffisant. Le chef du gouvernement répond qu'il ne suffit pas de nommer des juges, mais qu'il faut aussi des locaux pour qu'ils puissent exercer leur magistrature et trouver un personnel compétent, etc. Le projet fut adopté à l'unanimité.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Le premier ministre affirme que le présent projet de loi a pour but de protéger nos ressources hydrauliques. Il accuse les anciens gouvernements, qui se prétendaient libéraux, d'avoir cédé une quantité inimmuable de nos rivières à des compagnies étrangères "pour une chanson": la "Chute à Caron", l'une de nos principales sources de houille blanche, fut vendue pour \$5.; elle a été revendue, par la suite, pour des millions; les intérêts de la province étaient sacrifiés à des intérêts particuliers.

M. Duplessis ajoute qu'en 1935, sous la pression du Dr Philippe Hamel, le gouvernement libéral fit voter une loi interdisant de louer une source d'énergie hydraulique de plus de 300 CV à des compagnies: on ne mentionnait pas les individus. C'était un trompe-l'œil. Nous voulons aujourd'hui fermer la porte à toute supercherie.

M. Lapalme répond que dans la loi de 1935, on avait également stipulé que pour vendre une chute d'eau il fallait une loi spéciale du parlement; l'Union Nationale, entre 1936 et 1939, n'a rien changé. En 1944, le gouvernement Godbout fit un amendement à la loi pour permettre de "concéder" les ressources hydrauliques à l'Hydro; en 1945, l'Union Nationale a remplacé le mot "concéder" par "mettre à la disposition de". Selon M. Lapalme, l'actuel projet d'amendement n'apporte rien de neuf.

Après une assez longue discussion entre les deux chefs, M. Duplessis propose d'ajouter une clause permettant de louer les ressources hydrauliques aux coopératives d'électricité. La loi est finalement votée à l'unanimité.

AQUEDUCS ET EGOUTS

Au cours de la discussion en 3e lecture du projet de loi pour aider les municipalités à se munir d'aqueducs et d'égouts, l'opposition présenta deux amendements par la voix de M. Hamel et de M. Pinard; l'un et l'autre furent défaits après avoir été déclarés irréguliers. Celui de M. Hamel demandait que le gouvernement soit obligé de payer à toutes les municipalités qui le demanderaient les 3 pour cent d'intérêt prévus par la loi; le texte de la loi dit que le gouvernement pourra payer les trois pour cent d'intérêt. Quant à M. Pinard, il demandait d'englober dans les bénéficiaires de la loi toutes les municipalités dont la population est inférieure à 20.000 habitants.

Le débat glissa de nouveau, comme la veille, sur la compétence de la Chambre en matière de contrôle des dépenses. M. Lapalme affirmant que les députés doivent connaître d'avance l'emploi que le gouvernement fera de l'argent que lui vote la Chambre, M. Duplessis soutenant que le gouvernement peut administrer les fonds votés sans fixer d'avance tous les détails de leur destination, ce qui lui lierait les mains et nuirait à l'administration. Néanmoins, le projet de loi fut voté à l'unanimité.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Au Conseil législatif, M. Albert Bouchard a proposé la formation d'une société coopérative des producteurs de bois de pulpe qui deviendrait le seul intermédiaire entre les cultivateurs et les grandes industries qui fabriquent le papier dans la province. Pour M. Bouchard, la formation de cette société coopérative est le seul moyen de rendre justice au coupeur de bois isolé, trop souvent exploité par les grandes compagnies. Cette société coopérative pourrait aussi procéder à la classification des espèces de bois. Parlant également du barème des droits de coupe, M. Bouchard dit qu'une comparaison avec l'Ontario est avantageuse pour Québec.

M. Ellysée Theriault se prononce en faveur du principe de la création d'une société coopérative telle que le demande M. Bouchard. Il voudrait que le gouvernement qui intervient en faveur des propriétaires de

journaux intervienne aussi en faveur des petits coupeurs de bois.

MM. Moreau et Renaud, puis le leader du gouvernement, M. Asselin, se prononcèrent eux aussi en faveur d'une telle coopérative.

Le Conseil a également voté à l'unanimité le projet de loi pour venir en aide à la ville de Nicolet. Cette loi sera sanctionnée cet après-midi en même temps qu'une cinquantaine d'autres lois gouvernementales et privées. Ce sera la première sanction de lois depuis le début de la session.

Les conseillers qui ont adressé la parole ont tous rendu hommage à la mémoire du député de Roberval, M. Marcotte, décédé la semaine dernière.

Le Conseil siège ce matin à 11 heures, l'Assemblée, cet après-midi à 3 heures.

A Sherbrooke

Le parachèvement de la cathédrale

SHERBROOKE, 15. (D.N.C.) — Son Exc. Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, vient d'annoncer le parachèvement de la cathédrale Saint-Michel, de cette ville. La pro-cathédrale actuelle, qui constituera la crypte du futur édifice, a été terminée en 1919. C'était la première étape d'une entreprise d'envergure; les 35 années écoulées depuis ont permis la consolidation financière et la révision des plans de la future cathédrale.

M. D. Johnson demande de montrer plus d'audace dans le champ économique

QUEBEC, 15. — Dans une causerie prononcée hier midi au Club Renaissance, le député de Bagot, Me Daniel Johnson, demandait aux Canadiens français de montrer plus d'audace dans le champ économique.

Le député affirma que la politique pratiquée par le gouvernement actuel du Québec avait préparé les voies; selon lui, les Canadiens ne sont pas justifiés de leur méfiance dans l'investissement des capitaux. Les Américains viennent chez nous parce que les financiers canadiens leur laissent le champ libre. Il cita le cas du Centre que l'on envisage d'édifier aux abords de la Gare centrale et dont le coût s'élèvera à \$75 millions; même si les Canadiens fournissent une grande partie du capital, les Américains feront en sorte d'en garder le contrôle: "Qu'est-ce qui a empêché nos financiers canadiens de prendre les devants? Est-ce que nos compagnies d'assurance n'ont pas les capitaux nécessaires?"

Me Johnson ne veut cependant pas être pessimiste. Il pense que la part du capital canadien dans nos grandes entreprises augmente sensiblement. Soulignant qu'en certains milieux "dits nationalistes", on reproche au gouvernement Duplessis de ne pas suffisamment faire avancer notre émancipation économique, le député de Bagot pense que l'on ne peut tout de même pas demander au gouvernement du Québec de se lancer dans l'immeuble ou d'autres entreprises qui, par dizaines ces temps-ci, s'édifient sous contrôle, la plupart du temps, du capital étranger: "Il faudrait, d'abord, que nos compatriotes se montrent moins timides et tentent eux aussi leur chance."

En parlant de l'équipe de l'Union Nationale, le député de Bagot en a profité pour rendre hommage à un collègue disparu subitement samedi dernier, le député de Roberval, M. Antoine Marcotte, qu'il a qualifié de bourreau de travail et d'homme de cœur.

DEUX EQUIPES

D'après Me Johnson, il serait très imprudent de confier l'administration de la province à l'équipe libérale dont le chef ne comportera, en 1956, que 3 ans d'expérience et dont le doyen pendant 17 sessions, dont 12 dans l'opposition, n'a pu prononcer que 4 ou 5 discours, soit, en moyenne, environ 1-3 de discours par session.

Le conférencier a fait ressortir la différence du rôle d'un député de l'opposition et d'un député du

Un autre procès est accordé au jeune Abel de Shawinigan

QUEBEC, 15. (P.C.) — La Cour d'Appel a accordé un nouveau procès à Gérard Abel, âgé de 18 ans, de Shawinigan Falls, reconnu coupable du meurtre de Gilles Bourassa, de Grand'Mère, le 19 novembre 1954, et condamnée à monter sur l'échafaud. Abel est défendu par Me Raymond Daoust.

Le procès de l'inculpé s'est déroulé à Trois-Rivières. Abel aurait abattu Bourassa de deux balles de carabine à Shawinigan Falls en mars 1954. Le drame s'est déroulé après que Bourassa eut supplié Abel dans l'affection de son amie.

Le tribunal base sa décision sur le fait que le jeune, qui présidait le procès, a refusé à la défense la permission de contre-interroger un témoin de la Couronne sur une déclaration qu'il avait faite devant la cour, mais en l'absence des jurés, déclaration qui fut plus tard rapportée devant ces derniers, mais de façon quelque peu différente.

LES FAITS

La déclaration en question a été faite par un policier, le capitaine Gélinas, en l'absence du jury, alors que l'on discutait sur l'admissibilité de la déclaration que la Couronne voulait faire produire au dossier.

Le capitaine Gélinas avait fait dire à l'accusé: "Pour mes parents, ça me fait beaucoup de peine

parce que... j'ai de bons parents". Le témoin rapporta cependant un peu différemment cette même déclaration par la suite en disant: "Pour mes parents, ça me fait beaucoup de peine; mais pour le reste, ça ne me fait absolument rien".

L'un des juges du tribunal, l'honorable Jules-Arthur Gagné, relève un autre point et commente: "Nulle part dans l'adresse du juge aux jurés trouve-t-on un avis que, s'il existe un doute entre le meurtre et l'homicide involontaire, le jury doit en donner le bénéfice à l'accusé. Ceci, dit-il, me paraît assez grave, parce qu'il semble clair que le but de la défense n'était pas d'obtenir un acquittement, mais un verdict d'homicide involontaire".

Décès du R. P. Georges Bélanger

QUEBEC, 15. (D.N.C.) — Le R. Père Georges Bélanger, de Ste-Anne-de-Beaupré, est décédé mardi à l'âge de 72 ans, après une carrière brillante dans la famille religieuse des Rédemptoristes. Le regretté religieux était le frère de M. l'abbé Salluste Bélanger, retiré à Québec, de M. Joseph Bélanger, de Rivière-du-Loup, de M. Zéphirin Bélanger, de St-Alexandre-de-Kamouraska, de M. Herménégilde Bélanger, de St-Antoine-de-Kamouraska, et de Mme Dumais (Clara), retirée à l'hospice de St-André-de-Kamouraska. Il était aussi l'oncle du R. Père Georges Bérubé, du scolasticat des Pères Rédemptoristes, d'Yvesville, Qué.

Le R. Père Bélanger est né le 30 mars 1883, à St-Antoine-de-Kamouraska, du mariage de Zéphirin Bélanger, cultivateur, et de dame Philomène Bois.

Après ses études classiques au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, il entra en 1906 chez les Rédemptoristes de Montréal. Il émit ses vœux en 1907 et fut élevé au sacerdoce par S. Exc. Mgr Georges Gauthier, à Montréal, le 4 septembre 1910.

D'abord étudiant à Ottawa, de 1911 à 1915, il fut élu pour la prédication des retraites paroissiales. Il prêcha également un grand nombre de retraites aux religieux et aux religieuses, et aux prêtres. Missionnaire au Viet-Nam, durant quelques années, il s'occupa ensuite du ministère paroissial à Ste-Anne-de-Beaupré, et à Saint-Alphonse d'Yvesville, Montréal, tout en remplissant la fonction d'économe de sa communauté.

Les funérailles auront lieu dans la basilique Ste-Anne-de-Beaupré, demain, à 9 heures 30.

* L'Ontario et le Québec produisent environ les trois quarts des eaux gazeuses consommées au Canada.

MARMADUKE



—Très bien, ouvre la boîte, mais tu vas gâcher ton propre Noël.

MODERNISATION DE VOTRE SERVICE DE TRANSPORT



*Cette rue
a été dégagée...*

L'autobus au service de l'urbanisme

En supprimant progressivement les tramways, la Commission de Transport de Montréal fait oeuvre d'urbanisme. En effet, en remplaçant le tramway par l'autobus, la Commission assure des meilleures conditions de voyage aux passagers et contribue à accélérer la circulation tout en donnant un plus bel aspect à bon nombre de rues. Montréal, la métropole du Canada, se doit de moderniser ses transports. Le nombre croissant de voitures qui sillonnent les

rues crée des difficultés additionnelles, qui nous obligent à utiliser des voitures de transport en commun plus rapides et plus flexibles.

Ce programme de modernisation et d'embellissement exige des sommes considérables. Si l'on tient compte des améliorations prévues pour l'an prochain, la Commission, depuis son entrée en fonction, aura investi en capital \$21,090,000.

Pour vous servir, la Commission de Transport de Montréal a réalisé des progrès considérables



**Commission de Transport
de Montréal**

Echos des studios de France

DEUX NOUVEAUX FILMS ENTREPRIS A PARIS

Aux Studios de Saint-Maurice, Michel Boisrond a donné le premier tour de manivelle de "Mademoiselle Pigalle" (Prod. Lutétia - SLPP - Sonodis en Eastmancolor) avec Brigitte Bardot, Jean Bretonnière et Raymond Bussières. C'est la première réalisation de Michel Boisrond qui fut l'assistant et le directeur de la 2e équipe des films de René Clair, "Belles de nuit" et "Les grandes manœuvres".

Jean Delannoy a commencé en extérieurs dans la cour du Château de Versailles et aux Trianons, les prises de vues de "Marie Antoinette" (co-production franco-italienne Gibé - Franco - London Films (Paris) Rizzoli Film (Rome) avec Michèle Morgan dans le rôle de la Reine, Richard Todd, Jacques Morel, Jeanne Boitel, etc.).

DISTINCTIONS

Marcel Pagnol, Membre de l'Académie Française, vient d'être nommé Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, au titre de l'Education Nationale. Cette haute distinction rend hommage au dramaturge, à l'écrivain, au cinéaste.

Pierre Bost, Secrétaire des Débats du Conseil de la République, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur, au titre du Ministère de la Justice. Pierre Bost est aussi le scénariste et dialoguiste bien connu à qui l'on doit l'adaptation de nombreux films.

Viennent également d'être faits Chevaliers: les artistes Georges Chambrat, Claude Dauphin, les scénaristes Marc Gilbert Sauvageon et Jean-Bernard Luc, et le chef-opérateur Christian Matras.

M. Adrien Remaugé, président directeur général de la Société Nouvelle Pathé Cinéma, a reçu de S. E. M. Pietro Quaroni, ambassadeur d'Italie à Paris, la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite de la République Italienne.

PROJETS

Henri Verneuil commencera ces



AU PRINCESS — Une scène du film "Svengali" avec Donald Wolfitt et Hildegard Neff au cinéma Princess.

jours prochains à Bordeaux les prises de vues de son nouveau film "Des gens sans importance" (Prod. Cocinor-Chafflot Ardennes Films) d'après le roman de Serge Groussard. Jean Gabin, Françoise Arnoul, Pierre Mondy, Yvette Etiévant et Frankeur sont les principaux interprètes de ce film sur les "gens de la route".

C'est le 27 septembre à Senlis que Berthomieu a donné le premier tour de manivelle du film "Les Duraton", tiré de la célèbre émission, "La Famille Duraton", adaptation et dialogues de Jean-Jacques Vital et Ded Rysel. Roland Alexandre et Claude Nicot viennent d'être engagés pour jouer aux côtés de Jane Sourza, Ded Rysel, Jean Carmet, Jean-Jacques Vital, Yvonne Galli et Jacqueline Cartier (Prod. Simoja-Metzger & Woog).

Betsy Blair, la charmante héroïne de "Marty", sera la partenaire de Robert Lamoureux dans "Rencontre à Paris" (Prod. Lambor-Champs-Elysées Cocinor) que Georges Lampin a entrepris fin septembre, sur un scénario de J. B. Luc et Gabriel Arout.

FICTION ET REALITE

Sur la "Nationale 7" au col d'Eze a été construit "en dur" un poste d'essence des plus modernes et des mieux agencés et de l'autre côté de la route un relais de "Routiers" fort tentant "A la bonne étoile". L'un comme l'autre ferait d'excellentes affaires s'ils étaient ouverts à la clientèle, mais il n'en est rien, ce sont les décors de "La Lumière d'en Face". Cela n'empêche pas que le producteur de ce film a reçu d'un restaurateur connu une demande d'achat des murs de ce décor et qu'une grande société de carburants a fait des propositions pour la reprise du poste d'essence. Ces deux demandes ont été transmises aux Ponts et Chaussées à qui appartiennent les terrains et qui resteront propriétaires des constructions. Il n'y a rien d'impossible à ce que ce qui fut une fiction cinématographique devienne une réalité commerciale dès la fin du film.

L'APPRENTI COIFFEUR

Pour incarner Mario, le coiffeur mondain de "Quatre Jours à Paris", Luis Mariano demanda au coiffeur du film de lui donner des leçons. En deux jours, il manipulait ciseaux et peignes comme un professionnel.

"Je prends techniciens et figurants comme cobayes disait-il, mais, pour le mettre en scène, rien à faire, il est chauve !" (Il s'agissait, d'André Berthomieu).

A LA FAÇON DE PREVERT

Un lapin blanc, un hibou gris, sept lapereaux noirs et... un poisson (Suite à la page 15)

L'horaire du film

LOEW'S — "Sincerely Yours": 10.00, 2.15, 2.35, 4.55, 7.15, 9.35. Tous.
PALACE — "Trial": 10.10, 12.25, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35. Adultes.
CAPITOL — "Footsteps in the Fog": 10.30, 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45. Adultes.
PRINCESS — "The Warriors": 10.25, 12.45, 3.00, 5.20, 7.40, 10.00. Tous.
ORPHEUM — "Fingerman": 11.15, 1.55, 4.35, 7.15, 9.55. Adultes avec réserves.
"Skabenga": 10.05, 12.45, 3.25, 6.05, 8.45. Adultes.

A l'affiche

ORPHEUM

"FINGER MAN"

aussi

"SKABENGA"

en couleur

LOEW'S

A l'affiche

"SINCERELY YOURS"

LIBERACE — JOANNE DRU

en couleur

2e semaine PALACE

"TRIAL"

Glenn FORD — Dorothy McGUIRE

PRINCESS

A l'affiche

"THE WARRIORS"

technicolor

Erroll FLYNN — Joanne DRU

A l'affiche CAPITOL

"FOOTSTEPS IN THE FOG"

couleur par technicolor

Stewart GRANGER — Jean SIMMONS

MUSIQUE CINÉMA

Théâtre

TÉLÉVISION

Les rumeurs de la ville

JEAN VALLERAND DIRIGERA. — La classe d'orchestre du Conservatoire de la Province présentera mardi soir prochain, à 8 h. 45, un concert entièrement consacré à des oeuvres de Mozart. Le programme comprendra uniquement des oeuvres rarement entendues du maître de Salzbourg: Adagio et Fugue en Do mineur K. 546; la Symphonie no 25 en Sol mineur, K. 183; la Symphonie No 31 en ré majeur (dite "de Paris"), K. 297; Six danses allemandes, K. 509. Ce concert veut en somme servir de prélude à une série d'hommages à Mozart que le Conservatoire entend présenter au cours de l'année 1956, qui marque le deux-centième anniversaire de la naissance du grand maître autrichien. L'Orchestre du Conservatoire est sous la direction de Jean Vallerand. Le concert aura lieu dans la salle du Conservatoire, 1700, rue Saint-Denis. Le public est cordialement invité.

DIVERS. — Deux jeunes femmes ont, l'autre jour, prouvé que la hausse des billets de tram ne leur causait aucun souci. Elles ont jeté deux anciens billets jaunes dans la boîte du percepteur et cinq sous chacune pour couvrir les frais de la hausse. Le percepteur est resté estomaqué de tant de bonne volonté. — Tristan, dans "La Tribune", dit que malgré les trains électriques et autres jouets mécanisés, le Père Noël est resté fidèle à son traineau. Mais malgré le traineau, pourrait-on ajouter, la livraison ne traîne pas dans la nuit de Noël en ce qui concerne les éternelles.

AU JAPON. — Le premier accord de co-production franco-japonaise vient d'être signé à Paris entre les représentants des firmes Cila Film, S.N. Pathé-Cinéma, Pathé Overseas et M. Shiro Kido, président directeur général de la Société Shochiku, la plus importante maison de production du Japon. Une conférence de presse réunie à cette occasion au Centre National du Cinéma, sous la présidence de M. Jacques Flaud, directeur général du C.N.C., les principaux signataires et les membres de la presse. Après les souhaits de succès prononcés par M. Jacques Flaud, M. Jacques-André Fouet, président directeur général de Pathé Overseas, donna quelques chiffres — fort impressionnants — sur l'importance de la production japonaise et particulièrement sur celle de la "Shochiku Co Ltd" qui produit annuellement environ 70 films à elle seule, soit le cinquième de la production nipponne qui s'élève aujourd'hui à 350 films par an. La même société contrôle 2,033 salles au Japon et manifeste dans les domaines du théâtre et du music-hall une activité plus importante encore. Enfin Yves Ciampi parla du film qui fera l'objet de la première co-production franco-japonaise et dont il assurera la mise en scène. Yves Ciampi a rapporté d'un premier voyage de deux semaines au Japon, l'émerveillement de tout Occidental qui découvre ce monde nouveau. Il en rapportait aussi la conviction que le roman dont il entendait tirer le thème de son film ne pouvait lui servir aujourd'hui qu'avec de profonds remaniements. "L'honorable partie de campagne" écrit par Thomas Raucat vers 1925, raconte, à la faveur des sentiments d'un unissant un jeune Français et une Japonaise, la vie et les moeurs d'un peuple qui touchait, amusait, alors par son savoureux archaïsme. Mais, depuis, des années, la guerre, ont passé. Cette image désuète ne répond plus du tout au Japon d'aujourd'hui qui, tout en gardant ses valeurs traditionnelles, s'ouvre à une allure vertigineuse à tous les courants occidentaux. Ce sont ces deux aspects qu'Yves Ciampi veut montrer. Il ne restera guère du roman que la situation de base; pour écrire le scénario, le réalisateur et son scénariste, J.-C. Tachella, vont passer trois mois au Japon où ils tenteront de découvrir le monde nippon. Yves Ciampi veut montrer auprès du Japon des estampes, le Japon qui lutte, qui travaille, qui domine toutes les catastrophes par son étonnante vitalité. Aussi, entend-il, au maximum, se servir de "décors naturels", tourner dans la rue, dans la campagne, selon la formule néo-réaliste. Une équipe de douze techniciens français, parmi lesquels le chef opérateur H. Alekan, l'accompagnera là-bas. Les acteurs — un comédien français, une vedette japonaise — ne sont pas encore désignés, annonce "Unifrance-Film".

LES PETITS CHANTEURS. — La société chorale des Petits Chanteurs de Granby donnera un récital en Gare Centrale, dimanche prochain, à 5 heures de l'après-midi. Fondé en 1931, ce chœur composé de 100 voix s'est taillé une réputation enviable et il figure aujourd'hui parmi les sociétés chorales les plus populaires de notre pays. Soulignons que les Petits Chanteurs de Granby doivent paraître à la télévision américaine la semaine prochaine, au "Bing Crosby Christmas Show". Comme pour raffermir des liens déjà étroits entre Granby et sa ville jumelle, Windsor, Ont., le maire Horace Boivin fera parvenir au maire de la ville ontarienne un enregistrement sur ruban sonore de vingt minutes contenant des ballades anglaises interprétées par les Petits Chanteurs.

VERGOR

À l'affiche

AU SAINT-DENIS

"Le Prince Jean" et "Les Altes Blanches", deux des plus grands succès du cinéma français prendront l'affiche, dès demain, au cinéma Saint-Denis. Oeuvre dramatique au possible, "Le Prince Jean" est de celles qu'on oublie difficilement. Le Prince Jean d'Axel, héritier légitime du trône d'Axelbourg, rentre en France, après avoir combattu pendant cinq ans à la Légion étrangère où il s'était engagé après une violente querelle avec son père. Son frère, le Prince Léopold voit avec déplaisir repartir le Prince Jean; il lui offre une somme importante pour qu'il disparaisse. Bien entendu, le Prince Jean n'accepte pas, il rentre à Axelbourg où il reconquiert la

femme qu'il n'a pas cessé d'aimer après avoir châté ses ennemis et dit son fait au Prince Léopold. Puis il s'exilera avec celle qu'il aime. Pierre-Richard Willm et Jean Debucourt sont avec vigueur les deux frères ennemis.

Dans "Les Altes blanches", nous pénétrons dans un cloître et l'attention se dirige vers la supérieure. Cette femme toute de dévouement et de zèle aura la mission de consacrer une jeune fille déçue dans son amour. Elle racontera à cette jeune fille sa propre vie. Elle avait dix-huit ans, elle était riche, belle, adulée. Elle aimait un jour, puis le destin se fit cruel et la jeune fille entendit l'appel de Dieu et se consacra à lui. De ce récit se dégage une telle leçon que l'auditrice sera guérie de sa propre misère et le bonheur renaitra dans son cœur. Gaby Morlay tient le rôle de la religieuse avec une grande autorité. Elle est secondée par Pierre Magnier, Saturnin Fabre, Jacques Dumesnil et Marcelle Génat.

MAINTENANT OUVERT!

Le chic nouveau restaurant

FLEUR DE LYS

1171 ouest, rue Dorchester (angle Stanley)

FAMEUX POUR

- Steaks sur grill
- Mets de la mer
- Pétoncles
- Poulet Bar-B-Q
- Homards géants, etc...



Le joli Cocktail Lounge

THE "CANDLE" ROOM

pour vous divertir tous les soirs au son du piano et de l'orgue.

PERMIS COMPLET DE LA C.D.L.

ECOUTEZ l'heure "FLEUR DE LYS"

au poste de radio CJMS de 9 h. 30 à 10 h. 30 p.m.
Tous les soirs du lundi au vendredi directement de The "Candle" Room.

RÉSERVATIONS: UN. 1-3275

★★Les deux jeunes...

(Suite de la page 3)

finies et habiles de Me Patenaude, lesquelles selon la Cour, étaient souvent illégales. "Vous le savez très bien", de dire le juge Omer Legrand, "mais c'est habile de votre part".

Dolorès Gariépy a déclaré qu'elle savait bien ce qui s'était passé entre Courval et Lise Miron parce qu'elle habitait avec cette jeune fille, en chambre. C'était dans un sous-sol où elles vivaient dans une chambre avec cuisinette attenante. Elles n'avaient pas de salle de toilette et devaient se servir de celle de l'étage supérieur habité par les propriétaires, des Ukrainiens.

Dolorès a juré qu'à sa connaissance, Armand Courval était venu voir Lise Miron à leur domicile au moins deux fois en plus d'une autre rencontre au restaurant du coin.

Il faut se souvenir qu'à l'enquête préliminaire de Courval, Lise Miron avait juré qu'elle n'avait rencontré Courval qu'une seule fois, au restaurant, pour lui demander un conseil. Dolorès Gariépy avait au cours de cette même enquête dit la même chose que Lise Miron.

Le juge Legrand et Me Dansereau, à tour de rôle ont dit à Dolorès Gariépy qu'elle avait alors menti elle-même, et lui ont demandé si on pouvait se fier à sa déposition actuelle. "Oui," de dire avec force Dolorès, "j'ai menti ce jour-là et c'était pour sauver Armand Courval, parce que Lise m'avait demandé de dire comme elle. Elle m'avait dit que si Courval gagnait sa cause il nous donnerait à toutes deux la somme de \$1000 et que s'il la perdait, nous étions finies."

"Quand est-ce que vous avez dit la vérité", de reprendre Me Dansereau, le 3 novembre ou aujourd'hui et comment peut-on se fier à la valeur de vos changements d'idées? Dolorès fut visiblement insultée par cette question. Elle se fit des yeux en accent circonflexe et d'une voix sûre elle répondit à Me Dansereau qu'elle défigurait: "Vous voulez le savoir?... ça me tracassait, voilà." "Elle est allée voir un prêtre", d'ajouter Me Patenaude, avec malice. Me Dansereau protesta encore contre les paroles de Me Patenaude et le juge Legrand lui donna raison.

Me Alphonse Patenaude et Me Réal Gagnon ont tenté de faire révéler à la Cour le motif qui aurait poussé les deux jeunes filles, Lise Miron et Dolorès Gariépy, à se parjurer, à l'enquête de Courval le 3 novembre dernier, mais le juge Legrand s'y est constamment opposé. Le juge a dit qu'il n'avait besoin que de la preuve de parjure à ce stage des procédures.

Me Patenaude voulait faire dire à la jeune fille ce qu'elle avait vu faire à Courval chez Lise Miron, par des questions comme les suivantes: "Quand vous avez vu Courval et Lise Miron chez vous, comment étaient-ils habillés?... Courval vous donnait-il de l'argent et vous faisait-il vivre?" Me Dansereau et le juge Lebrand, bondirent à ces questions et ne permirent pas à la jeune fille témoin de répondre.

A un certain moment, Dolorès a dit que depuis le 3 novembre, elle était la cible de l'assiduité de certains policiers qui la suivaient. Me



AU CAPITOL — Gilbert Roland est un chef plein de fougue dans "The Treasure of Pancho Villa", le film en technicolor au Capitol.

Dansereau voulut faire un mot d'esprit en disant: "Ils vous suivaient peut-être parce qu'ils trouvaient que vous aviez un beau manteau?"

Cette question de l'adversaire fit bondir à son tour Me Patenaude, mais de plaisir. "Parlez-en du manteau", lança-t-il en ricanant, "c'est un manteau qui vient de Courval. Il l'avait donné à Lise Miron et cette dernière l'a donné à son amie Dolorès. Le juge Legrand et Me Dansereau protestent encore et s'objectent. "C'est vous qui ouvrez la porte", de répliquer Me Patenaude, souriant et satisfait.

"En parlant d'amie", reprit Me Dansereau, inspiré, "n'avez-vous pas dit tout à l'heure que Lise Miron était votre cousine, or à l'enquête vous avez dit qu'elle était votre amie". Dolorès n'est pas prise au dépourvu pour si peu. "C'est une cousine... une petite, petite, petite cousine éloignée; alors c'est comme une amie pour moi", dit-elle.

UN POLICIER TEMOIGNE

Le sergent Réal Lafrance témoigne à son tour. Il a dit qu'il était allé reconduire Dolorès Gariépy à son domicile quelques fois. Une nuit, il y est allé vers les une heure et trente. Il n'y est resté, cette nuit-là, que vingt minutes car il a dû partir en vitesse, parce que Lise Miron attendait d'une minute à l'autre la visite de l'inspecteur Armand Courval. Le sergent est donc sorti précipitamment. A sa grande surprise il croisa l'inspecteur Armand Courval qui entra à son tour chez Lise Miron. Me Dansereau est d'avis que la Cour ne doit pas en conclure que Courval est entré chez Lise Miron, parce qu'il a bien pu aller ailleurs dans la maison, en cette occasion. Me Patenaude a fait remarquer que Courval ne pouvait pas aller voir bien du monde en cet endroit. Au cours de ses visites, Courval aurait été vêtu en civil.

Un autre policier a été invité à témoigner, le constable Beaudry. Il habite en chambre chez les Ukrainiens, les propriétaires, à l'étage supérieur. Mais le juge Legrand a demandé à Me Patenaude s'il avait le temps de le questionner avant le dîner. Alors Me Patenaude a dit qu'il pouvait se priver pour le moment du témoignage du constable Beaudry. Puis le juge Legrand a demandé à Me Dansereau s'il avait une défense à faire. Me Dansereau s'en est remis entre les mains de

la Cour et le juge Legrand a pris la cause en délibéré. Il rendra jugement le 22 courant pour dire s'il y a matière suffisante pour envoyer Lise Miron à son procès devant les assises criminelles.

Lise Miron est également accusée d'avoir incité une autre personne au parjure. Dans cette cause, le témoignage n'est pas corroboré. Est-ce nécessaire, se demande la Cour. Le juge rendra jugement dans cette seconde cause, également le 22 décembre prochain.

★★Echos des studios...

(Suite de la page 14)

rouge... Un renard, un chat de gouttière, un poney shetland et... quatre ou cinq ratons-laveurs etc...

Non, il ne s'agit pas d'un nouvel "inventaire" de Jacques Prévert, mais d'une partie du générique d'"Une Fée pas comme les autres" le film que Jean Tourane réalise actuellement aux environs de Paris.

"Une Fée pas comme les autres" est aussi "un film pas comme les autres" puisqu'il est la première production cinématographique française de long métrage en Eastman-color qui soit entièrement interprétée par des animaux.

JULES DASSIN

Jules Dassin, le célèbre réalisateur (et acteur) du "Rififi chez les Hommes" avait accepté, par amitié, de figurer dans le film "Ces Sacrées Vacances" que Robert Vernay vient de réaliser. Lorsqu'il eut parcouru le découpage, il déclina cependant l'offre qui lui était faite car le petit rôle qu'on lui avait réservé comportait... plus de quinze lignes de texte! "Le personnage est trop important pour moi — déclara-t-il avec une modestie fort sympathique. Je ne voudrais pas priver un acteur professionnel de son emploi!"

(Unifrance Film)

Fruits et légumes au marché Bonsecours

Prix payés par les marchands de légumes au marché Bonsecours, jusqu'à 9 h. 30 de l'avant-midi. Ces prix sont sans les contenants et nous sont fournis par le service de l'horticulture, division de l'inspecteur, ministère provincial de l'agriculture, 424a, place Jacques-Cartier, Montréal.

Arbres de Noël: Offre assez abondante — les prix variant de 6.00 à 9.00 la doz, suivant la grosseur.

Pommes: Mar. ferme, McIntosh, tombées, 1.00, "C" 1.50, Fameuses, tombées, de 50 à 75c le minot.

Ail: 3.00 la doz de tresses.

Betteraves: 90-1.00, lavées 1.25/50 lbs.

Carottes: Lavées 1.00-1.25 50 lbs.

Choux: Mar. tranquille, 1.50 50 lbs, rouges et savoy, 1.00 la doz. Choux chinois 90-1.00 le cageot.

Navets: 1.00-1.25/50 lbs.

Oignons: Type espagnol 2.00-2.25/50 lbs.

Panais: 1.50 le minot.

Patates: 1.00-1.10/75 lbs.

Persil: de 40 à 50c la doz de pqt.

Poireaux: de 25 à 50c la doz, suivant la grosseur.

Salsifis: 1.25 la doz de pqt.

Sauge et Sarriette: Mar. abondant, 50c la doz de pqt.

Maïs en baisse

CHICAGO, 15. (PAF) — Les prix du maïs ont fléchi rapidement durant les 15 dernières minutes, mercredi, à la bourse des grains de Chicago, et sa faiblesse a influencé le reste du marché. Le blé, le seigle, l'avoine et les fèves soya ont fermé en baisse.



Achats de porcs, aux prix de soutien, par le fédéral?

OTTAWA, 15. (PCF) — Les prix du porc dans l'est du Canada sont tombés cette semaine au niveau du prix de soutien fédéral pour la première fois depuis que ce prix fut établi il y a trois ans.

Le gouvernement n'a pas encore commencé à acheter le porc parce que cet animal est encore acheté par l'industrie de la salaison au prix minimum.

On ne sait pas encore si l'industrie continuera d'acheter à ce prix ou si elle décidera de réduire ses achats, créant ainsi un surplus qui pousserait le gouvernement à acheter du porc pour la première fois depuis 1952.

Un porte-parole fédéral prévoit que l'industrie prendra une décision à ce sujet au cours de la semaine prochaine.

Le prix de soutien fédéral est de \$23 les cent livres pour la catégorie A à Toronto et Montréal.

A cause des différences dans le coût du transport, le prix réel est de \$20 à Winnipeg, \$19 en Saskatchewan et \$18.50 en Alberta.

A Toronto et Montréal, les prix ont baissé au niveau du prix de soutien au début de cette semaine. Le prix à Winnipeg variait entre \$20 et \$20.50.

L'OFFRE DEPASSE LA DEMANDE

Selon la politique fédérale, le gouvernement n'a pas la responsabilité d'acheter du porc aussi longtemps que cet animal se vend au prix de soutien ou plus cher. Il intervient quand le marché baisse en bas de ce prix et que les porcs commencent à s'accumuler.

Un porte-parole a dit que le gouvernement n'a pas encore été prié d'acheter des porcs.

Il arrive que les cultivateurs envoient sur le marché plus de porcs que la population peut en consommer ou que l'industrie peut en exporter. Il faudrait alors en accumuler en entrepôts jusqu'à l'an prochain, alors que la production baissera. Si l'industrie de la salaison décide qu'il n'est pas sage d'accumuler des réserves de porc, le gouvernement devra le faire lui-même.

Prix des porcs en baisse au marché

Les arrivages de bovins à date cette semaine comprenaient environ 200 têtes de plus que la semaine dernière. La majorité des offres se formaient à près de 630 bouvillons, la plupart de qualité moyenne, et de vaches communes à bonnes. Il y avait inclus un peu plus de 620 bovins de l'Ouest qui se composaient de 400 bouvillons et 120 vaches. A la suite d'arrivages assez considérables, les bouvillons étaient difficiles à vendre et les ventes enregistrées à date ont rapporté des prix stables à .50 cents plus chers et environ 400 sujets demeurent non vendus. Les vaches étaient en bonne demande et se vendaient à .50 cents de plus que lundi dernier mais aux mêmes prix que mardi dernier. Malgré des arrivages légers, les taureaux se vendaient bien et rapportaient des prix stables à plus forts. Les bouvillons de choix offerts ont rapporté \$21.00, bons \$19.00 à \$19.50, moyens \$15.50 à \$19.00, communs \$14.00 à \$15.50 quelques-uns aussi bas que \$8.00. Taures moyennes \$12.00 à \$14.00, communes \$9.00 à \$12.00. Bonnes vaches (type boucherie) \$11.00 à \$11.50, quelques-unes de meilleure qualité \$12.00, bonnes (type laitier) \$10.50 à \$11.00, moyennes \$9.50 à \$10.50, communes \$8.50 à \$9.50, très communes \$7.00 à \$8.50. Bons taureaux \$11.50 à \$12.50, quelques ventes ont atteint \$14.00, communs et moyens \$9.00 à \$11.00.

Sur le marché de l'Ouest, les transactions sur les veaux étaient actives et toutes les catégories se vendaient \$1.00 plus cher. Veaux de lait bons et choix \$23.00 à \$25.00, quelques-uns \$26.00, moyens \$18.00 à \$22.00, communs \$14.00 à \$18.00. Veaux d'herbe \$11.00 à \$13.00. Sur le marché de l'Est, les transactions étaient également actives, les veaux de lait se vendaient \$1.00 de plus et les veaux d'herbe étaient stables à 50 cents plus cher. Veaux de lait bons et choix \$23.00 à \$25.00, quelques-uns \$26.00, moyens \$18.00 à \$22.00, communs \$14.00 à \$18.00. Veaux d'herbe \$11.00 à \$12.00, quelques-uns jusqu'à \$13.00.

Sur le marché de l'Ouest, les agneaux offerts étaient de meilleure qualité que la semaine dernière et rapportaient des prix stables. Les bons agneaux se vendaient de \$18.00 à \$18.50, moyens et pesants \$16.00 à \$17.50, quelques communs \$12.00 à \$15.00. Les moutons variaient de \$6.00 à \$8.00. Sur le marché de l'Est, les agneaux valaient environ 50 cents de moins, les bons surtout à \$18.00 classés, les pesants \$16.00, communs \$12.00 à \$15.00. Moutons \$3.00 à \$5.00.

Sur le marché de l'Ouest, les porcs se vendaient \$1.25 à \$1.50 de moins que la semaine dernière, soit \$23.00 catégorie A. Un lot de 107 porcs a rapporté \$23.50 catégorie A. Les truies étaient stables de \$15.50 à \$16.00. Sur le marché de l'Est, les porcs subirent une baisse de \$1.00 se vendant à \$23.00 catégorie A. Les truies étaient stables, de \$15.50 à \$16.00.

Prix des denrées

Voici les prix des denrées tels que fournis, hier, à Montréal par le ministère de l'Agriculture.

Oeufs: petites caisses, extras-gros, 51-52; a-gros, 50; a-moyens, 46-47; a-poulette, 44-45; B 43 offert; C 33. Caisnes reçues, 324.

Beurre: arrivages courants, 57 1/4; beurre frais de crèmerie, première qualité, coloré et enveloppé, 58 1/2-60; beurre frais, prix non-admissible, 58-58 1/2; beurre d'entreposage, 58 1/2. Caisnes reçues, aucune.

Fromage: f.a.b. de fromagerie, Ontario blanc, 30 1/4; coloré 30 1/4 coloré, 31. Caisnes reçues, aucune.

Patates: nouvelles blanches du Nouveau-Brunswick, 1.25 les 75 livres; Québec, 1.00-1.15 les 75 livres; Ile du Prince-Edouard, 1.30-1.40 les 75 livres.

Oeufs en baisse

Au début de la semaine des offres accrues d'oeufs des différents centres d'expédition de l'Ontario excédaient nos besoins et les prix ont baissé. Cette baisse prit fin lorsque certains expéditeurs trouvèrent un autre débouché pour leurs oeufs. Les grossistes continuaient cependant d'acheter avec prudence comme les approvisionnements étaient adéquats.

Le marché des dindons est demeuré ferme et les prix ont encore augmenté, la semaine dernière, résultant d'une bonne demande et d'arrivages qui trouvaient preneurs sur le champ. Les offres de poulets et de poules étaient faibles et les prix plus élevés à la suite d'une bonne demande. Les arrivages de poulets de grill étaient stables et continuaient à bien se vendre à des prix inchangés.

Grains en baisse

WINNIPEG, 15. (PCF) — Un fléchissement général des cours a été observé hier à la Bourse des Grains de Winnipeg.

La demande était notable pour l'avoine et l'orge. Les exportateurs et les expéditeurs ont acheté une certaine quantité de lin. La séance a été plutôt lente et monotone.

Soyons joyeux

GAY LON LA...

la vie HUMORISTIQUE

Restons français

AU NOM DE LA LOI

STOCKHOLM a la réputation méritée d'être l'une des grandes capitales les plus honnêtes du monde. Il est cependant non moins vrai que, depuis quelque temps, les vols de voitures en stationnement y deviennent de plus en plus fréquents. Dernièrement, en une seule nuit, d'astucieux personnages ont volé trois voitures. Est-ce la même bande qui opère? Sont-elles plusieurs? Mystère. Enfin, l'autre jour on a capturé l'un des malfaiteurs qui, interrogé par le commissaire Arvid Uhrbom, avoua qu'il volait cinq voitures par semaine en moyenne.

—Cinq voitures! se récria le commissaire. Mais c'est énorme.

—C'est la loi qui le veut, monsieur le commissaire.

—Quelle loi?

—Mais... La loi de l'offre et de la demande.

—Expliquez-vous.

—Vous n'ignorez pas, monsieur le commissaire, qu'une loi économique exige un certain équilibre constant entre les demandes et les offres. Or



—Non, non et non... on ne va pas redéfinir toutes les malles pour chercher ton pantalon.

Il y a trop de demandes actuellement chez nous de voitures d'occasion à l'état neuf. Et comme personne ne peut vendre la sienne, alors, moi, au nom de cette loi-là, je m'emploie à établir cette saine harmonie économique.

Jean RIGOLE

FINANCE et COMMERCE

Bourse de Montréal

Orientation incertaine du marché.
Changements fractionnaires.

Durant la première partie de la séance en place locale, l'allure des échanges a été modérée et il a été impossible de déterminer la tendance du marché par suite du peu de changement des cours. Les quelques variations ont porté sur les fractions. Fraser a baissé de 1/2 et Atlas Steel et Canada Cement ont reculé de 1/4. B.A. Oil et Bell Telephone ont enregistré de modestes gains. Actifs mais inchangés étaient Aluminium, Consolidated Smelters, Price Brothers et Shawinigan Water and Power.

Des 234 émissions transigées hier, 63 ont haussé, 83 ont accusé des pertes et 88 n'ont pas varié. L'indice des valeurs a accusé les reculs suivants: banques, 0.16 à 49.53; industriels, 1.7 à 287.0; papeteries, 5.18 à 1,361.39 et mines d'or, 2.92 à 71.45. Les services publics ont monté de 0.1 à 130.1. Le virement a porté sur 47,100 valeurs industrielles et 630,200 actions minières et pétrolières.

	Haut	Bas	Clôt.
1025 Albitol	35	34 1/2	34 1/2
1050 Algoma	88 1/2	88 1/2	88 1/2
124 Aluminium	109 1/2	109	109
50 Alumin 4 pr	24 1/2	24 1/2	24 1/2
70 Arg Tel pr	49	49	49
140 Argus	21 1/2	21 1/2	21 1/2
280 Asbestos	40	39 1/2	39 1/2
75 Argus 2.40 pr	57	57	57
25 Atlas Steel	18 1/2	18 1/2	18 1/2
491 Bank Montreal	46 1/2	46 1/2	46 1/2
360 Bank N. Scotia	58 1/2	58 1/2	58 1/2
150 Bank C. Nat.	40 1/2	40	40
155 Bathurst B	39	39	39
572 Bell Tel	50	49 1/2	49 1/2
1250 Brazilian	6 1/2	6 1/2	6 1/2
5 BA BK Note	29 1/2	29 1/2	29 1/2
6510 BA Oil	36 1/2	35 1/2	35 1/2
35 BA Oil 4 1/2 pr	102 1/2	102 1/2	102 1/2
75 BC El 1/2 pr	50	50	50
656 BC Forest	15 1/2	15 1/2	15 1/2
155 BC Power	35	35	35
50 BC Tel	49	49	49
50 Bldg Prod	40	40	40
700 C-Bulolo	510	505	510
475 C Cement	36	36	36
160 C Iron	34	34	34
35 C Safeway pr	103	103	103
80 Can SS 5 pr	13	13	13
516 Cdn BK Com.	45	45	45
481 C Brew	29 1/2	29 1/2	29 1/2
50 C Brew pr	30	30	30
125 C Locom	23	23	23
213 C Oil	20	20	20
397 C P R	33 1/2	33 1/2	33 1/2
736 C Petrofina pr	24 1/2	24 1/2	24 1/2
25 C Vickers	32 1/2	32 1/2	32 1/2
250 Cockshutt	7 1/2	7 1/2	7 1/2
200 Coghill	17 1/2	17 1/2	17 1/2
100 Comb Enterpr	9 1/2	9 1/2	9 1/2
575 C Smelters	36 1/2	35 1/2	35 1/2
125 Cons Textile	16 1/2	16 1/2	16 1/2
200 Corby B	38 1/2	38 1/2	38 1/2
580 D Seagrams	34 1/2	34 1/2	34 1/2
100 D-Dome Exp	540	540	540
290 Dom Bridge	20 1/2	20 1/2	20 1/2
55 Dom Coal pr	7 1/2	7 1/2	7 1/2
35 Dom Fndries	28 1/2	28 1/2	28 1/2
39 Dom Fndr pr	102 1/2	102 1/2	102 1/2
135 Dom Glass	40 1/2	40	40
350 Dom Steel	17 1/2	17 1/2	17 1/2
25 Dom Stores	34	34	34
910 Dom Tar	12 1/2	12 1/2	12 1/2
5 Dom Tar pr	22 1/2	22 1/2	22 1/2
435 Dom Textile	8 1/2	8 1/2	8 1/2
150 Donohue	31	31	31
490 Du Pont	24 1/2	24 1/2	24 1/2
100 E-East Koot	300	300	300
325 Fam Players	20 1/2	20 1/2	20 1/2
1150 Foundation	26	26	26
140 Fraser	32	31 1/2	32
75 Gatieneau	30	30	30
335 G Dynamics	64 1/2	64	64
120 G Motors	47	47	47
500 Grt Lakes	43	43	43
380 Hud Bay Mng.	65	64 1/2	64 1/2
50 Home Oil A	10 1/2	10 1/2	10 1/2
100 E-Home Oil B	970	970	970
1120 Imp Oil	37 1/2	37 1/2	37 1/2
325 Imp Tob	11 1/2	11 1/2	11 1/2
700 Ind Accept	53	52 1/2	52 1/2
125 Ind Cem pr	16 1/2	16 1/2	16 1/2
25 Ind Bronze	8 1/2	8 1/2	8 1/2
885 Ind Nickel	81 1/2	80 1/2	80 1/2
150 Ind Paper	111 1/2	111 1/2	111 1/2
320 Ind Pete	28 1/2	28	28
125 Int Utilities	39 1/2	39	39
230 Inter Pipe	29	28 1/2	29
100 Labatt	24 1/2	24 1/2	24 1/2
5 Lk Woods pr	145	145	145
25 L Second	20	20	20
1050 MacMillan B	42 1/2	42	42
1475 Massey H pr	103 1/2	102	102
1320 McColl	42 1/2	42	42
245 Mtl Locom	18	18	18
250 Nat Steel Car	29 1/2	29 1/2	29 1/2
50 Niagara Wire	43 1/2	43 1/2	43 1/2
265 Noranda	52	51 1/2	52
100 Ogilvie	48	48	48
70 Page Hersey	79 1/2	79 1/2	79 1/2
105 Penmans	65	65	65
18 Penmans pr	117	117	117
25 Placer Dev	36	36	36
150 Powell River	54 1/2	54 1/2	54 1/2
313 Power Corp	54 1/2	54 1/2	54 1/2
230 Price	52	52	52
410 Prov Transport	12 1/2	12 1/2	12 1/2
65 Que Power	28 1/2	28 1/2	28 1/2
25 Rolland	59	59	59
525 Royal Bank	58 1/2	58 1/2	58 1/2
1300 Royalite	13	12 1/2	12 1/2
25 St Law Corp	82	82	82
425 Shawinigan	67 1/2	66 1/2	66 1/2
120 Shawin 4 pr	49	49	49
25 Sherwin	45	45	45
20 Sicks	28	28	28
205 Steel of Can.	58 1/2	57 1/2	58 1/2
100 e-Trail Oil	555	555	555
130 U Steel	15 1/2	15 1/2	15 1/2
195 Walker	70 1/2	70	70
10 Zellers	25	25	25

Hausse prévue de l'acier en mars

NEW-YORK, 15. (PA).—Il apparaît de plus en plus certain maintenant que les prix de l'acier, du moins ceux des principaux produits provenant des aciéries, seront augmentés vers le 1er mars prochain, affirme Iron Age, dans son édition de cette semaine. Le grand magazine précise même que cette première hausse, qui serait assez modérée, sera suivie d'une autre au cours de l'été, alors que plusieurs producteurs négocieront de nouveaux contrats de travail.

Plusieurs facteurs appuient ces prévisions. Le principal reste cependant la grande pénurie de métal qui oblige la plupart des industriels à des échanges fort coûteux en vue de maintenir le rendement de leur production. Iron Age prévoit toutefois que la demande perdra de son intensité pendant la période des Fêtes et sous l'influence de la froide saison. Pour le moment, ce sont les fabricants de wagons de chemins de fer qui exercent la plus forte pression sur le marché de l'acier et on prévoit qu'il en sera ainsi pendant plusieurs mois.

Par suite du faible volume des ventes de véhicules-moteur, certains croient à une amélioration de la situation. Le marché plus difficile de l'automobile inquiète sans doute les producteurs d'acier, mais il reste peu probable qu'ils enregistrent une diminution sensible de la demande de la part des industriels de Détroit.

Bourse de New-York

Le marché baisse pour la cinquième séance consécutive.

NEW-YORK, 15.—(P.A.).—Pour la cinquième séance consécutive, les cours américains ont accusé de la faiblesse à l'ouverture du marché, aujourd'hui. Les changements, dans les deux sens, ne dépassaient pas les fractions mais les reculs étaient en majorité. Les paquets d'actions échangées comprenaient 1,000 American Telephone, en baisse de 1-8; 1,500 Chrysler, en baisse de 1-8; 4,000 U.S. Steel, en baisse de 3-8; 2,000 Benguet Consolidated Mining, en baisse de 1-8 et 3,000 Bethlehem Steel, en baisse de 7-8. U.S. Gypsum a dégringolé de 5 à 315.

La moyenne de 65 valeurs a baissé de 1.22 à 171.08. Hier. Les industriels ont reculé de 3.45 à 480.84, les chemins de fer, de 1.36 à 161.42 et les services publics, de 0.31 à 65.04. Les échanges ont porté sur 2,760,000 actions.

Cinq soumissions pour les Mégantic

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Mégantic, comté de Mégantic, ont reçu cinq soumissions pour une émission de \$120,000 d'obligations en séries 15 ans. L'adjudication a été faite à Durocher, Rodrigue & Cie, Ltée, au prix de 97.60 pour \$89,500 à 3% 1956-60 et \$39.50 à 4% 1961-70. Le coût net de l'emprunt est de 4.081%. Le Secrétaire de la province a accordé un octroi de \$80,416 pour cet emprunt.

En décembre 1954, la corporation avait vendu \$428,000 de titres à 3-4% séries 20 ans au prix de 97.39, c'est-à-dire un intérêt moyen net de 4.179%.

Pétroles de Calgary

	Off. Dem.	Off. Dem.
Altex	25 1/2	26
Barons	03 1/2	04
Bata	14	—
Blue Ox	23	24
Br Pete	05	06 1/2
C Anac	19	20
C Emj	09 1/2	10
C Fort	19	19 1/2
C Century	21	22
Claybar	25	32
Comm'd	85	—
C Grid	03 1/2	04
D Min	09	09 1/2
Edoran	11	12
Free'd	02	03
G'way	07	07 1/2
Hargal	04 1/2	05
Keno	24	25
Led Cal	19	21
Merland	15	16
Monarch	11	13
N Ranc	07	07 1/2
N Cont	02	02 1/2
N World	28	30
North'd	45	47
Nico	38	40
Pontiac	71 1/2	74
Reality	02 1/2	03
Renfrew	04	04 1/2
R Can	07	07 1/2
Sage	09	09 1/2
Select	10 1/2	12
Share	08	09
Sturgeon	10 1/2	14
T'field	07	07 1/2
W Warn	09 1/2	10
W Pot	64	67
W May	1.55	1.63
Yankee	67	70
York	07 1/2	11

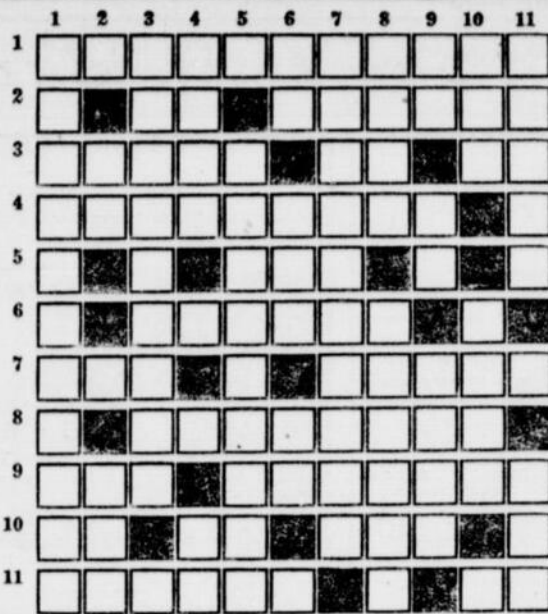
Bourse canadienne

	Haut	Bas	Fern.
100 Ang C Pulp	47 1/2	47 1/2	47 1/2
625 Anglo Nfld	11 1/2	11 1/2	11 1/2
2700 Abitica	105	100	100
250 Brown Co	17	17	17
625 C Sugar	22 1/2	21 1/2	21 1/2
105 C Dredge	32 1/2	32 1/2	32 1/2
15 C G Invest	88	88	88
10 C Ing Rand	6 1/2	6 1/2	6 1/2
300 C Marconi	50	50	50
30 C Westingh	34 1/2	34 1/2	34 1/2
740 Cons Paper	55 1/2	55 1/2	55 1/2
420 C Zellerbach	22 1/2	22 1/2	22 1/2
50 Dom Eng	155	155	155
100 Fleet	140	138	138
450 Ford	8 1/2	8 1/2	8 1/2
700 Hy Elec Sec	10 1/2	10 1/2	10 1/2
600 M Ryl Dair	41 1/2	41 1/2	41 1/2
245 Moore	52	52	52
100 Pow Corp	21	21	21
25 Que Tel	35	35	35
125 Reltmans	13	13	13
210 Russell Ind	14 1/2	14 1/2	14 1/2
4 SC Pow	35 1/2	35 1/2	35 1/2
50 Std Paving	43 1/2	43 1/2	43 1/2
100 Trad Fin A	42	41	41 1/2
315 Td Mt O Pipe	49 1/2	49	49 1/2
75 Un Gas	20	20	20
300 Westeel	28 1/2	28 1/2	28 1/2
80 W C Brew	16	14	16

MINES — PETROLES

25500 Ameranium	310	310	310
1500 Anacon	169	164	169
20500 Arcadia Nick	8 1/2	8	8 1/2
3500 Band Ore	45	45	45
1100 Bellechase	13	13	13
11000 Belle Chib	19 1/2	18	18 1/2
1768 Bonnyville	67	65	66
1000 Bonville	11	11	11
1000 Bouscadiac	33	32	33
102500 Bouzan	85	79	82
250 Burt Hill	280	265	280
500 Calaita	68	68	68
350 C E Corp	19 1/2	19 1/2	19 1/2
1700 Cal Uran	15	14	14
4725 C Chib	19 1/2	18 1/2	19
250 C Collieries	13 1/2	13 1/2	13 1/2
1100 C Devonian	270	268	268
23500 C Lithium	145	137	140
15500 Carnegie	20 1/2	20	20 1/2
200 Cartier Mal	4 1/2	4 1/2	4 1/2
100 Cassiar	875	875	875
4800 Chib Expt	105	101	103
500 C Cen Cad	13	13	13
33750 C Q Yellow	42	36	40
4000 Cop Cliff	300	300	300
2000 Cortez	5	5	5
1500 Duvan	54	54	54
300 East Sul	595	590	590
2300 E Smelts	710	690	705
1000 Emp Oil	25 1/2	25	25
6500 Fontana	15	14	14
300 Frobiasher	420	415	420
2000 Gaspe	23	23	23
5000 Gui Por	12	11	11
400 Gunnar	19 1/2	19	19 1/2
200 Hollinger	19 1/2	19 1/2	19 1/2
6727 Hud Rand	8 1/2	8	8
1100 Israel Cont	215	210	215
2900 Joliet Que	122	120	120
100 Keyboycon	10	10	10
1000 Kontiki	27	27	27
5000 Lavalie	8	8	8
10000 Lingside	16	15	15
5000 Lorado	141	141	141
1000 Louvencourt	23	23	23
1300 Lithium Cor	200	200	200
4500 Merrill	273	263	265
180 Mer Pete	12 1/2	12 1/2	12 1/2
600 Mogador	100	100	100
1700 Monydenite	150	150	150
1000 Monpas	6 1/2	6 1/2	6 1/2
700 N Bristol	146	145	145
25 N Jack Lake	14	14	14
11500 New Jason	40	37	38
3000 New Lafayet	45	44	45
9400 New Royran	223	215	215
2000 New Santia	10 1/2	10	10 1/2
5500 New Vinray	68	66	67
400 Normetal	725	710	725
1000 Obalski	38	38	38
2600 Okalta	195	195	195
100 Orchan	25	25	25
3900 Panel	78	73	78
200 Pater	121	121	121
500 Phillips	82	82	82
5000 Pitt	18 1/2	18 1/2	18 1/2
5000 Pore Prime	7 1/2	7 1/2	7 1/2
4500 Que Chi	169	166	169
3400 Que Cop	290	280	285
100 Que Lithium	13	13	13
3000 Que Oil	10	9	9
5000 Que Smelt	42	40	41
700 Rayrock	220	220	230
2500 R Crest	11	10	11
800 Sherritt	770	770	770
1000 Soma	10 1/2	10 1/2	10 1/2
2000 Standard	28	27	28
100 Step Rock	15	15	15
8000 Tache	19	18	18
7500 Tazin	12 1/2	10 1/2	12 1/2
10 Teck Hughes	246	246	246
3000 Tibmont	13	13	13
1500 Trebor	19	19	19
5500 Tuden	33	30	32
1400 Vase	38	37	37
200 Violamae	300	285	300
4500 Virginia	200	195	200
5000 Weedon	48	47	47 1/2
1500 Wendell	7	7	7
300 Westburne	64	64	64
25500 Westville	11	10 1/2	10 1/2
500 Yale	42	42	42

Mots Croisés de la "Patrie"



HORIZONTALEMENT

- 1 — Caractère sexennal.
- 2 — Préfixe marquant le lieu — Rassemblements de personnes.
- 3 — Rivière d'Espagne — 5 points, au football (abréviation à l'anglaise) — Pronom personnel.
- 4 — Amour extrême.

Solution du problème d'hier

PAROISSIALE
ROUSSINIAS
ERMONT VEST
ST NAEVIUS
IE SR ATRES
D A DU ANE
ESSE NOTENT
NETTES IAI
TURIN PORTE
LERNE NTR
PESESEL REIS

- 5 — Jeta avec force en l'air les pieds de derrière.
- 6 — "Faites en vers".
- 7 — Ville de Belgique — Dit encore.
- 8 — Qui appartient au thymus.
- 9 — Changé — Effrayer.
- 10 — Carte à jouer — Période de temps — Refuse.
- 11 — Levez-vous, en latin — Adjectif démonstratif.

VERTICALEMENT

- 1 — Qui se rapporte au nombre 60.
- 2 — Prénom de Sullivan, le comédien de la T.V. — Dont on se sert.
- 3 — Philosophe grec, disciple de Platon.
- 4 — Titre des descendants de Mahomet — Deux voyelles jumelles.
- 5 — Qui fond en pleurs.
- 6 — Sans vêtements — Enlève la vie — Membre du Parlement.
- 7 — Utilisé contre les bombardiers ou les avions de combat.
- 8 — Groupe d'îles près de Venise — Ancienne monnaie de l'Italie et du Levant.
- 9 — Fille d'Inachos — Se suivent dans "annuel" — Rigide.
- 10 — Explosif — Refusée.
- 11 — Espèce d'euphorbe — Abréviation de "route".

Clinique de Noël du maire de Montréal

Le Comité des donneurs de sang des employés municipaux a tenu hier après-midi, dans les salons de la mairie, une réunion enthousiaste au cours de laquelle l'on a discuté de l'organisation de la Clinique de Noël du maire qui aura lieu les mercredi et jeudi de la semaine prochaine, soit les 21 et 22 décembre. Une clinique préliminaire pour les employés des travaux publics et de la voie publique aura lieu la veille, le 20 décembre, aux ateliers DeFleurmont, de 11 h. a.m. à 5 h. p.m.

La réunion était sous la présidence du Dr Adélard Groulx, président du Comité et directeur du Service de Santé de la Ville de Montréal, et à laquelle assistait Son Honneur le maire Jean Drapeau.

Dans une courte allocution, le Dr Groulx a rappelé le succès remporté l'an dernier par la Clinique du

Maire et a souligné la nécessité de refaire cette année à l'occasion des fêtes, le même geste humanitaire. Il a précisé que l'an dernier on avait recueilli 1012 bouteilles grâce au dévouement et à la charité de 777 fonctionnaires municipaux et 235 autres citoyens.

La contribution apportée en cette occasion à l'oeuvre de la Croix-Rouge a été le résultat de l'enthousiasme qu'ont manifesté les membres du Comité des Donneurs de Sang des employés municipaux.

Pour sa part, le maire Jean Drapeau a insisté sur l'aspect charitable et chrétien du geste que posent tous ceux qui à l'occasion des réjouissances prochaines feront don de leur sang pour aider au soulagement des accidentés et des malades.

C'est une magnifique façon de saluer la venue sur cette terre du Sauveur de tous les hommes, que

DÉCÈS

HERBERT—A Montréal, le 14 décembre 1955, à l'âge de 68 ans, est décédé Clément Herbert, époux de Maria Brault (veuve de Raoul Roger), demeurant à 6211, 2ème avenue, Rosemont.

Les funérailles auront lieu samedi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira de J.-S. Vallée Ltée, No 2548, rue Beaubien est, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Marc, où le service aura lieu à 9 heures et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

de faire sa part pour sauver des vies humaines.

En effet, c'est durant la période des Fêtes que la Croix-Rouge a le plus besoin de sang vu le fonctionnement au ralenti des cliniques régulières.

M. André Gaulin, représentant de la Croix-Rouge, a déclaré que le geste du maire de Montréal l'an dernier avait inspiré d'autres cités à suivre son exemple. Il a mentionné la ville de Verdun qui organise une Clinique du Premier de l'An. L'événement de la Clinique de Noël tenue dans un hôtel de ville a eu une répercussion non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis. C'était d'ailleurs la première fois que quelque chose de ce genre se produisait, du moins sur le continent nord-américain. M. Gaulin a déclaré que les banques de sang de la Croix-Rouge étaient au service de tous les hôpitaux de Montréal, sauf trois.

Le Dr Cecil Harris, directeur médical de la Croix-Rouge, a apporté tout son appui et son encouragement au Comité des Donneurs de Sang des employés municipaux.

Au cours de la réunion, M. Gaulin a annoncé que la Fraternité des policiers se joindrait aux autres fonctionnaires municipaux lors de la Clinique de Noël.

Le Comité des Donneurs de Sang des employés municipaux se compose ainsi qu'il suit:

Présidents d'honneur: Son Honneur le maire Jean Drapeau; le président du Comité exécutif, M. Pierre DesMarais, le directeur des services, M. Lucien Héti.

Président actif: Dr Ad. Groulx; vice-président: Dr J. N. Laporte; organisateur: Dr Roland Lamquin; secrétaires: M. Lucien Sauvageau et Mlle Suzanne Boucher.

Représentants: directeur des services: M. Pierre Marleau; service du contentieux: M. Maurice Farley; service du secrétariat: M. William Jento; service des finances: M. Paul Berthelet; service des achats et magasins: M. Marcel Auger; service des estimations: M. Maurice Thomas; service d'urbanisme: M. Jean Anagnon; service des travaux publics: M. Alfred De Séve; service de la voie publique: M. C. A. Painchaud; service des parcs: M. Gérard Charette; service de santé: Dr Roland Lamquin; service du B.-E. social: M. Lucien Michaud; bureau de l'auditeur: M. Victor Broadbent; service civil et fonds de pension: M. Jean-Robert Gauthier; service de la circulation: M. Georges Boyer; Cour municipale: M. Euclide Longpré; syndicat des fonctionnaires: M. René M. G. Belisle; Fraternité des manuels: M. G. Belisle; syndicat des contremaîtres: M. Alex Dostie.

Encore cinq caboteurs en ce secteur

SAULT-STE-MARIE, 15. (P.C.f.)

Cinq caboteurs ont quitté hier divers ports des Grands-Lacs, se hâtant de se rendre aux écluses de Sault-Ste-Marie qu'ils veulent passer avant la fermeture officielle de la navigation dans ce secteur.

Le canal demeurera ouvert afin d'accommoder tous les navires qui devaient quitter les ports des Grands-Lacs avant minuit hier soir. On estime ainsi que tous les cargos naviguant sur le lac Supérieur atteindront les écluses avant leur fermeture officielle pour la saison.

On souligne par ailleurs que Washington n'a pas encore répondu à une requête de la Canada Steamship demandant que l'on retarde au 18 novembre la fermeture des écluses, car six de ses navires sont encore à la tête des Grands-Lacs.

Les capitaines de cinq caboteurs qui ont passé hier les écluses ont cependant affirmé que seules quelques rares plaques de glace apparaissent ici et là à la surface des Grands-Lacs. Un brise-glace et un hélicoptère surveillent en outre la situation de près en cas de danger.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No 361,710

COUR SUPERIEURE

SIGFRIED BAUER, ROBERT BAUER, ALEXANDER BAUER, manufacturiers de la Cité de Brooklyn, Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, faisant affaires en société, dans la Cité de New-York, Etat de New-York, sous les nom et raison sociale de B. B. Leather Goods Co.,

Demandeurs

— vs —

ALEXANDER EDELSTEIN, de la Cité et District de Montréal, autrefois faisant affaires jusqu'au 9 septembre 1952, sous la raison sociale dument enregistrée de Alexander & Co.; **MITCHEL SEIDENFELD**, de la Cité et District de Montréal, qui, ensemble avec ledit Alexander Edelstein ont du 9 septembre 1952 jusqu'au 30 janvier 1953, opéré l'entreprise d'Alexander et Co. en société, sous le nom de Alexander & Co.,

Défendeurs.

Il est ordonné au défendeur **ALEXANDER EDELSTEIN** de comparaître dans le mois.

Montréal, 12e jour de décembre 1955.

MAURICE CARON,
Député-Protonotaire.

Monroe Abbey, Avocat,
660, rue Ste-Catherine ouest,
Montréal.

La Patrie

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Annonces ordinaires — Edition quotidienne: 2c du mot, avec minimum de 30c par insertion. Edition du dimanche: 5c du mot, avec minimum de 75c par insertion. Samedi et dimanche: 7c du mot, avec minimum de \$1.00 par insertion.

Gros caractères, interlignes, alinéas — Les annonces en gros caractères ou avec lignes espacées ou en retrait, sont comptées à la ligne agate (14 lignes agates au pouce de hauteur). Edition quotidienne: 8c la ligne agate (\$1.12 au pouce). Edition du dimanche: 25c la ligne agate (\$3.50 au pouce). Samedi et dimanche: 33c la ligne agate (\$4.62 au pouce).

Naissances, fiançailles, mariages, décès, remerciements, services annuels, messes de requiem, In Memoriam — Edition quotidienne: 2c du mot, avec minimum de 35c par insertion. Edition du dimanche: 7c du mot avec minimum de \$1.00 par insertion. Samedi et dimanche: 5c du mot, avec minimum de \$1.75 par insertion.

MEDICINS

A. BRISEBOIS, M. Médecin-chirurgien gradué de l'Université de Paris. Maladies du coeur, estomac, foie, reins, peau, sang, maladies urinaires, vénériennes, diabète, obésité, 816, rue Sherbrooke est, près St-Hubert, FR 5252.

MELILLO Génito-urinaire, peau, sang, glandes, désordres sexuels, nerveux, (Impotence, complexe infériorité, anxiété, dépression, bégaiement, alcoolisme), circonsion, rhumatisme, obésité, 151 Sherbrooke ouest, HA. 0356.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que **JOHN WALLACE HERBERT**, de la cité et district de Montréal, comté Hochelaga, dans la province de Québec, assure, époux légitime de **AUDREY EVELYN BLOIS BROMLEY HERBERT** du même endroit, ménagère, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente, à sa prochaine, ou à la session suivante, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, **AUDREY EVELYN BLOIS BROMLEY HERBERT**, pour cause d'adultère et d'abandon.

Daté à Montréal, dans la province de Québec, ce 14ième jour de Décembre, 1955.

PAUL L. GORDON,
Procureur du requérant,
159 ouest, rue Craig,
Montréal, Qué.

AVIS DE REQUETE DE DIVORCE

On donne avis par les présentes que **ANDREA MARIETTA HIEKISCH FARAGO**, ménagère, des cité et district de Montréal, province de Québec, demandera au Parlement du Canada à sa présente session ou la suivante, la passation d'un bill pour divorcer son mari, **MICHAEL ANTHONY FARAGO**, vendeur, des cité et district de Montréal, province de Québec, pour cause d'adultère.

Daté à Montréal, dans la province de Québec, ce 13e jour de décembre 1955.

H. SOLOMON,
procureur de la requérante,
Chambre 805,
Edifice University Tower,
660 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal, Québec.

Feuilleton de la "Patrie"

LES DEUX AMOURS DE JOCELYNE

par Jeanne MOREAU-JOUSSEAUD

Reproduction
autorisée
par la Société
des Gens de
Lettres

28 (suite)

La vieille dame se remémorait la jeunesse de son fils. De même que Maurice Alban, Bernard avait toujours été, dès sa vingtième année, un être sain, bien équilibré, studieux et travailleur. Par malheur, il s'était épris d'une jeune fille fort jolie, mais dont la coquetterie, l'incompréhension aux affaires, la frivolité avaient rendu Bernard assez malheureux.

La grand-mère reconnaissait, actuellement, en son petit-fils, tous les défauts de cette mère disparue en pleine jeunesse.

"Pourquoi faut-il que Jacques lui ressemble tant, se disait-elle amèrement.

Mme Monval fut tirée de ses tris-

tes pensées par le klaxon de la Bugatti.

Bernard, contre son habitude, arrivait un peu plus tôt.

En apercevant les deux fiancés, les yeux rayonnants, l'un portant le surcoat, l'autre un vase garni avec art par Jocelyne, il dit:

— Eh bien! mes tourtereaux, le déjeuner est-il servi? L'amour ne vous coupe pas l'appétit au moins?

Le coeur de Mme Monval se serra de douleur. Elle venait de songer à:

— Pauvre Bernard! s'il savait!... Jocelyne sourit à son futur beau-

père:

— Non! Monsieur Monval, car j'ai très faim, je vous assure!...

— J'en suis enchanté, petite fille.

De ce fait, ces joues encore un

peu amaigris vont enfin reprendre leur harmonieux contours...

Vous me pardonnerez si je vais bientôt vous enlever votre fiancée?

— Comment cela? interrogea Jocelyne palissante.

— Oh!... seulement pour un temps très court: huit jours au plus.

— Vous ne m'en avez point parlé, Jacques? Ne le saviez-vous pas?

— Si, dit-il en rougissant. Mais je me suis abstenu craignant de vous causer de la peine.

— Et où irez-vous?

— A Paris. "Affaires obligent", répliqua-t-il en riant. Ne nous inquiétons pas de cela maintenant. Je ne pars que dans une semaine.

— C'est égal! murmura Jocelyne rêveuse. Ce départ m'attriste. Je n'ai plus faim! dit-elle en repoussant son assiette.

— Combien je regrette de ne pas avoir attendu la fin du déjeuner pour vous annoncer cela, prononça Bernard. Je vous croyais plus courageuse, Jocelyne. Qu'est-ce que huit jours de séparation dans toute une vie? A l'avenir, souvent votre Jacques vous quittera ainsi, petite sensitive...

— On sait quand on part, mais on ignore si l'on revient! balbutia-t-elle en regardant tour à tour Bernard et Jacques.

— Hélas!...

Tous se souvenaient de l'ultime départ d'Olivier Florand, le père de Jocelyne.

La tristesse apportée momentanément disparut comme par enchantement sous le bavardage de Jacques. Jamais il n'avait été si spirituel et exubérant. Ses facéties faisaient rire Jocelyne et déridaient Bernard et sa mère. Toutefois, un observateur aurait remarqué que la gaité de Jacques était un peu factice et qu'une très grande nervosité agitaient le jeune homme.

Dès qu'il fut rentré dans sa chambre, il écrivit à son partenaire de Monte-Carlo. Il porta lui-même sa lettre à la plus proche boîte postale et, remontant la roseraie, il vit Jocelyne se promenant seule en se demandant ce que faisait son fiancé. En l'apercevant elle le rejoignit et les jeunes gens prirent place sur un banc et formèrent longuement des projets d'avenir.

Si Jocelyne voyait avec terreur s'enfuir les jours et s'approcher le départ de Jacques, ce dernier habituellement si heureux de se rendre à Paris, devenait de plus en plus nerveux.

Quatre jours s'écoulèrent sans qu'il reçut aucune réponse de Monte-Carlo. Enfin, le cinquième ce fut en tremblant qu'il décrocha la lettre portant le timbre de la Prin-

cipauté de Monaco. Dès qu'il eût parcouru les premières lignes, il s'affala sur un siège: son crâne se refusait énergiquement l'arrangement proposé et somnait Jacques de lui adresser le montant de sa dette par courrier, sous peine de poursuites immédiates.

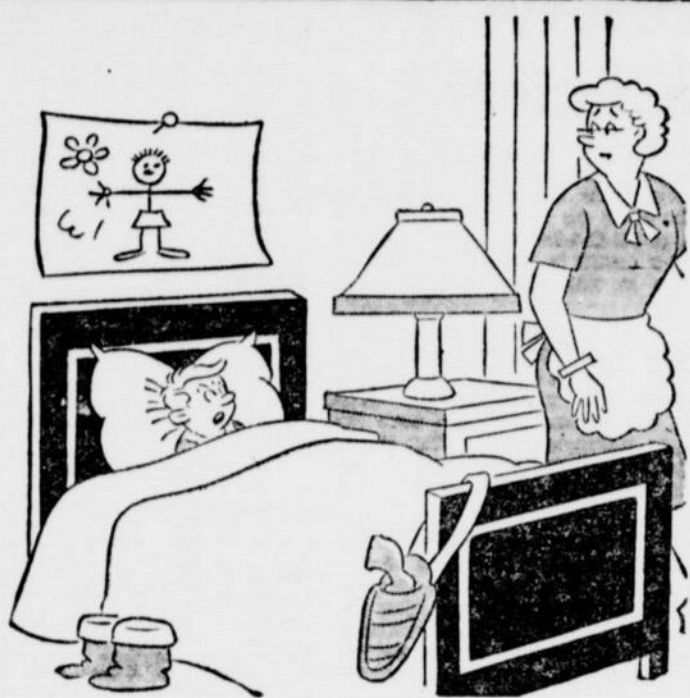
XI

Bien que sur le désir de Jocelyne ses fiançailles fussent demeurées secrètes — la jeune fille alléguant son deuil récent pour ne point les rendre officielles — Maurice Alban ne les ignorait point. Elles lui avaient été annoncées par Bernard Monval lui-même, tout heureux de faire part de sa joie à son précieux collaborateur et ami.

L'industriel ignorant l'amour secret de Maurice pour Jocelyne, avait porté, sans le savoir, un coup terrible à son sous-directeur. Ce dernier, certes, ne croyait guère voir se réaliser ses projets les plus chers — devenir l'époux de celle qu'il aimait — mais de même que tous les amoureux, tant que l'irréparable ne s'est pas manifesté sous une forme tangible une lueur d'espérance demeurait malgré tout au fond de son coeur meurtri. Et cette lueur était pour lui comme l'étoile du Berger illuminant sa vie solitaire.

(à suivre)

RIONS UN PEU



—Maman, pourquoi dis-tu "Dieu merci!" plutôt que "bonsoir" quand tu viens me coucher?

TRAVERS AMUSANTS

Invitez les Toupet à souper, et ils vous diront qu'ils n'ont pas faim.

Je vous en prie, cela me ferait plaisir.

Promets-moi de ne pas te donner de peine. Quelques biscuits seulement.



Mais lorsqu'ils rentrent chez eux, c'est une tout autre histoire.

Il n'y avait que des biscuits à manger. Je crois qu'ils sont avares, et c'est peut-être aussi parce qu'ils n'avaient pas autre chose.



LE FANTÔME

Le sixième homme



Il nous faudra le combattre aussi.

Calme-toi, après tout, ce n'est qu'un loup.



Qu'y a-t-il dans cette tente?

C'est peut-être le champion de la reine...



Le Fantôme pénètre en silence dans une loge.



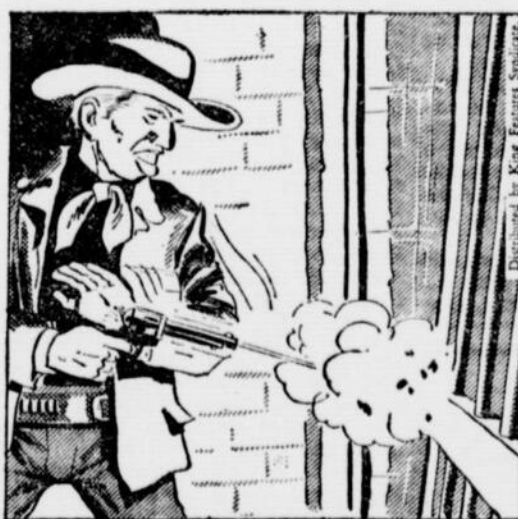
Chut! Cache-toi sous cette toile.

HOPALONG CASSIDY

Pourront-ils s'évader



Je les ai!



Ce coup de feu attirera la foule.

Sauvons-nous vite, les chevaux sont là.

JOS BRAS-DE-FER

Sont-ce les voleurs?



Les voilà! Vous avez l'autorité pour les interroger.

Je les interrogerai.



J'ai quelques questions à vous poser.



Assez!

TARZAN

Garth n'a pas d'amis



SHERLOCK HOLMES

Kirwan est mort



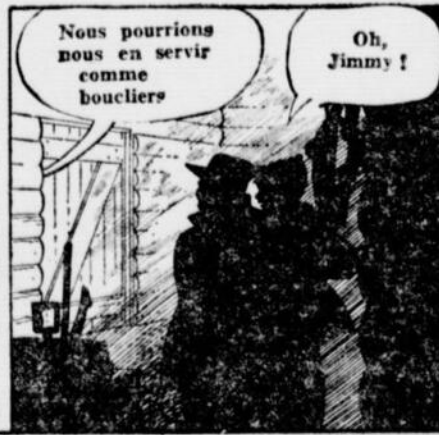
JEANNINE ET PATAUD

Un nom compliqué



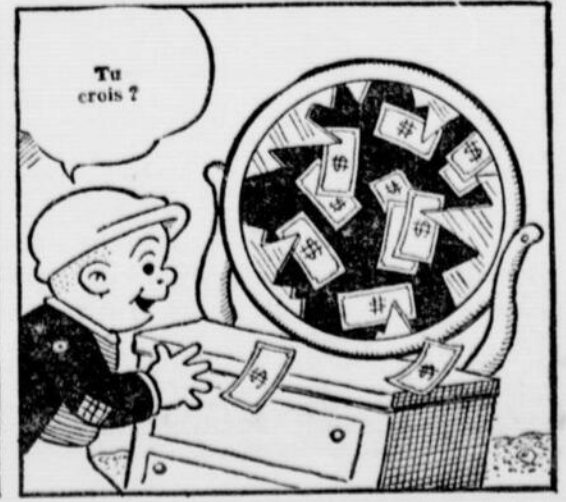
ROBERT L'INTREPID

Ils sont cernés



PHILOMÈNE

Il a mal compris



Le Coin des BRIDGEURS

Le contre d'un contrat de chelem demande au partenaire de ne pas faire une entame normale. Celui-ci évitera alors d'entamer d'une couleur annoncée par les défenseurs ou d'un atout. Est et Ouest n'ayant pas fait la moindre annonce de couleur, Ouest fut très embarrassé pour faire son entame. Son choix fut malheureux.

Donneur : Nord

Personne vulnérable

Nord

AV 2

AR D V 8 3

AV 7 2

—

Ouest

R 10 8 3

10 5 4 2

R 10 3

8 7

Est

D 9 7 6 5 4

—

9 8 6 5 4

V 6

Sud

—

9 7 6

D

AR D 10 9 5 4 3 2

Les déclarations :

Nord

1-♥ passe

4-♥ passe

6-♥ passe

passe contre surcontre

Est

2-♣ passe

5-♣ passe

7-♣ passe

passe

Entame : Dix de carreau.

Est contra afin de demander à son associé de faire une entame hors de l'ordinaire, laquelle, d'après Est, ne pouvait être qu'à coeur. Mais Ouest ne comprit pas le contre de cette façon et jamais il ne lui vint à l'idée que son partenaire avait chicane à coeur. Il joua le dix de carreau d'entrée dans l'espoir qu'il pourrait s'affranchir une levée. Le déclarant fit prendre la levée par l'as du mort, fit l'as de pique et prit la main en coupant le deux de pique. Ce fut la fin, la déclarant n'ayant plus maintenant que gagnantes sur gagnantes.

Statues des Peron qui seront descendues du sommet d'un mont

BUENOS-AIRES, 15. (Reuters f) — Le gouvernement argentin a ordonné à trois hommes d'escalader le mont Aconagua, à une altitude de plus de 21.000 pieds, pour descendre des statues de l'ancien dictateur Juan Peron et de sa femme Eva. Ces statues ont été installées dans des niches au sommet de la montagne durant le régime Peron.

Coup de feu sur des policiers par deux frères de St-Léonard

Deux citoyens bien connus de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, les deux frères Vanier, Raymond et Jean, ce dernier un ancien candidat à la mairie, ont comparu devant le juge Maréchal Nantel.

Jean Vanier a été accusé d'avoir déchargé un revolver dans la direction du policier Gérard Gerbert, et Raymond d'avoir conseillé à son frère de tirer sur la personne de ce policier, dans la soirée de lundi.

Représentés par Me Phil Cutler, ils ont choisi un procès devant un juge et douze jurés. Leur enquête préliminaire a été fixée au 21 courant.

Raymond Vanier a été remis en liberté provisoire sous un caution-

nement personnel de \$950 et Jean, sous un cautionnement personnel de \$200, après que Me Cutler eut expliqué au tribunal les circonstances de toute cette affaire.

D'après ce qui a été relaté devant le juge Nantel, Gerbert et un autre policier se sont présentés chez les Vanier, au domicile de Jean, en déclarant "que tous deux avaient été chargés de procéder à leur arrestation".

Les deux frères auraient alors mis les deux policiers en demeure de quitter les lieux, sans quoi ils tireraient sur eux.

Me Cutler a expliqué que les deux policiers ne se seraient pas identifiés alors qu'ils auraient été

priés de le faire par ses clients, qu'ils ne revêtaient pas l'uniforme d'agents de police, qu'ils venaient troubler la quiétude du foyer des accusés.

★ ★ Important...

(Suite de la page 3)

vince est heureuse de constater l'intérêt que manifeste le Premier Ministre de la Province pour la question de l'urbanisme.

A ce sujet, elle suggère respectueusement de former un organisme d'étude qui serait appelé à faire rapport au gouvernement sur la possibilité et l'opportunité d'établir une politique générale de l'aménagement du territoire de la Province.

8) Amendements à la loi concernant les panneaux-réclames et les affiches: La Chambre suggère respectueusement de modifier la loi concernant les panneaux-réclames et les affiches afin d'éliminer les exploitants du tourisme le long des routes.

9) Célébration de la Saint-Jean-Baptiste: La Chambre prie respectueusement le gouvernement provincial de fixer le jour de l'observation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste au lundi le plus rapproché du 24 juin, afin de ne pas interrompre le commerce ou l'industrie au milieu d'une semaine.

10) Sécurité de la route: La Chambre est heureuse de constater que la campagne de sécurité routière inaugurée l'an dernier par le gouvernement de la Province a donné d'excellents résultats et contribué même à réduire considérablement le nombre des accidents de la route.

Elle invite donc le gouvernement provincial à poursuivre son travail dans ce sens et à requérir les services d'un ingénieur en circulation afin de compléter la formation professionnelle de la police de la route, conseiller le gouvernement dans l'élaboration de sa politique de signalisation et l'établissement de ses règlements de circulation, de venir en aide et conseiller de la même façon les gouvernements municipaux.

11) Augmentation du nombre des centres d'accueil: Dans l'intérêt de l'industrie touristique, la Chambre invite le gouvernement à augmenter et améliorer les centres d'accueil officiels dans le voisinage des grandes routes interprovinciales et internationales et aux principales entrées de Québec et de Montréal.

12) Formation de techniciens pour les mines: Conscience du développement gigantesque de l'industrie minière dans notre province, la Chambre de commerce de la province de Québec suggère respectueusement au gouvernement provincial d'entreprendre une campagne de publicité auprès des étudiants de nos maisons d'enseignement secondaire en vue de leur faire connaître les avantages offerts par la carrière du génie minier et de la géologie.

13-Heures de fermeture des magasins: La Chambre recommande respectueusement au Gouvernement provincial d'amender la loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure, chapitre 239, S.R.P.Q. 1941, de façon à éviter que les heures d'affaires puissent faire l'objet de revendications syndicales venant à l'encontre des règlements municipaux.

14-Organisme provincial de coordination; re: canalisation du St-Laurent: La Chambre croit qu'il serait désirable de mettre sur pied un organisme provincial de coordination qui aurait pour rôle de faire le lien entre l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent, les gouvernements à tous les niveaux, y compris les municipalités intéressées, de façon que l'ensemble de la Province de Québec retire le maximum d'avantages de l'entreprise du Saint-Laurent. Sans cela, il est dangereux que les événements tournent à notre détriment et il est essentiel qu'on agisse rapidement si l'on veut sauvegarder l'expansion de nos municipalités et de nos villes. Autrement, on risquerait d'être mis en face d'un fait accompli et les générations à venir pourraient en souffrir.

Dans le mémoire présenté au premier ministre, ces recommandations sont suivies des textes mêmes des résolutions votées par les membres de la Chambre de Commerce de la province, présents au congrès de Rouyn-Noranda.

Hausse de prix

TIMMINS, 15. (P.C.f.) — A compter de lundi, le 19 décembre, le prix du Daily Press de Timmins sera de 7 cents la copie, du lundi au vendredi, et il se vendra 10 cents le samedi, a-t-on annoncé hier. Pour les abonnés, le prix sera de 40 cents par semaine. Le gérant général, H. B. Cowan, a dit que la hausse du prix du journal est due à l'augmentation constante des frais de publication et particulièrement à l'augmentation récente du prix du papier-journal.

★ ★ Le maire et...

(Suite de la page 3)

mon point de vue sans plus de délai.

Son Honneur le Maire Jean Drapeau s'est lui-même prononcé sur cette question, et il a déclaré sans ambages qu'il n'est pas favorable à ce que la gratification aux conseillers prenne la forme d'un salaire.

Pour ma part, je considère qu'il ne s'agit pas d'une rémunération pour services rendus, mais bien d'un dédommagement très faible pour le dévouement de ces hommes qui consacrent une partie importante de leur temps, à l'administration de la chose publique.

S'il s'agissait d'un paiement pour services rendus, il faudrait considérer la participation et l'apport de chaque conseiller.

Nous avons au Conseil des gens extrêmement importants: présidents de banque, gros industriels, éducateurs, hommes d'affaires, etc., pour lesquels il est extrêmement onéreux, tant du point de vue pécunier qu'à d'autres points de vue, de venir consacrer de longs jours, voire même des semaines, à l'administration de la Cité.

Nous savons qu'ils en retirent bien des critiques et pas d'avantages personnels. Ils le font par esprit civique bien compris, et les citoyens bien pensants (ils sont la majorité) apprécient certainement leur participation à la direction des affaires de la cité.

En 1940, lorsque j'ai consenti à siéger au Conseil municipal, il n'y avait aucune rémunération attachée au poste de conseillers. Je crois sincèrement que les conseillers d'aujourd'hui, comme ceux d'alors, occupent leur poste par esprit civique et ne désirent pas en faire un moyen de subsistance."

★ ★ Nouvelle procédure

(Suite de la page 3)

faire les montants devenus exigibles avec intérêts; si, au contraire, le contribuable a payé plus que les nouveaux rôles ne lui imposent, il a droit au remboursement du surplus avec intérêt.

Le président du Comité exécutif, M. Pierre DesMarais, a expliqué que cette procédure n'avait pas pour but d'empêcher la contestation du rôle, mais de protéger la ville afin qu'elle ne se trouve pas subitement sans revenus, à cause d'une procédure judiciaire qui serait favorable à un citoyen qui contesterait la validité du rôle.

LES DEUX FAÇONS

On a bien expliqué, au Conseil, hier, que pour une contestation personnelle, le contribuable pouvait se plaindre de son évaluation jusqu'au 31 décembre; pour une contestation en bloc du rôle portée devant la Cour Supérieure, il n'existe pas de temps limité, c'est-à-dire, qu'un groupe de citoyens peut le contester n'importe quand, soit l'an prochain, soit à n'importe quelle autre période de l'année.

La seconde partie de cet amendement disait que la contestation devait être présentée par au moins 10 personnes, mais, après un long débat, par un vote majoritaire, on décida de porter ce nombre à 10 personnes; ce qui signifie que pour contester le rôle, en blanc, il faut la signature de 10 contribuables et un dépôt de \$5,000.

M. Lactance Roberge, directeur des finances de la ville de Montréal, a été appelé à donner son opinion là-dessus. Il a affirmé qu'il ne croyait pas qu'une contestation en bloc du rôle rapporte quoi que ce soit à la cité. Il ajouta: "Il faut tout de même que le crédit de la ville repose sur quelque chose et il faut percevoir des taxes, d'une façon ou d'une autre".



M. PAUL MARTIN

★ ★ Jour de triomphe...

(Suite de la 1ère page)

GRAND HOMME D'ETAT

Et M. Dixon ajouta: "Un de ses grands hommes d'Etat, par son habileté et son courage a, plus que tout autre, brisé l'impasse qui nous divisait depuis neuf ans".

Sir Leslie Munro, de la Nouvelle-Zélande, président pour décembre du Conseil de Sécurité, affirma qu'il était sûr que M. Martin serait reconnu comme le grand artisan de la solution du problème de l'admission de nouveaux membres.

De tous les coins du monde et plus particulièrement des pays qui ont été admis aux Nations unies, un déluge de télégrammes, provenant de gens reconnaissants, s'est abattu sur la délégation canadienne.

Dans son discours, M. Martin déclara en substance ceci:

"Tous ceux qui sont ici ont conscience que c'est un grand jour. Je veux donc exprimer au Conseil de Sécurité notre très vive reconnaissance pour l'importante recommandation qu'il nous a faite.

"L'Assemblée a vu grand en admettant tant de pays de l'importance de l'Irlande, de l'Autriche et de l'Italie pour n'en nommer que quelques-uns.

"Nous n'avons qu'un regret: que le Japon n'ait pas été admis. Nous comptons donc que bientôt, le plus tôt possible, ce pays sera admis dans nos rangs".

UNE MISE AU POINT

Dans le bloc des nations que le Canada favorisait, il y avait quatre nations communistes. M. Martin expliqua qu'il ne faut pas en conclure que le Canada approuve leur idéologie et leur forme de gouvernement.

"A la suite de la décision qui vient d'être prise, dit-il, il se peut que nous ayons l'occasion de demander pourquoi les peuples de certaines régions continuent d'être esclaves d'un système particulier; pourquoi ils ne sont pas libres.

"Nous aurons peut-être l'occasion de lancer des accusations à la face même de ces systèmes qui ont permis l'emprisonnement de grands chefs ecclésiastiques de toutes les confessions..."

"En cette première année de la seconde décennie de cette organisation, il se peut que la décision que nous venons de prendre permette à tous les peuples d'espérer et remettre en valeur la charte des Nations Unies qui, si on la laisse entièrement jouer, peut apporter en ce monde où l'on dépend les uns des autres, la liberté, la sécurité et la paix à toute l'humanité."

★ ★ Québec n'est pas...

(Suite de la première page)

Cité de Montréal et des dites corporations municipales, le gouvernement de Québec estime qu'il ne convient pas qu'il fasse partie du comité municipal que vous suggérez.

Nous sommes convaincus que la Législature, et le gouvernement de la province en particulier, étudieront avec soin, et de la façon la plus sympathique possible dans les circonstances, les suggestions, les recommandations ou les demandes qui leur seront adressées par les autorités municipales de Montréal au sujet de cet important problème. Sincères salutations.

(Signé) Maurice DUPLESSIS"



Cité de Montréal Rôles pour améliorations locales

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 450 de la Charte de la Cité, que les rôles de cotisations pour la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs aux endroits suivants ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, Service des estimations, Edifice Cadillac, 510, Boulevard Saint-Laurent, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées jusqu'à mercredi, le 26 décembre 1955, à 4 heures p.m.

EGOUTS

- Avenue Daoust** De la rue De Lille en allant vers l'est jusqu'aux lots 134-310 et 134-164 inclusivement (égout existant) situés à l'ouest de l'avenue Bruchési.
- Rue Dudemaine** De la rue Grenet en allant vers l'est jusqu'à vis-à-vis une partie des lots 30-11 et 30-23 (égout existant) situés à l'ouest de la rue Saint-Evariste.
- Rue Evyonne** De la rue Garnier en allant vers l'ouest jusqu'au lot 213-143 inclusivement et vis-à-vis une partie du lot 217-737 situés à l'est de la rue Francis (égout existant).
- Avenue Fielding** Entre l'avenue Hampton et le Chemin de la Côte Saint-Luc.
- Rue Garnier** De la rue Hocquart en allant vers le sud jusqu'à vis-à-vis une partie des lots 93-384 et 93-386 situés au sud de l'avenue Powell.
- Rue Jauron** De la rue Rosalie en allant vers l'est jusqu'à vis-à-vis le lot 12-33 inclusivement et une partie du lot 12-35 situés à l'ouest de la rue Elle-Blanchard.
- Rue Jeanne** De vis-à-vis une partie des lots 40-146 et 40-187 situés à l'est de la rue Grenet en allant vers l'est jusqu'à vis-à-vis une partie des lots 39-185 et 39-152 situés à l'est de la rue projetée 39-184 et 39-111 (où requis).
- Rue Jeanne (Deux côtés)** De la rue Rosalie en allant vers l'est jusqu'à vis-à-vis une partie des lots 12-24 et 12-18 situés à l'est de la rue Rosalie (où requis).
- Rue Legendre** Entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien.
- Rue Mayrand** De la rue Hocquart en allant vers le sud jusqu'au lot 93-380 inclusivement et vis-à-vis une partie du lot 93-382 situés au sud de l'avenue Powell (égout existant).
- Rue Meilleur** Entre les rues Fleury et Prieur.
- Rue Ontario** Entre les rues Beaugrand et De Saint-Just (où requis).
- Avenue Papineau (Deux côtés)** De la rue Sauriol en allant vers le sud jusqu'à vis-à-vis une partie des lots Cadastre 186 Paroisse Sault-au-Récollet situés au nord de l'avenue Charland.
- Avenue Powell** Du lot 93-332 et vis-à-vis une partie du lot 93-401 situés à l'est de la rue Hocquart (limites de la Cité) en allant vers l'ouest jusqu'à vis-à-vis une partie des lots 92-342 et 92-379 situés à l'ouest de la rue Mayrand (limites de la Cité).
- Rue Prieur** Entre les rues Tanguay et Meilleur.
- Rue projetée 39-184, 39-111 et 40-105** De la rue Dudemaine en allant vers le nord et l'ouest jusqu'à vis-à-vis une partie des lots 40-192 et 40-193 situés à l'est de la rue Grenet.
- Rues Rosalie et Jeanne** Dans la rue Rosalie: Entre les rues Dudemaine et Jeanne.
- Rue de Saint-Firmin** Dans la rue Jeanne: Entre les rues Rosalie et Pilon. Entre la rue projetée située au nord des voies du C.N.R. et la rue Sauvé.
- Trente-sixième Avenue** De la rue Beaubien en allant vers le nord vis-à-vis une partie des lots 189-593 et 189-646.
- Rue Vézina** Entre l'avenue Victoria et la rue Lavoie.
- Vingt-septième avenue et rue De Bellechasse** Dans la Vingt-septième Avenue: Entre les rues Beaubien et De Bellechasse. Dans la rue De Bellechasse: Entre les Vingt-septième et Vingt-huitième avenues.
- Vingt-huitième Avenue** Entre le Boulevard Rosemont et la rue Beaubien.
- Vingt-neuvième Avenue** Entre les rues De Bellechasse et Beaubien.
- Avenue Westmore** Entre les avenues Chester et Patricia.

PAVAGES

De la rue Forbes en allant vers le sud jusqu'aux lots 26-1065 et 26-1195 inclusivement (pavage existant) situés au nord de la rue De Salaberry.

TROTTOIRS

- Avenue de l'Assomption (Deux côtés)** Côté Ouest: — Entre la rue Sherbrooke et l'avenue Des Saules. Côté Est: — De la rue Sherbrooke en allant vers le nord jusqu'à vis-à-vis une partie du lot 16-2 (vis-à-vis l'avenue Des Saules) située au sud du Boulevard Rosemont. Entre les rues Chambord et Garnier.
- Rue De Bellechasse (Deux côtés)** Entre les rues De Druicourt et Beaubien (où requis).
- Rue Garnier (Côté ouest)** Du lot 118-E-98 (trottoir existant) situé à l'ouest de la rue Lavoie en allant vers l'ouest jusqu'à l'avenue Victoria (où requis).
- Avenue Kent (Côté sud)** Entre les rues De Salaberry et Legault.
- Rue Lachapelle (Côté est)** De la rue Tillemont en allant vers le nord jusqu'aux lots 476-779 et 475-487 inclusivement (ligne homologuée au sud du Boulevard Métropolitain).
- Avenue Louis-Hébert (Deux côtés)** De la rue Tillemont en allant vers le nord jusqu'aux lots 477-1052 et 476-690 inclusivement (ligne homologuée au sud du Boulevard Métropolitain).
- Rue Louis-Hémon (Deux côtés)** Côté Sud: — Du chemin de la Côte des Neiges au Boulevard Decarie. Côté Nord: — Du Boulevard Decarie à la rue De La Savanne. Entre les avenues Westbury et Mountain Heights.
- Rue De Namur (Deux côtés)** Entre les rues Dezery et Préfontaine.
- Avenue Plamondon (Côté sud)**
- Rue Sherbrooke (Côté nord)**

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre les dits rôles devront produire ces plaintes le ou avant la date ci-dessus mentionnée, et le mercredi, 28 décembre, 1955, à 4.00 heures P.M., en son bureau, Edifice Cadillac, 510 Boulevard Saint-Laurent, le soussigné entendra les intéressés au sujet des dites plaintes.

L'Estimateur de la Cité,
Camille R. Godin.

Edifice Cadillac,
510 Boulevard Saint-Laurent,
Montréal, le 15 décembre, 1955.

Début de l'entraînement des skieurs olympiques

ST-JOVITE, 15. (PCf) — L'équipe Olympique de ski du Canada s'est lancée hier à l'entraînement pour de bon sur les pentes enneigées de ce centre de ski des Laurentides, au nord de Montréal.

La première pratique officielle d'hier a grandement plu à l'instructeur Ernie McCulloch. Trois membres de l'équipe ont passé l'été à se remettre de jambes fracturées mais ils ont révélé à McCulloch que les premières pratiques ont été pour le mieux et qu'ils ne se ressentent nullement de ces blessures.

Surveillant ses élèves d'un oeil attentif, McCulloch a déclaré: "Une de nos jeunes filles décrochera certainement une médaille d'or. Elles sont aussi habiles que les skieuses européennes et je ne

ront tenus dans ce village du nord de l'Italie du 27 janvier au 3 février. La plupart des membres de l'équipe canadienne demeureront à St-Jovite jusqu'au 27 décembre, mais les frères Servold et Charland iront très probablement parachever leur entraînement à Lake Placid. Les Servold sont des spécialistes de la course de fond tandis que Charland est un as du saut.

McCulloch a été conservateur dans ses commentaires au sujet des messieurs de son équipe mais il ne voit aucune raison pour laquelle elle ne se classerait pas parmi les dix premières, à ces concours de Cortina.

Belle offre pour Nashua

CHICAGO. — Mme Titus Haffa, épouse d'un riche industriel de Chicago, a fait parvenir sa soumission pour acheter Nashua des exécuteurs testamentaires de William Woodward, Jr.

Mme Haffa, qui a refusé de dévoiler le montant de sa soumission,

aurait offert \$750,000. Elle a révélé qu'elle désirait seulement acheter Nashua qui a été choisi le "cheval de l'année".

"Je ne crois réellement pas qu'il devienne ma propriété", a dit Mme Haffa. "Je crois que le cheval sera vendu pour une somme de près de \$1,500,000. Mais je ne pouvais résister de tenter ma chance".

Mme Haffa, qui n'a jamais été propriétaire d'un cheval de courses, a gagné \$14,070 l'été dernier à la piste d'Arlington Park alors qu'elle a parié \$100 sur le cheval My Red Geflen qui était coté à 140 pour 1.

Les joueurs sont mécontents des décisions des magnats

NEW-YORK, 15. (PAF) — Les représentants des joueurs de baseball des ligues majeures, dans un geste sans précédent, ont refusé hier d'accepter le refus que certains de leurs propositions ont essuyé de la part des propriétaires de clubs, la semaine dernière à Chicago, lors de leur assemblée annuelle d'hiver.

A une assemblée des représentants des joueurs de 16 clubs majeurs et de leur procureur, Me Norman Lewis, on a décidé de soumettre de nouveau à l'approbation des propriétaires deux des propositions qui ont été rejetées. Les propriétaires auraient à se prononcer sur ces questions lors de leur assemblée du 4 février prochain. Ils ont choisi Robin Roberts et Bob Feller, les représentants des deux ligues, et leur avocat pour rencontrer le commissaire Ford Frick et lui exposer leurs griefs.

LES DEUX POINTS
Bob Feller, au nom des joueurs de la ligue Américaine, a déclaré qu'il y a un grand mécontentement au sujet de deux décisions particulières des propriétaires, soit celle

de refuser d'élever les salaires minima et de refuser que les joueurs aient au moins un représentant au sein du comité qui négociera les nouveaux termes du contrat au sujet de la télévision des joutes des séries mondiales et des parties d'étoiles.

Lorsqu'on a demandé à Feller ce que les joueurs comptent faire si les propriétaires refusent à nouveau d'accepter ces propositions, il a répondu qu'il n'était pas encore en mesure de répondre à cette question. "Tout indique que les joueurs pourraient bien prendre des mesures radicales", a tout simplement déclaré Feller, sans pourtant expliquer ce qu'il entendait par "mesures radicales".

"J'espère que nous n'aurons pas de déclaration à faire après le 4 février", a ajouté Roberts, à voix basse et en se mordant les lèvres.

Bobo Olson aura gain de cause

SAN FRANCISCO. (P.A.F.) — Le juge fédéral Louis E. Goodman a laissé entendre hier qu'il pourrait bien se rendre à la requête de la défense et renvoyer la cause de Bobo Olson, actuellement poursuivi en dommages pour une somme de \$500,000 par Herbert Campos, de Honolulu. L'ancien champion des poids moyens et Sid Flaherty, son gérant, sont accusés de bris de contrat.

Le juge Goodman a déclaré qu'il ne peut franchement voir aucun bris de contrat pas plus qu'il ne peut trouver de preuve à l'accusation que Flaherty a illégalement tramé pour faire rompre les relations d'affaires entre Olson et Campos.

Le juge a ajouté qu'il réservera son jugement — probablement un renvoi de la cause, à la demande de la défense — jusqu'à la présentation d'autres témoignages par Olson et Flaherty.

Convocation à la SSJB

SECTION NOTRE-DAME. — Ce soir, jeudi 15 décembre 1955, à 8.30 heures, salle paroissiale Notre-Dame 426, rue St-Sulpice, réunion générale. Elections.



ROBIN ROBERTS des Phillies (au centre) et BOB FELLER de Cleveland (à droite) discutent avec l'avocat des joueurs, J. Norman Lewis, en vue de présenter leurs griefs aux propriétaires de clubs des ligues majeures.

Wladek Kowalski reprend son championnat mondial

Wladek Kowalski a effectué un magnifique retour à la lutte, hier soir, au Forum, alors qu'il a repris le championnat mondial des lutteurs en triomphant du titulaire Don Leo Jonathan dans un combat qui a fourni de l'action du commencement à la fin.

Kowalski, qui avait abandonné la lutte il y a près d'un an, en était à son premier combat depuis ce temps-là. Il a suivi un rigou-

walski. Le dernier engagement a été enlevé au possible même si les deux finalistes étaient visiblement épuisés. Kowalski a cependant réussi à coller Jonathan après 5.41 minutes.

Dans la semi-finale par équipe, Paul Baillargeon et Pat O'Connor ont eu raison de Bull Curry et John Swenski. C'est O'Connor qui a pris la chute sur Swenski. Dans les autres combats à l'affiche, "Big" Bill Miller a défait Manuel Cortez tandis que Larry Moquin et Johnny Rougeau ont annulé dans un intéressant combat.



Wladek KOWALSKI

reux entraînement avant de revenir dans l'arène du Forum, hier soir. C'était un Kowalski à son meilleur que plus de 14,000 spectateurs ont vu à l'oeuvre.

Kowalski n'a jamais donné de chance à son adversaire dans ce combat qui a été rude. Kowalski, qui détenait le championnat avant que Jonathan le gagne, a pris la première chute au bout de 15.28 minutes. Même s'il était le favori des spectateurs, Kowalski a démontré beaucoup de rudesse.

"Jonathan est revenu furieux dans l'arène pour le deuxième engagement. Il a pris cependant 12.26 minutes pour avoir raison de Ko-

Percy opposé à Al Marotti

EDMONTON, (P.C.F.) — Tony Percy, de Drummondville et de Montréal, défendra probablement son championnat canadien des moyens contre Al Marotti, d'Edmonton, dans un match qui serait disputé ici vers le début de l'an prochain, a révélé hier le promoteur Pat Giannone.

La réalisation de ce match dépendra de l'issue d'un combat de six rounds que se disputeront demain soir Percy et Wilf Greaves, d'Edmonton, au Madison Square Garden de New-York. Giannone a déclaré que si Greaves défait Percy de façon trop décisive, le match projeté n'aura probablement pas lieu.

Percy s'est mérité une décision partagée de dix rounds sur Marotti, ici, la semaine dernière.

Parker ferait face à Arthurs

TORONTO. (P.C.F.) — On tentera d'organiser, pour le 9 janvier prochain, à Toronto, une rencontre pour le championnat poids lourd de l'Empire britannique entre James J. Parker, de Barrie, Ont., et Johnny Arthurs, de l'Afrique du Sud, a-t-il été révélé hier.

La division des poids lourds dans l'empire britannique est actuellement sans champion à la suite de la retraite de Don Cockell. Le promoteur Jack Deacon Allen a déclaré qu'il a déjà fait signer des contrats à Parker et à Arthurs pour cette rencontre qui devrait être disputée au Maple Leaf Garden. Merv McKenzie, président de la Commission athlétique de l'Ontario, a déclaré que la Fédération de boxe du Canada n'a pas encore approuvé ce combat mais qu'elle devrait le faire sous peu.

Arthurs, qui se bat aux États-Unis depuis plusieurs années, a gagné 24 de ses 30 combats professionnels.



ERNIE McCULLOCH

vois aucune raison pour laquelle elles ne pourraient finir en première place au moins dans une des épreuves".

L'équipe compte Ann Heggveit, d'Ottawa, une spécialiste du slalom qui se fractura une jambe l'hiver dernier. Il y a également Lucille Wheeler, la championne du combiné canadien, Carolyn Kruger de Montréal, et Gigi Séguin, de Québec.

LES MESSIEURS

Chez les messieurs, on compte Art et Andy Tommy, d'Ottawa, qui se sont fracturés chacun une jambe au début de l'année; André Bertrand, de l'université Laval de Québec; Jacques Charland, de Trois-Rivières, et les frères Servold, Clarence et Irwin, tous deux de Camrose, Alberta.

L'équipe partira pour Cortina, en Italie, par avion, le 27 décembre. Les concours olympiques de ski se-



L'EQUIPE PERMANENTE de la Commission internationale à Saïgon, Indochine, est réunie à bord d'un bateau remorqueur français sur la rivière Saïgon, tandis que le directeur de l'équipe, le lieutenant-colonel Zora Singh (Inde), signale un point d'intérêt sur la côte. De gauche à droite: le capitaine Geoffrey, Légion étrangère française, le capitaine Chmielewski (Pologne), le capitaine Patrick Campbell, de Toronto, le major Debinsky (Pologne), le lieutenant-colonel Singh et M. Dzierzanowski, interprète polonais. (Photo de la Défense nationale)

"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Royal sera privé des services de Walter Clune, ce soir, à Québec

Orval Tessier a dignement célébré son retour dans la ligue du Québec en enregistrant les buts égalisateur et victorieux pour les As de Québec contre les Cataractes, à Shawinigan Falls, mardi. Ce soir, le Royal visite les As et Tessier en sera à sa première partie contre son ancien club.

Le Royal connaît de nombreuses difficultés depuis quelques semaines, ayant perdu sept parties sur huit. Mardi, au Forum, les hommes d'Elmer Lach ont assez bien joué pour l'emporter, mais Marcel Paillé a été formidable dans



WALTER CLUNE

les filets de Chicoutimi pour permettre à son équipe de triompher.

À Québec, Punch Imlach a tenté de nombreuses expériences cette année. Il a obtenu Dick Gamble, acheté des Canadiens, puis les Bruins de Boston ont cédé au club de la capitale Orval Tessier, le meilleur compteur pour les buts dans le circuit la saison dernière.

Les As comptent maintenant sur une équipe bien équilibrée qui devrait parvenir à quitter prochainement la dernière place du circuit.

En plus de Tessier et Gamble, les As alignent d'autres dangereux compteurs, dont Ralph Buchanan, Michel Labadie, Jean-Marie Cossette, Ray Powell, Ford, Atchymichuck et quelques autres.

Claude Evans est toujours le gardien de buts régulier, tandis que les Schneider, Crozier, Thibeault et Bingo Ernst forment un solide personnel à la ligne bleue.

Les As ont obtenu Bill Harrington, un ancien joueur du Canadien junior, des Bisons de Buffalo. Harrington jouerait assez souvent à Québec et sera peut-être au poste ce soir. Les As comptent maintenant sur plus de vingt joueurs dans leur alignement et devront en laisser partir quelques-uns. Le pilote Gerry Plamondon, du Chicoutimi, aurait les yeux sur un ou deux joueurs inactifs avec les As.

Dans le camp du Royal, la liste des blessés continue de s'allonger. Walter Clune a été blessé au dos mardi et sera inactif durant une période indéterminée. Clune rejoint les Gerry McNeil, Bud MacPherson et Calum MacKay sur la liste des blessés.

Ron Ingram reviendrait cependant au jeu, ce soir, pour compléter l'arrière-garde de l'équipe avec Jacques Deslauriers, Roland Rousseau et Léo Amadio. Claude Pronovost, qui s'est signalé comme remplaçant de McNeil, sera de nouveau dans les filets.

Lach n'a pas l'intention de briser ses lignes d'attaque. Le trio des jeunes, formé de Phil Goyette, Barry Thorndycraft et Denis Boucher, a été excellent mardi. Ray Laplante sera de nouveau le substitut à l'attaque. Dans l'autre joute au programme, ce soir, les Lions

de Trois-Rivières visitent les Saguenéens de Chicoutimi.

Le Royal sera de retour au Forum dimanche avec les Cataractes de Shawinigan Falls comme visiteurs.

Nouvelle recrue avec les Yankees

NEW-YORK. (AP) — Les Yankees de New-York ont fait signer un contrat à un jeune lanceur droitier de 19 ans. Il s'agit de Jim Pignatello, de Montclair, N.J., qui avait signé pour les Orioles de Baltimore, l'an dernier, mais dont le contrat avait été annulé par le Commissaire Ford Frick. L'an dernier, il a retiré 204 frappeurs au bâton en 100 manches pour le High School de Montclair. Il a déjà réussi quatre parties sans point ni coup sûr.

Nouveau règlement dans la Nationale

NEW-YORK. (P.A.F.) — La ligue Nationale de hockey a approuvé hier par vote que tous les clubs du circuit aient le droit d'aligner un joueur de plus, au moins jusqu'au 1er janvier.

Chaque équipe de la ligue Nationale aura donc le droit d'avoir un alignement de 17 joueurs et d'un gardien de buts au lieu de 16 joueurs et d'un gardien de buts.

Le président Clarence Campbell a également révélé que désormais tous les clubs porteront des uniformes de "couleurs" pour leurs joutes à domicile et des uniformes blancs pour leurs joutes à l'étranger. Campbell s'est ainsi rendu à une demande des Canadiens de Montréal, qui avaient demandé à jouer leurs parties à Montréal dans leurs fameux uniformes bleu-blanc-rouge.

Les Argonauts approchent Glick

TORONTO, 15 — (PCF) — Harry Sonshine, gérant général des Argonauts de Toronto, a déclaré, hier, qu'il tentera d'embaucher le demi-arrière Harry Glick, de Colorado A and M, lorsque ce joueur arrivera, aujourd'hui, pour discuter des termes du contrat qu'on a à lui offrir.

Les Argos cherchent frénétiquement, depuis quelque temps, à mettre la main sur Glick, le premier choix des Steelers de Pittsburgh de la ligue Nationale, à la première ronde de repêchage des joueurs de collèges et d'universités des États-Unis. La direction des Steelers, en faisant l'éloge de Glick, un robuste gaillard de 25 ans, le décrit comme le prototype parfait du joueur à tout faire.

Score, la meilleure recrue de 1955 dans l'Américaine

NEW-YORK. (P.A.F.) — Herb Score, des Indians de Cleveland, qui retirera 245 frappeurs sur des strikes pour établir un record de strikeouts pour un lanceur à sa première saison dans les majeures, a été choisi hier comme la meilleure recrue de la saison 1955 dans la ligue Américaine.

L'élegant jeune gaucher de 22 ans a reçu 18 des 24 votes déposés par des membres de l'Association des rédacteurs de baseball dans les huit villes de la ligue Américaine. Deux autres joueurs seulement ont reçu des votes. Billy Klaus, voltigeur de champ intérieur des Red Sox de Boston, en a reçu cinq tandis que Norm Zaichin, joueur de premier but de Boston, en a reçu un.

Le nombre de strikeouts enregistrés par Score éclipse le record antérieur de 227 établi par Grover Cleveland Alexander, à sa première saison dans les majeures, en 1911, avec les Phillies de Philadelphie. Score, 135 livres, un artiste de la balle rapide, a gagné 16 parties et en a perdu 10 la saison dernière. Il s'est classé quatrième pour les points mérités, avec une moyenne de 2.85.



(United Press — Téléphoto La Patrie)

HERB SCORE, le sensationnel jeune lanceur gaucher des Indians de Cleveland, a été désigné hier comme la recrue de l'année dans la ligue Américaine. Score a gagné 16 parties et subi 10 défaites, et il a retiré 245 frappeurs au bâton en 225 manches au cours de la dernière saison.

Belles victoires du Coeur et du Pique

(Par Jacques BARRETTE)

Le Coeur et le Pique ont remporté, hier, à l'arena Saint-Laurent de belles victoires de 6-2 et 5-3 sur le Trèfle et le Carreau respectivement, lors du neuvième programme double de la ligue des As. Le Coeur s'est ainsi rapproché à un point du Carreau, un point en avant du Pique. Le Carreau a 12 points, le Coeur, 11 points, le Pique, 10 points et le Trèfle, 3 points.

Dans la première joute, Cantin a brillé pour les gagnants en comptant deux buts tandis que Paillé, Brabant, Blanchette et Gaetan Tardif ont enregistré les autres. Martin et Bernard ont réussi ceux des vaincus. Il s'agissait de la cinquième victoire du Coeur et de la septième défaite du Trèfle. Ce dernier est bien installé dans la cave du circuit. Après avoir pris une avance de 1-0, les hommes de Fernand Paquin ont faibli lamentablement à la deuxième période et le Coeur en a profité pour compter cinq buts et s'assurer la victoire.

Le Pique habilement géré par le Dr Michel Béchard et piloté par le Dr Brisebois, a défait difficilement les meneurs du circuit Jounault. Le grand artisan du triomphe a été Roger Masson, le meilleur compteur de la ligue. Roger a réussi quatre buts pour porter son total de la saison à 26 buts en 9 parties, une moyenne de presque trois buts par joute. Le Dr Brisebois a déjoué Moisan pour le seul autre but de son équipe. Jacques Lauzon, Bill Loyer et Yvon Savaria ont brillé pour les perdants avec chacun un but. Le Pique a

arrêté un ralliement du Carreau, à la troisième période. Les hommes du Dr Béchard ont pris une avance de 4-0 dans la deuxième période, mais les hommes de Savaria et Lamarre ont réduit l'avantage à 4-2. Après sept minutes de jeu, Savaria a permis à son équipe de s'approcher à seulement un point des vainqueurs, mais deux minutes plus tard, Roger Masson s'échappait et allait tromper la vigilance de Moisan pour la quatrième fois de la soirée et fermait le pointage de la joute. Le Carreau a ensuite tenté en vain de reprendre le chemin perdu, mais Miller a brillé dans ses buts pour décourager les combattifs joueurs du Carreau. Paquette et Breton ont bien fait à la défense des gagnants.

Arbitres: Bill Royer, Gérard Chicoine.

Première période

1-Trèfle: Martin (Smith, R. Cousineau) 12.00
Punition: Paillé.

Deuxième période

2-Coeur: Paillé (Hébert, Brabant) 2.40
3-Coeur: Brabant (Hébert, Brochu) 3.40
4-Coeur: Cantin 14.40
5-Coeur: Blanchette (Paillé, G. Tardif) 16.20
6-Coeur: Cantin 17.30
Punition: G. Tardif.

Troisième période

7-Coeur: G. Tardif (Cantin) .. 10.20
8-Trèfle: Bernard 13.30
Aucune punition.
Arbitres: Frank Daigneault, Guy St-Pierre.

Première période

1-Pique: Masson 16.00
Aucune punition.

Deuxième période

2-Pique: Masson (Wilkie, Paquette) 2.30
3-Pique: Brisebois (Lalonde, Breton) 4.00
4-Pique: Masson (Wilkie, M. Pitre) 9.50
5-Carreau: J. Lauzon (Larivée, Savaria) 12.20
6-Carreau: Loyer (Savaria, F. Lauzon) 19.45
Punition: F. Pitre.

Troisième période

7-Carreau: Savaria (F. Lauzon, Larivée) 7.25
8-Pique: Masson 9.45
Punition: M. Pitre.

Turner bat LaBua

SYRACUSE. — Le poids moyen Gil Turner s'est rallié vers la fin de son combat de dix rondes contre Jackie LaBua pour remporter la victoire par décision partagée.

Turner a ainsi mis fin à une série de trois défaites consécutives. L'arbitre Joe Palmer a vu le match nul, 4-4-2, le juge Dick Albino a favorisé Turner 6-3-1 et le juge Ted Sheils a opté 5-4-1 en faveur de Turner.

Quoi de plus simple?...



(1) Le capitaine pique le matelot avec son aiguille. (2) Le matelot échappe l'ancre sur son orteil (3) court chez le docteur qui (4) se précipite avec sa trousse de pansements, ce qui hisse le pavillon. L'équipage crie en chœur:

"UNE MOL POUR MOI"

* Un moyen plus simple: téléphonez à l'épicerie du coin ou faites signe au serveur.

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

Les Rangers au Forum ce soir; Chicago triomphe à New-York

Les Canadiens, qui n'ont subi qu'une seule défaite depuis le 29 octobre dernier, auront une autre chance d'accroître leur avance en première position de la ligue Nationale, ce soir, lorsqu'ils recevront la visite des Rangers de New-York.

Les joueurs de Toe Blake ont tenu une courte pratique au Forum hier matin et s'il faut en juger par la façon dont ils ont patiné, ils devraient jouer leur neuvième partie consecutive sans défaite.

Blake a toutefois averti ses joueurs de ne pas pêcher par excès de confiance. "Les Rangers alignent des joueurs agressifs et ils redoubleront d'ardeur afin de sortir de leur léthargie à Montréal", de dire l'instructeur des Canadiens.

Les Canadiens ont connu de nombreux ennuis avec les Rangers à New-York cette saison. En effet, ils n'ont pu faire mieux que d'annuler trois fois au Madison Square Garden soit au compte de 1 à 1, 1 à 1 et 3 à 3. Ce fut toutefois différent à Montréal où le Bleu Blanc Rouge l'a emporté par 4 à 1 et 6 à 1 sur les New-Yorkais.

Blake a annoncé hier que Kenny Mosdell jouera encore au centre entre Claude Provost et Floyd Curry. Ce trio s'est non seulement signalé sur la défensive au cours des dernières joutes, mais il s'est également fait valoir à l'attaque.

Les deux autres trios seront intacts. Le jeune Henri Richard évoluera encore aux côtés de son frère Maurice et de Dickie Moore, tandis que Jean Béliveau formera une ligne d'attaque avec Bert Oimstead et Bernard Geoffrion.

Béliveau tentera ce soir de devenir le premier joueur de la ligue à porter son total de buts à vingt. Le grand Jean a déjà dix-neuf buts à son actif cette saison.

Jean-Guy Talbot, l'une des meilleures recrues de la ligue, jouera encore aux côtés de Tommy Johnson, tandis que Dollard St-Laurent formera l'autre paire de défenses

avec Doug Harvey. Emile Bouchard et Jackie Leclair seront les joueurs d'utilité.

Les Rangers, qui jouaient contre Chicago hier soir, aligneront des joueurs tels que Bill Gadsby, Harry Howell, Andy Bathgate, Jean-Guy Gendron, Wally Hergesheimer, Dean Prentice, Larry Popein, Louis Fontinato, Ivan Irwin, Jack Evans, Lorne "Gump" Worsley, etc.

Deux autres parties seront à l'affiche ce soir dans la ligue Nationale. En effet, les Leafs de Toronto joueront à Détroit et les Black Hawks de Chicago visiteront Boston.

VICTOIRE DECISIVE DES BLACK HAWKS

NEW-YORK. — Les Black Hawks de Chicago ont infligé hier soir aux Rangers de New-York leur troisième revers consécutif, une défaite de 4-1 pour leur première victoire en six parties contre les New-Yorkais cette saison.

En remportant cette victoire, qui les fait dépasser les Red Wings de Détroit, en troisième place, les Hawks ont adopté le style de hockey qui a grandement aidé les Rangers à prendre la deuxième place de la ligue Nationale.

Ils n'ont lancé que six fois contre Lorne Worsley dans la première période mais deux de ces lancers ont été bons pour des buts. Alan Stanley, un ancien joueur de défense des Rangers, a compté le premier alors que les New-Yorkais étaient à court d'un homme. Le deuxième but a été enregistré par Jack McIntyre, sur une passe de Red Sullivan.

PUNITIONS COUTEUSES

Les Rangers étaient de nouveau à court d'un homme lorsque Nick Mickoski, un autre de leurs anciens joueurs porta le compte à 3-0, 43 secondes après le début du deuxième vingt.

Larry Popein a évité un blanchissage aux Rangers en comptant vers le milieu de la troisième période. Le quatrième but des Hawks fut compté par Glen Skov, dans un filet désert, après que Worsley eut été retiré de la joute en faveur d'un sixième joueur d'avant.

Worsley eut une de ses soirées les plus faciles de la saison, n'ayant eu que 19 arrêts à effectuer. Rollins dut bloquer 32 fois.

NEW-YORK — Buts: Worsley; défenses: Howell, Fontinato; centre: Popein; avants: Bathgate, Prentice, Substituts: Irwin, Gadsby, Evans, Raleigh, Gendron, Horvath, Heberton, Murphy, Creighton, Hergesheimer, Lewicki.

CHICAGO — Buts: Rollins; défenses: Stanley, Mortson; centre: Sandford; avants: Litzberger, McIntyre. Substituts: Fogolin, Wolt, Sullivan, Leswick.

Mickoski, Skov, Wilson, Lalande, Martin, Ciesla, Dewsbury, Wharram. Arbitre: Red Storey; Juges des lignes: Ed. Panozak et Sammy Babcock.

Première période

1-Chicago: Stanley (Dewsbury, Mickoski) 1.32
2-Chicago: McIntyre (Sullivan) 17.37
Punitions: Evans, 1.02; Litzberger, 4.34; Sandford, 9.36; Mortson, 13.32; Evans, 18.29; Fontinato, 19.50; Dewsbury, 19.50.

Arrêts: Worsley 4, Rollins 7.

Deuxième période

3-Chicago: Mickoski (Martin, Skov) 0.43
Punition: Fontinato, 8.57.

Arrêts: Worsley 9, Rollins 11.

Troisième période

4-New-York: Popein (Gadsby) 8.13
5-Chicago: Skov 19.30

Arrêts: Worsley 6, Rollins 4.

Shawinigan triomphe du Trois-Rivières 4 à 1

TROIS-RIVIERES, 15. (P.C.I.) — Trois buts enregistrés par les Cataractes de Shawinigan-Falls dès la première période leur ont permis de remporter une victoire de 4-1 sur les Lions de Trois-Rivières dans une joute régulière de la ligue professionnelle du Québec, devant 2,400 amateurs.

La joute n'a produit aucun changement dans la position des équipes de la ligue. Shawinigan est toujours bon premier avec 42 points. Les Lions gardent la quatrième place avec 17 points.

Les compteurs du Shawinigan ont été Gerry Desaulniers, Jean-Paul Denis, Ted Hodgson et Len Thornson. Larry Kwong des Lions a volé un blanchissage à Bob Perreault des

Cataractes en enregistrant l'unique point de son club à 13:03 de la troisième période.

L'arbitre Gordie Whitehead a décerné 12 punitions, neuf dans la dernière période. Hodgson a écopé



JEAN-PAUL DENIS

d'une punition majeure tandis que Roland Gladu a passé trois minutes au pénitencier.

Première période

1-Shawinigan: Desaulniers (R. Bouchard, Thornson) 5.31
2-Shawinigan: Denis (Dubé) 8.58
3-Shawinigan: Hodgson 17.15
Punition: McNeil, 1.05.

Deuxième période

4-Shawinigan: Thornson (R. Bouchard, Desaulniers) 4.22
Punitions: Goyette, 0.25; Langlois, 6.30.

Troisième période

5-Trois-Rivières: Kwong (Gladu, Leclair) 13.03
Punitions: Turner, 0.31 et 13.36; Kachur, 1.07; Gladu, 6.26 et 2 minutes à 13.24; R. Bouchard, 6.26; Hodgson (majeure), 13.24; Goyette, 16.33.
Arrêts: Perreault 22, Payette 23.

Québec achète le gardien de buts Bill Harrington

QUEBEC, 15. (P.C.I.) — Bill Harrington, gardien de buts substitut des Black Hawks de Chicago, dans



CLAUDE EVANS

la ligue Nationale, et des Bisons de Buffalo, dans la ligue Américaine, a été acheté hier par les As de Québec.

George Imlach, gérant général

et l'instructeur des As, les détenteurs de la dernière place dans le classement de la ligue professionnelle du Québec, a annoncé que Harrington jouera sa première joute dans les filets des Québécois dès ce soir, lors de leur joute contre le Royal de Montréal.

Harrington, âgé de 22 ans, a déjà porté les couleurs des Canadiens junior de Montréal et du club Kitchener-Waterloo, dans la ligue Junior de l'Ontario. Il passa la saison dernière avec le club de Windsor, dans l'Ontario Hockey Association.

Les termes de l'acquisition de Harrington n'ont pas été divulgués. Claude Evans a gardé les filets des As durant la première moitié de la saison en cours.

Ligue Métropolitaine

Les Jets de St-Laurent de l'instructeur Arthur Lessard tenteront de remonter en première position de la section Est de la ligue Métropolitaine junior, ce soir, lorsqu'ils recevront le N.D.G. à l'arena Saint-Laurent dans la première joute d'un programme double.

Le St-Laurent occupe présentement la deuxième position de la ligue, un point en arrière des Castors de Ste-Thérèse. Arthur Lessard s'est dit confiant de voir ses joueurs remporter la victoire ce soir. "Le N.D.G. forme une équipe assez bien équilibrée, mais je crois que mon club est plus puissant", a dit Lessard. Achille Corbo, considéré comme l'un des meilleurs gardiens de buts de la ligue, sera à son poste dans les filets du St-Laurent.

Dans la deuxième joute à l'affiche, le Lachine visitera le Parc Extension du jeune instructeur Scotty Bowman. Ces deux équipes sont à peu près de force égale et cette joute devrait fournir du jeu très intéressant. La première partie de ce programme double débutera à 8 heures précises.

Les compteurs

	B.	A.	Pts
Béliveau, Can	19	15	34
Olmstead, Can.	6	23	29
Howe, Détroit	12	16	28
Bathgate, Rangers	9	19	28
M. Richard, Can.	15	12	27
Creighton, Rangers	12	14	26
Lindsay, Détroit	15	8	23
Reibel, Détroit	5	18	23
Harvey, Can.	2	21	23
Sloan, Toronto	15	7	22
Murphy, Rangers	10	12	22
Delvechio, Détroit	10	11	21
Hergesheimer, Rangers	11	8	19
Kelly, Détroit	5	14	19
Prentice, Rangers	10	8	18
Lalande, Chicago	4	14	18
Moore, Can.	4	14	18



HIER

Ligue NATIONALE:
Chicago 4, New-York 1.

Ligue du QUEBEC:
Shawinigan 4, T.-Rivières 1.

Ligue AMERICAINE:
Pittsburgh 4, Springfield 3.

AUJOURD'HUI

Ligue NATIONALE:
New-York à Canadiens.

Toronto à Détroit.

Chicago à Boston.

Ligue du QUEBEC:
Royal à Québec.

T.-Rivières à Chicoutimi.

Ligue METROPOLITAINE:
Lachine à Parc Extension.

N.D.G. à St-Laurent.

CLASSEMENTS

Ligue NATIONALE:	J	G	P	N	P	C	Pts
Canadiens	29	18	4	7	84	45	43
New-York	28	14	9	5	82	67	33
Chicago	29	9	12	8	69	79	26
Détroit	28	7	10	11	63	61	25
Toronto	30	9	16	5	58	81	23
Boston	28	7	13	8	46	69	22

Ligue du QUEBEC:	J	G	P	N	P	C	Pts
Shawinigan	30	21	7	2	106	70	44
Royal	27	13	10	4	70	59	30
Chicoutimi	25	12	11	2	72	60	26
T.-Rivières	26	8	17	1	49	90	17
Québec	24	7	17	1	69	88	15

Ligue AMERICAINE:	J	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	24	15	7	2	104	71	32
Providence	27	15	10	2	108	90	32
Buffalo	26	14	9	3	110	91	31
Cleveland	22	9	9	4	80	80	22
Springfield	26	8	17	1	78	115	17
Hershey	23	6	15	2	65	100	14

Ligue INTERUNIVERSITAIRE:	J	G	P	N	P	C	Pts
Laval	2	2	0	0	8	4	4
Toronto	1	1	0	0	10	5	2
U. de M.	3	1	2	0	9	11	2
McGill	2	0	2	0	8	15	0



EN AIDE AU COLLEGE LAVAL — La Brasserie Dow s'est montrée généreuse en faveur du Centre sportif du Collège Laval à St-Vincent de Paul lors d'une récente partie hors-concours entre les Canadiens de la ligue Nationale et le Royal de la ligue du Québec. Le Brigadier J.-Guy Gauvreau, directeur du service des relations extérieures à la Brasserie Dow, est photographié, à l'extrême droite, alors qu'il remet un chèque substantiel au Rév. Frère Donatien, directeur du Collège Laval. De gauche à droite: Maurice Daoust, président de l'Association des parents du Collège Laval, Paul Bertrand, gérant des ventes de Montréal à la Brasserie Dow, le R. F. Donatien et Guy Gauvreau.

Lorne Ferguson au repos forcé

BOSTON. (P.C.I.) — Les Bruins de Boston, leurs rangs déjà décimés par les blessures, ont subi un autre rude coup, hier, alors que l'ailier Lorne Ferguson s'est luxé un muscle d'une jambe au cours d'une pratique.

Ferguson, qui a compté 20 buts la saison dernière mais n'a pu retrouver cette précision de l'an dernier depuis le début de la présente campagne, ne pourra probablement pas prendre part à la joute de ce soir, à Boston, entre les Bruins et les Black Hawks de Chicago.

Les Bruins, actuellement dans la cave de la ligue Nationale, joueront également sans les services de deux autres ailiers, Doug Mohns et la recrue Al Nicholson. Bon nombre d'autres joueurs de l'équipe souffrent actuellement de blessures mineures mais doivent jouer quand même.

Kluszewski brille à la défensive

NEW-YORK — Ted Kluszewski, des Red de Cincinnati, n'est peut-être pas un joueur spectaculaire mais, en plus de se surpasser au bâton, il est également de toute première force sur la défensive.

Les statistiques de la ligue Nationale révèlent que Kluszewski a dominé chez les joueurs de premier but sur la défensive pour la cinquième saison consécutive.

Il a accepté 1,482 chances et a commis seulement 8 erreurs, la saison dernière pour une moyenne de .995. Il a battu Stan Musial, du St-Louis, par 2 points dans la moyenne.

Au cours des cinq dernières saisons, Kluszewski a accepté 6,844 chances et a commis seulement 33 erreurs, pour une moyenne de .995.

En décrochant les honneurs cette année, Kluszewski établit un record. Dan McGann, Chick Gandil, Joe Judge, Charley Grimm ont remporté le titre sur la défensive quatre années consécutives. Mais c'est Grimm qui domine pour tous les temps, ayant décroché le titre à neuf reprises.

Proposition britannique qui a causé la chute du gouvernement jordanien

LONDRES, 15. (PAF)—La chute du gouvernement jordanien aurait été provoquée par une proposition britannique.

Londres avait offert à ce pays des armements et des avions à réaction à la condition qu'il adhère à l'alliance militaire de Bagdad. Comme les ministres du cabinet ne parvenaient pas à se mettre d'accord, le premier ministre El Mufti a démissionné.

Le jeune roi Hussein a demandé au premier ministre adjoint, M. Hazza Majali, de former un nouveau gouvernement. Dans les milieux officiels de la capitale britannique, ce dernier est jugé plus favorable que son prédécesseur à l'Alliance de Bagdad.

C'est le général sir Gerald Templer, chef de l'état-major impérial, qui avait transmis à Amman les propositions du gouvernement de M. Eden. On croit savoir que sir Gerald a donné aux Jordaniens l'assurance que l'Angleterre est disposée à renforcer la Légion arabe de Jordanie en lui fournissant un nouvel équipement militaire incluant l'ar-

tilerie. La Grande-Bretagne a également promis de développer la jeune aviation jordanienne en lui donnant des avions à réaction.

ALLIANCE DE BAGDAD

L'adhésion de la Jordanie au pacte de Bagdad remplacerait le traité de 1948 en vertu duquel la Grande-Bretagne assurait à la Légion arabe les services de quelques officiers, l'entraînement militaire et un peu d'équipement.

On croit savoir également que la Jordanie aurait reçu l'assurance que l'acceptation des propositions anglaises n'influerait pas les griefs qu'elle peut avoir contre Israël.

Le Foreign Office s'est refusé à tout commentaire sur ces présumées propositions.

Ont adhéré au pacte de Bagdad: la Grande-Bretagne, le Pakistan, la Turquie, l'Irak et l'Iran.

La chute du gouvernement aurait été provoquée par les protestations de quatre ministres égyptiens au sein du cabinet jordanien contre les propositions anglaises.

En Grande-Bretagne

Hugh Gaitskell succède au comte Attlee comme leader

LONDRES, 15. (Reuters f) — Un socialiste de droite, M. Hugh Gaitskell, a été élu hier soir leader du parti travailliste anglais. Agé de 49 ans, il succède au comte Attlee et deviendra premier ministre de la Grande-Bretagne si le parti travailliste reprend le pouvoir dans ce pays.

Cette victoire est en quelque sorte le couronnement d'une brillante et rapide carrière pour M. Gaitskell, mais elle met aussi fin à celle de l'une des plus grandes figures du parti travailliste, M. Herbert Morrison. Agé de 67 ans, ce dernier a déjà servi comme secrétaire au Foreign Office dans le gouvernement Attlee et il était depuis 10 ans le

durant plusieurs années, la ligne de conduite du parti travailliste, M. Morrison a cédé son siège à M. Gaitskell et s'est retiré en compagnie de deux amis.

Il annonçait quelques instants plus tard qu'il avait démissionné comme vice-président du parti, à la suite de sa défaite comme candidat à la succession de M. Attlee.

RAPIDE MONTEE

Membre du Parlement depuis 10 ans seulement, M. Gaitskell devient ainsi le chef de l'opposition aux Communes britanniques. Il est reconnu comme un brillant intellectuel, un bon économiste et on lui décele des antécédents de la bourgeoisie.

Les observateurs attribuent aussi sa victoire, outre ses grandes qualités personnelles, à la crainte des travaillistes vis-à-vis Aneurin Bevan qu'ils ne voulaient pas laisser s'emparer de la direction.

On ne choisira pas de successeur à la vice-présidence de M. Morrison avant la reprise de la session qui s'ajournera pour la période des fêtes.



M. HUGH GAITSKELL

vice-président du parti travailliste.

C'est par une majorité de 87 voix sur Aneurin Bevan et de 117 sur M. Morrison que M. Gaitskell a remporté la victoire, à l'issue du scrutin secret que les 275 membres travaillistes des Communes anglaises ont tenu par la poste.

VICTOIRE PREVUE

De nombreux observateurs politiques avaient prévu la victoire de M. Gaitskell, mais on aurait cru que son plus proche rival aurait été M. Morrison, et non M. Bevan.

On n'avait en effet guère accordé de chances à ce dernier qu'on considère comme un rebelle et le responsable des récents échecs successifs du parti travailliste aux élections générales.

C'est le vice-président du parti, M. Morrison, qui a lui-même annoncé le résultat du scrutin, au cours d'une assemblée des députés travaillistes. Visiblement ému par le peu d'appui qu'il avait reçu de ses collègues, après avoir inspiré,

Rôle de la publicité dans notre économie

"Deux facteurs surtout ont contribué à édifier le Canada moderne, la publicité, qui a créé chez le peuple l'ambition et le désir d'une vie meilleure, et les affaires, qui ont produit les biens et les services pouvant combler les besoins ainsi créés", déclarait hier M. Walter R. Barry, vice-président et directeur de General Mills, Inc., de Minneapolis, devant les membres du Montreal Advertising and Sales Executive Club.

M. Barry a d'abord décrit l'extraordinaire développement économique du Canada.

"Mais, a-t-il ajouté, on ne peut penser à l'industrie et aux affaires sans évoquer la publicité qui en est une partie intégrante.

"Chez nous, dit-il, elle a toujours eu une influence prépondérante sur toutes les phases de la production et de la vente; c'est sur elle qu'on se base pour décider ce qu'il faut produire, en quelle quantité il faut le produire, quels moyens il faut mettre en oeuvre pour maintenir nos produits à la page, quel article nouveau il y a lieu de lancer sur le marché, et surtout comment tous ces produits doivent être présentés aux consommateurs."

L'orateur expose ensuite ce que représente la publicité pour l'économie canadienne. Avant tout, c'est elle qui sonde les besoins et les désirs du public acheteur et permet aux fabricants de lui présenter le produit qui lui convient.

La publicité est également l'un des plus grands stimulants de la saine concurrence. "On pourrait même affirmer, souligne M. Barry, que c'est là l'un de plus grands services qu'elle rend à notre économie."

La publicité, en un mot, est le facteur prépondérant de la satisfaction, de plus en plus parfaite, des besoins du peuple.

La publicité, en un mot, est le facteur prépondérant de la satisfaction, de plus en plus parfaite, des besoins du peuple.

La publicité, en un mot, est le facteur prépondérant de la satisfaction, de plus en plus parfaite, des besoins du peuple.



LE POURVOYEUR DU PERE NOEL — Au centre de loisirs de l'Immaculée-Conception, l'artisan anonyme qui veille à ce que les 500 enfants du quartier qui fréquentent cette institution aient des jouets à Noël est un paroissien de la rue Papineau, M. Jean Legendre, comptable au triage du Pacifique Canadien à Hochelaga. Aidé de M. Gilles Brouillette, il recueille ici et là des centaines de jouets usagés qu'il remet ensuite à neuf. Les accessoires dont il a besoin pour ce dernier travail, il les quête auprès des marchands. On voit ici M. Legendre dans l'atelier du Père Noël, en l'occurrence le sous-sol de sa demeure, en train de réparer des jouets fatigués. (Photo Pacifique Canadien)

Visite remise en Afghanistan

KABOUL, 15. (Reuters f) — Les leaders soviétiques qui reviennent d'une tournée prolongée en Inde et en Birmanie ont survolé hier la capitale de l'Afghanistan mais n'ont pu y faire escale, tel que projeté, à cause de la neige et du brouillard.

Ils sont descendus à Stalabad, capitale de la république soviétique de Tadjikistan, dans les montagnes Pamir, à défaut de pouvoir se poser à Kaboul. On ignore comment ils retourneront à cet endroit mais on a affirmé que des arrangements ont été faits afin de les y amener.

On croit savoir qu'ils projetaient de s'y rendre en avion aujourd'hui mais Radio-Kaboul a annoncé que les conditions atmosphériques ne le permettraient pas. Il se peut, dans les circonstances, que les deux hommes d'Etat rentrent à Moscou, quittes à visiter Kaboul à une date ultérieure.

Brisé par la tempête, un navire vogue à la dérive

HALIFAX, 15. (PCf) — Vaincu par la tempête, le cargo britannique Lord Church voguait encore à la dérive au large de Halifax, hier soir, attendant désespérément qu'un remorqueur se porte à sa rescousse.

Ce charbonnier en détresse n'avait pas encore aperçu le navire de sauvetage Foundation Frances parti à son secours à la nuit tombante, mais on avait bon espoir à Halifax que le Lord Church serait secouru avant qu'il ne soit trop tard.

Le Lord Church luttait encore

Le pénitencier à ce voleur de banque

Arthur Vallier, 41 ans, Franco-Américain de Fitchburg, Mass., a été condamné hier par le juge Marchal Nantel, à 5 années de pénitencier. C'est lui qui avait commis le vol de \$5,000 à la succursale Windsor de la Banque de Montréal. Il a été arrêté à Rouyn et ramené à Montréal pour son procès. Il avait sur une note demandé la somme de \$500 à la jeune caissière de la banque de la gare Windsor. Cette dernière dans son enervement n'a pas pris le temps de lui compter les \$500 en billets; elle lui donna une liasse de billets contenant \$1,000. Vallier a par la suite avoué à la police qu'il avait bien un revolver dans son gousset.

"Le bruit des réactés a causé la mort des visons"

CHICOUTIMI, 15. (P.C.f.) — La Cour de l'Échiquier, siégeant actuellement dans cette ville sous la présidence du juge Jacques Dumoulin, entend une cause dans laquelle un éleveur de visons poursuit le CARC pour dommages au montant de \$31,846.

M. Cynaris Tremblay, propriétaire d'un ranch de visons à Kénogami, soutient que le bruit causé par les avions à réaction qui survolent sa ferme à très basse altitude a causé la mort de plusieurs bêtes et l'avortement chez de nombreuses femelles. Il réclame compensation pour les pertes subies.

Le capitaine de groupe Beverley Christmas, du CARC, ancien commandant de la base de Bagotville,

contre la mer déchainée à 300 milles au sud-est d'Halifax, aux dernières nouvelles. Il y a déjà trois jours que ses membres d'équipage manœuvrent contre le vent et les vagues qui ont inondé son pont, rompu une partie de sa rambarde et désaxé son gouvernail.

Deux de ses marins ont été gravement blessés et on souligne que ses chaloupes de sauvetage ont été avariées par la tempête.

Le Foundation Frances qui est parti à sa rescousse doit lui-même lutter contre les éléments, ce qui retarde sa course, mais deux hélicoptères de la Marine américaine ont survolé le Lord Church, hier matin, au cas où il aurait été en danger imminent de sombrer.

Un navire de pêche affecté par la tempête a par ailleurs été remorqué jusqu'à Halifax, tandis qu'un autre navire retourne à Terre-Neuve tout par un navire de secours après quatre jours de détresse.

Il s'agit de l'Emma Marie et de la drague Blue Haze. Les 18 hommes à bord de ce dernier navire seraient sains et saufs.

LONDRES, 15. (PAF) — Un porte-parole du gouvernement a affirmé, aujourd'hui, que la Grande-Bretagne a presque réussi, après trois ans d'efforts, à mater le terrorisme mau-mau dans sa colonie africaine du Kenya. Le porte-parole a ajouté que les bandes ont été désorganisées et n'ont plus de chefs compétents.

est revenu d'Allemagne pour témoigner dans la cause. Le capitaine Christmas a dit avoir été avisé le 22 juin 1952 des effets nocifs des pétarades d'avions sur les visons de M. Tremblay.

Il ignorait précédemment la présence d'un ranch de visons à l'endroit signalé, dit-il. Il affirme n'avoir jamais reçu de plaintes par la suite. Il a aussi souligné l'importance de l'aviation dans la défense du pays.

Des spécialistes en élevage ont été entendus depuis le début de la cause, lundi, et ont admis que tout bruit inusité peut causer la mort des visons ou faire avorter les femelles en état de gestation.